

Université de Montréal

**LA RÉUSSITE CRIMINELLE, LES DEUX CÔTÉS DE LA MÉDAILLE :
L'ÉTUDE DU PROCESSUS DE MAINTIEN DU DÉSISTEMENT DU
CRIME**

Par
Stéphanie Chouinard

École de Criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître en Criminologie
Option mémoire

Août 2016

©Stéphanie Chouinard, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Le présent mémoire intitulé :
La réussite criminelle, les deux côtés de la médaille :
L'étude du processus de maintien du désistement du crime

Présenté par :
Stéphanie Chouinard

Évalué par un jury composé des personnes suivantes :

David Décary-Hétu, président-rapporteur

Frédéric Ouellet, directeur de recherche

Isabelle Fortin-Dufour, membre du jury

RÉSUMÉ

Malgré l'intérêt grandissant des études portant sur le processus de désistement du crime, cet aspect demeure l'un des moins bien compris de la carrière criminelle. À ce jour, peu de recherches se sont penchées sur le lien entre la carrière criminelle passée et la période qui lui succède, soit le désistement. Cette présente étude vise à reconstruire les trajectoires criminelles d'individus ayant poursuivi une carrière criminelle. Les données colligées proviennent des récits narratifs de 15 participants ayant connu une carrière criminelle significative et s'identifiant comme s'étant désistés avec succès.

L'objectif derrière ce projet est de mieux saisir le processus de maintien à long terme du désistement criminel. Une attention particulière est accordée à l'influence de la trajectoire criminelle (ses circonstances, ses paramètres) et sur la façon dont se déploie le processus de désistement. L'échantillon de délinquants examinés dans cette recherche se démarque par le fait que les individus rencontrés étaient essentiellement impliqués dans une criminalité à but lucratif. L'objectif spécifique des analyses qualitatives réalisées était d'observer s'il y avait un lien entre le niveau de réussite (revenu criminel et évitement des sanctions pénales) et le sens ou la représentation du désistement criminel.

La première contribution est de montrer, comme d'autre avant nous, que le désistement est un processus et non un moment précis dans la carrière criminelle. La seconde contribution est d'avoir montré l'incidence de la réussite criminelle sur les autres paramètres de la trajectoire criminelle. La troisième contribution est d'avoir identifié deux types d'influences de la réussite criminelle (les deux côtés de la médaille) ; d'un côté elle prolonge la carrière criminelle et de l'autre, une fois ladite carrière terminée, la réussite peut faciliter la réinsertion sociale. À la lumière des résultats, la réussite criminelle se doit d'être considérée comme un paramètre « officiel » de la carrière criminelle. Finalement, une telle recherche permet d'orienter le développement de programmes visant la réinsertion sociale.

Mots clés : *Désistement, maintien, carrière criminelle, succès criminel, parcours de vie, trajectoire, points tournants*

ABSTRACT

Despite the increasing interest of researchers towards criminal desistance, this aspect remains one of the less understood of the criminal career. To this day, only few researches have attempted to analyze the link between an individual's past criminal career and the period that follows it, which would be known as the desistance period. This present study attempts to reconstruct the criminal trajectory of individuals who have pursued criminal careers. The collected data come from 15 participant's self-narrative stories who have led significant criminal careers and who now identify themselves as having successfully desisted.

The objective behind this project is to better understand the long-term maintenance process of the criminal desistance. Particular attention will be given to the influence of the criminal trajectory (the circumstances, the parameters) and how the desistance process takes place. The sample of examined criminals in this research stands out by the fact that the surveyed individuals were essentially involved in lucrative crimes. The specific objective of the qualitative analyses was to observe if there was a link between the success level (criminal revenues and avoidance of criminal sanctions) and the meaning or the representation of criminal desistance.

The first contribution is to demonstrate, as others before us, that desistance is a process and not a precise moment in the criminal career. The second contribution is the demonstration of the incidence of criminal success on the other parameters of the criminal trajectory. The third contribution is the demonstration that two types of influence were associated with criminal success (the two sides of the medal); on one side, it lengthens the criminal career, and on the other, it can facilitate the social rehabilitation once the individual quits his criminal career. The results suggest that criminal success has to be considered as an "official" parameter of the criminal career. Finally, this type of research helps orientate the development of programs aimed toward social rehabilitation.

Key words: *Desistance, maintenance of desistance, criminal career, criminal success, life course, trajectories, turning points*

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
REMERCIEMENTS	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS	5
1.1. LE PARADIGME DE LA CARRIÈRE CRIMINELLE.....	5
1.1.1. Les paramètres de la carrière criminelle	6
1.2. LE DÉSISTEMENT DU CRIME	9
1.2.1. La définition du désistement	9
1.2.3. The Liverpool Desistance Study	12
1.2.4. Les facteurs du désistement.....	14
1.3. LA RÉUSSITE CRIMINELLE	19
1.3.1. Les revenus criminels.....	19
1.3.2. Les expériences d'impunité	20
1.3.3. Les coûts et les bénéfices d'un crime	21
1.3.4. Les indicateurs subjectifs de la réussite criminelle	22
1.3.5. Les facteurs de la réussite criminelle.....	24
1.4. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES.....	26
1.5. PROBLÉMATIQUE	27
1.6. CHOIX DU CADRE THÉORIQUE	30
CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE	33
2.1. LE CHOIX DE L'APPROCHE QUALITATIVE	33
2.1.1. Le cadre analytique : approche phénoménologique	35
2.2. LA COLLECTE DES DONNÉES	35
2.2.1. Les entretiens semi-directifs.....	35
2.2.2. Les calendriers d'histoire de vie	37
2.2.3. Les critères de sélection de l'échantillon.....	38
2.2.4. Les stratégies de recrutement	39
2.3. DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES	41
2.3.1. Le profil des participants	41
2.3.2. La démarche des entretiens	44
2.3.3. La conduite des entretiens semi-directifs.....	44
2.4. LA STRATÉGIE ANALYTIQUE	45
2.5. LES LIMITES DE L'ÉTUDE.....	46
CHAPITRE 3: RÉSULTATS	48
3.1. LA TRAJECTOIRE DE VIE.....	50
3.1.1. L'enfance	50
3.1.2. La Scolarité.....	51
3.1.3. Les relations conjugales.....	53

3.2. LE DÉBUT DE LA TRAJECTOIRE CRIMINELLE	54
3.2.1. Le contexte familial.....	55
3.2.2. Les pairs et l'absence de contrôle social informel.....	57
3.2.3. La Consommation de substances illicites	60
3.2.4. Synthèse	63
3.3. LA CARRIÈRE CRIMINELLE	64
3.3.1. Le parcours criminel	65
3.3.1.1. La durée de la carrière criminelle	65
3.3.1.2. La fréquence des crimes commis.....	67
3.3.1.3. La diversification des types de délits.....	68
3.3.1.4. Les habitudes de co-délinquance	70
3.3.2. Le parcours professionnel.....	72
3.3.3. Le parcours judiciaire.....	74
3.4. LA RÉUSSITE CRIMINELLE	76
3.4.1. Les facteurs objectifs de la réussite criminelle	77
3.4.1.1. Revenus criminels	77
3.4.1.2. Impunité	78
3.4.2. Les facteurs subjectifs de la réussite criminelle.....	79
3.4.2.1. Mode de vie.....	79
3.4.2.2. Capital social	80
3.4.2.3. Capital humain	80
3.4.3. Synthèse	82
3.5. LE PROCESSUS DU DÉSISTEMENT DU CRIME	82
3.5.1. Les points tournants qui amènent le déclenchement du processus du désistement	85
3.5.1.1. Les facilitateurs relationnels.....	85
3.5.1.2. Les facilitateurs institutionnels.....	89
3.5.2. Obstacles au désistement.....	93
3.5.3. Synthèse	96
3.6. LE MAINTIEN DU DÉSISTEMENT DU CRIME	97
3.6.1. Les éléments qui favorisent le maintien du désistement	97
3.6.2. Autres éléments qui favorisent le maintien du désistement.....	101
3.6.3. La fragilité du maintien du désistement	103
3.6.4. Synthèse	104
CHAPITRE 4: DISCUSSION	105
4.1. LES PARAMÈTRES DE LA CARRIÈRE CRIMINELLE : LE SUCCÈS CRIMINEL	106
4.1.1. L'influence de la réussite sur la carrière criminelle	106
4.1.2. L'influence de la réussite sur le désistement.....	109
4.2. LES CHANGEMENTS IDENTITAIRES	111
4.3. LE MAINTIEN DU DÉSISTEMENT DU CRIME	113
4.3.1. Le repent.....	113
4.3.2. L'imprévisible.....	116
4.3.2.1. Le mercantile.....	118
4.4. SYNTHÈSE	120
CONCLUSION.....	122
BIBLIOGRAPHIE	131
ANNEXE I – Calendrier d'histoire de vie	I

ANNEXE II – Formulaire de consentement	VII
ANNEXE III – Fiche signalétique	IX
ANNEXE IV – Grille d’entretien	XI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Profil sociodémographique des participants	42
Tableau 2: Profil sociojudiciaire des participants	43
Tableau 3: Tableau récapitulatif des principaux paramètres de la carrière criminelle des participants	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Processus de recrutement.....	40
Figure 2: Durée de la carrière criminelle	67
Figure 3: Lien entre la durée de la carrière criminelle et les revenus criminels	79

REMERCIEMENTS

D'abord un énorme merci aux participants de ce mémoire, car sans eux cette recherche n'aurait pu être possible. Merci pour votre confiance, votre ouverture ainsi que votre générosité. Vos témoignages pourront sans aucun doute contribuer à la croissance des connaissances sur le désistement du crime.

Je tiens également à souligner le dévouement de mon directeur de maîtrise, Frédéric Ouellet. Je te remercie de m'avoir si bien encadrée, conseillée et orientée tout au long de ma maîtrise. Tes nombreux commentaires m'ont certainement permis de me surpasser, de repousser mes limites et de me remettre en question afin d'affiner mes analyses. Merci également pour ton soutien moral du début jusqu'à la fin de ce processus. Sans ta supervision, ce mémoire ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Surtout, merci de m'avoir fait confiance et de m'avoir permis de me joindre à toi dans ton projet de recherche si passionnant. Je ne saurai jamais te dire comment je suis reconnaissante pour tout le temps que tu m'as accordé à lire (et relire), à m'écouter, à me corriger et à me guider. Ce fut un immense plaisir d'être dirigé par toi.

Je remercie le Centre international de criminologie comparée (CICC) m'ayant permis de bénéficier d'une bourse de rédaction. Cette bourse m'a permis de me consacrer entièrement à la rédaction de ce mémoire.

Un immense merci à ma famille pour votre appui inconditionnel. Merci de ne jamais avoir cessé de croire en moi, et ce, depuis le tout début. Merci à toi maman pour tes encouragements, ton soutien et surtout tes talents de correctrice. Sans toi, cette maîtrise n'aurait jamais pu être possible. Comme je te l'ai souvent répété, une grande partie de mes diplômes t'appartient ! Merci également à toi, papa, de m'avoir permis de décrocher un peu avec tous tes moments de folies ! Merci de me faire rire autant et de m'avoir soutenue depuis tant d'années. Merci également à vous, Josée-Anne et Didier pour vos nombreux encouragements. Sans oublier mes grands-parents (mamie, papi, grand-papa) qui ont su m'entourer de tant d'amour. D'où tu es, merci à toi, grand-maman, pour le soutien que tu m'as apporté. Comme promis, avant que tu

nous quittes, tu as toujours su répondre à mes demandes envoyées au ciel et ainsi me donner la force de toujours persévérer.

Un gros merci à toi Nicolas. Merci de m'avoir supporté dans mes moments de panique, merci de m'avoir amené de force à la bibliothèque, mais surtout merci d'avoir toujours été présent à chaque instant de cette aventure qu'est la maîtrise. Je suis plus que choyée que tu fasses partie de ma vie.

Finalement, merci à mes amies que j'aime tant (Vanessa, Marlène, Catherine, Camille et Maude). Vous avez été, toutes et chacune, indispensables à mon équilibre mental. Je suis tellement reconnaissante de tous les moments passés avec vous. Merci de m'avoir offert ces « pauses d'étude » me permettant d'oublier tous mes tracas. Une mention spéciale à Vanessa et Marlène. Merci à toi Vanessa pour les retraites fermées d'étude au chalet et surtout merci pour tes nombreuses précisions sur les règles de la langue française ainsi que tes corrections, ce fut extrêmement apprécié. Merci également d'avoir été ma « *cheerleader* personnelle » dans mes moments de découragement. Merci à toi Marlène de toujours me supporter dans mes projets (et autres) depuis tant d'années et merci d'avoir lu et relu ce mémoire afin d'y détecter les moindres fautes. Bref, merci à vous toutes d'être des amies aussi exceptionnelles ! Sans oublier, mon « amie d'école » et « co-kotteuse belge », Gabrielle. Merci pour tes précieux conseils et toutes nos discussions animées, bien que pas toujours pertinentes !

Encore une fois, merci à tous !

INTRODUCTION

Le retour des personnes délinquantes dans la collectivité est un enjeu sociétal majeur. Une coordination des efforts d'intervention est donc primordiale afin d'assurer la réinsertion sociale du contrevenant. D'ailleurs, la réinsertion sociale est souvent définie par l'absence de récidive. Toutefois, une autre définition plus approfondie souligne que l'individu devra vivre en conformité avec les normes et les valeurs sociales, développer un sentiment d'appartenance à sa communauté, subvenir adéquatement à ses besoins et vivre un certain bien-être. Il est alors primordial de bien connaître les éléments qui favorisent l'interruption définitive du passage à l'acte et l'adhésion aux valeurs collectives.

Les connaissances sur les carrières criminelles démontrent que l'ensemble des délinquants cesse définitivement leurs activités délinquantes à un certain moment ; volontairement ou non. Pourtant, peu de recherches se sont intéressées à la durée des carrières criminelles notamment, en raison de la difficulté à déterminer avec exactitude le moment du désistement (Piquero, 2004). Plus encore, le manque de consensus quant à la définition du désistement est le principal obstacle à sa compréhension. Ainsi, les nombreuses définitions déployées rendent l'exercice de synthèse des connaissances plutôt ardue. Plus encore, si l'on tente d'étudier le désistement comme un processus, les grandes enquêtes quantitatives nous renseignent peu sur le sujet. Bien que les études de nature quantitative aient permis d'améliorer significativement nos connaissances sur les paramètres et la structure des carrières criminelles, il y a certains aspects de celles-ci que ces méthodes ne peuvent saisir.

D'ailleurs, Laub et Sampson (2001) concluent que la mésentente conceptuelle en rapport à la mesure du désistement est la principale contrainte aux connaissances sur ce phénomène. Traditionnellement, le désistement est mesuré par l'absence de la commission de crime durant une période de temps indéterminée (Bushway et coll., 2004). Par contre, cette conceptualisation du désistement s'apparente à une définition de la non-récidive et pose un problème de faux positif, soit l'identification de faux désistement (Barnett et coll., 1987; Greenberg, 1991). D'ailleurs, le simple fait d'analyser les données officielles de la criminalité ne permet pas de

distinguer les criminels qui se désistent de ceux qui continuent à commettre des délits, puisqu'ils pourraient tout simplement éviter d'être détectés par les autorités, soit vivre des expériences d'impunité (Ouellet et coll., 2013).

En revanche, deux perspectives examinent le désistement de manière plus directe. La première conçoit le désistement comme un évènement isolé qui marque la fin des activités criminelles. Mais alors, est-ce que le désistement renvoie à la terminaison volontaire des délits ? Le désistement commence-t-il à la suite du dernier crime commis (Shover, 1996) ou est-ce au moment où le criminel annonce formellement sa décision de quitter le monde criminel (Cusson et Pinsonneault, 1986) ? Il ne va pas sans dire que cette manière de concevoir le désistement ne fait pas l'unanimité. Les différents points de référence permettant de déterminer le moment exact du désistement entraînent des facteurs explicatifs et des causes qui leur sont propres. La plupart des chercheurs qui se sont penchés sur la question du désistement considèrent qu'il s'agit d'un changement permanent. Or, cette permanence ne peut être définie que lors du décès de l'ex-délinquant, soit de façon rétrospective (Blumstein et Cohen, 1982; Farrington, Langan et Wikstrom, 1994). Au sein des carrières criminelles, de nombreuses études mettent de l'avant l'alternance de cycles épisodiques d'activités criminelles et d'abstinence (Laub et Sampson, 2003; Nagin et Land, 1993; Ouellet, 2011; Piquero, 2004). Ainsi, cette intermittence peut être interprétée comme un désistement alors qu'il ne s'agit que d'un désistement temporaire, soit une pause dans la commission de délits.

La deuxième perspective se base sur les travaux de Maruna (2001) qui s'intéressent au processus à long terme derrière le désistement. La recherche de Maruna a pour but d'analyser ce qui distingue les contrevenants ayant connu des récidives criminelles de ceux qui se sont abstenus du crime (Maruna, Porter et Carvalho, 2004). Ce dernier conclut que pour se désister du crime les ex-délinquants doivent développer une identité prosociale d'eux-mêmes (Maruna, 2001). Il sera alors question de changements se produisant sur le plan identitaire chez les contrevenants. L'étude de Maruna (2001) a indéniablement contribué à l'avancement des connaissances quant au processus du désistement, notamment en distinguant les changements internes (p.ex. changement identitaire) qui influencent le désistement et son maintien. Bien que cette étude se soit centrée sur les différences entre les personnes qui se sont désistées de celles dont les activités

délictuelles perdurent dans le temps, elle renseigne peu sur les différents parcours menant les délinquants vers le désistement et sur la façon dont les paramètres de la carrière criminelle influencent ce passage vers le maintien.

Nous supposons qu'il y a plusieurs chemins pouvant mener au désistement du crime. Il est donc possible d'envisager que le chemin emprunté soit en fonction des expériences passées. D'ailleurs, il existe un lien bien établi, en criminologie, entre les comportements criminels passés et futurs (Bushway, Brame et Paternoster, 1999; Farrington, 2003; Nagin et Paternoster, 2000; Paternoster, Dean, Piquero, Mazerolle et Brame, 1997). Toutefois, peu d'études se sont intéressées au lien entre la carrière criminelle et la période qui lui succède. Le paradigme de la carrière criminelle propose des dimensions centrales à l'analyse des trajectoires comme la fréquence, la précocité, la durée, la diversification, l'intensité des trajectoires et les habitudes de co-délinquance (Piquero et al., 2003, 2007). Il est probable que ces dimensions puissent avoir une influence non seulement sur le processus de désistement, mais également sur le déroulement de la réinsertion sociale. Nous pouvons alors nous questionner sur la manière dont les événements et les circonstances caractérisant le mode de vie criminelle influencent la décision de se désister, mais surtout comment ces éléments conduisent au maintien de l'abstinence criminelle. Par exemple, les travaux sur le succès criminel tendent à démontrer que certaines compétences apprises et développées dans le crime s'apparentent de près aux compétences requises pour réussir dans les milieux légitimes (McCarthy et Hagan, 2001; Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006; Uggen et Thompson, 2003). De telle sorte que les délinquants qui auraient connu beaucoup de succès dans le crime pourraient avoir plus de facilité à se réinsérer dans la société. Ce mémoire s'intéresse donc aux paramètres de la carrière criminelle qui pourraient influencer le processus de désistement, et ce, particulièrement en lien avec la réussite criminelle rencontrée lors de leur trajectoire délinquante. Autrement dit, il est probable que le désistement des délinquants dont la trajectoire criminelle était ponctuée d'échecs ne s'articule pas de la même façon que les criminels ayant atteint un certain niveau de performance dans leurs activités criminelles.

L'objectif général de cette étude est d'analyser les trajectoires criminelles des individus ayant poursuivi une carrière criminelle soutenue en plus d'y avoir mis fin, et ce, afin de mieux saisir

le processus de maintien à long terme du désistement criminel. Ce mémoire présente les carrières criminelles de quinze (15) participants se démarquant de ceux utilisés dans les recherches antérieures (voir Maruna, 2001; F.-Dufour, 2013). À partir du récit de vie des répondants, il sera question, en premier lieu, de comprendre le processus derrière le désistement de leurs carrières criminelles. En deuxième lieu, nous analyserons l'influence de la carrière criminelle passée sur le processus de désistement et de réinsertion sociale. Il est possible de croire que cette recherche permettra de favoriser la compréhension des points tournants pouvant survenir dans une carrière criminelle ainsi que des processus qui expliquent la continuité et l'arrêt des activités criminelles. Ainsi, en ciblant les éléments favorisant le maintien du désistement, il sera possible d'orienter le développement de programmes visant la réinsertion sociale.

Ce mémoire se divise en cinq parties. Dans le premier chapitre, il sera question de faire l'état des connaissances sur la carrière criminelle, sur le désistement du crime ainsi que sur la réussite criminelle. Par la suite, nous allons aborder la problématique de cette recherche, puisqu'à ce jour, les études produites concernant le désistement ne font toujours pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique. La première partie de ce mémoire se conclut par la présentation du cadre théorique pour l'étude de ce processus de terminaison du crime. Au cours du deuxième chapitre, nous traiterons de nos choix méthodologiques afin de répondre aux objectifs de cette recherche. Notamment, nous allons spécifier la méthode de la collecte et de l'analyse des données en plus de faire une présentation des quinze (15) participants de l'étude. Le troisième chapitre est consacré à la présentation des résultats de cette recherche. Pour sa part, le quatrième chapitre présentera l'interprétation des données recueillies. Cette partie du mémoire permet de saisir l'influence de la réussite sur les paramètres de la carrière criminelle. Il sera question des différents types de niveaux du maintien du désistement ayant émergé au fil de l'étude. Enfin, dans la cinquième partie, la conclusion de ce mémoire se veut un regard critique sur les principaux résultats de l'étude. Plus encore, les quelques contributions de cette étude y seront soulignées. La conclusion se terminera par des recommandations à l'intention de la communauté scientifique afin de développer des programmes de réinsertion sociale qui nous semblent prometteurs pour le maintien du désistement du crime.

CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS

Ce mémoire s'intéresse au processus de désistement et à ce qui est susceptible de l'influencer. Spécifiquement, cette étude tente d'examiner l'impact des paramètres d'une carrière criminelle et l'impact des circonstances de vie sur le désistement. Bien que la dynamique des carrières et des trajectoires criminelles soit complexe, sa compréhension passe par plusieurs dimensions. À cet effet, cette recherche s'intéresse plus particulièrement à la réussite d'une carrière criminelle. Ce chapitre présentera en premier lieu le paradigme de la carrière criminelle et ses paramètres. Ensuite, une attention particulière sera accordée spécifiquement à la fin des carrières criminelles, au désistement. Finalement, comme ce mémoire s'intéresse à la notion de réussite criminelle et de son apport au processus de désistement, s'il y en a un, une recension des écrits sur les travaux ayant porté sur la réussite criminelle sera présentée à la fin de ce chapitre.

1.1. LE PARADIGME DE LA CARRIÈRE CRIMINELLE

Les études qui s'intéressent aux carrières criminelles attachent une importance au développement et à l'évolution des conduites criminelles et antisociales. De surcroît, les facteurs de risques et les circonstances de vie qui modulent les trajectoires sont analysés (Farrington, 2003). Il importe de préciser que la perspective de la carrière criminelle n'est pas une théorie du crime, mais bien une façon de structurer et d'organiser les savoirs sur les éléments clés du passage à l'acte d'un individu (Blumstein, Cohen et Farrington, 1998).

Blumstein et ses collègues (1986) sont les premiers à combiner les connaissances des carrières criminelles dans leur ouvrage intitulé " *Criminal Careers and Career Criminals* ". Le but derrière cette initiative était de « synthétiser les recherches sur les carrières criminelles, d'évaluer la capacité de prédire l'évolution des carrières criminelles et d'évaluer la contribution de la recherche sur les carrières criminelles au développement de la connaissance de base sur le crime et les criminels » (Ouellet, 2011 : 9). Blumstein et ses collègues (1986) caractérisent la carrière criminelle comme une séquence longitudinale durant laquelle des crimes sont commis

par un individu. Ainsi, la carrière criminelle est circonscrite dans le temps ; elle a un début et une fin. Le paradigme de la carrière criminelle reconnaît que les individus commencent leurs activités criminelles à un certain âge, s'engagent dans le crime à une fréquence qui leur est propre, commettent une variété de crimes et cessent éventuellement le crime. L'approche des carrières criminelles s'interroge principalement sur ce qui incite l'amorce, la continuation des crimes commis ainsi que la fin de ces carrières (Piquero et coll., 2003, 2007). L'un des grands constats des recherches sur les carrières criminelles est de reconnaître que les délinquants s'engagent dans le crime à un rythme qui leur est propre ; ce faisant, l'examen détaillé des trajectoires individuelles se veut un outil privilégié dans ce cadre conceptuel. Plus précisément, le concept de carrière est seulement destiné à structurer, de manière systématique, la séquence longitudinale des événements criminels associée à un individu (Blumstein, Cohen et Hsieh, 1982). En somme, l'approche des carrières criminelles met l'accent sur les changements individuels dans les activités criminelles au fil du temps (Piquero et coll., 2003, 2007). La trajectoire empruntée entre le début et la fin de la carrière criminelle peut être décrite selon plusieurs paramètres.

1.1.1. Les paramètres de la carrière criminelle

Les paramètres de la carrière criminelle peuvent être utilisés pour comprendre ou décrire les trajectoires criminelles. De fait, l'étude des carrières criminelles a transformé les connaissances sur les délinquants et la délinquance. Le crime est alors vu comme un événement qui s'inscrit dans une séquence et dans un contexte de vie plutôt qu'un acte isolé (Smith et coll., 1984). Le paradigme de la carrière criminelle compte plusieurs paramètres d'une carrière criminelle active, incluant la fréquence de la délinquance, la durée, la diversification, la gravité et les habitudes de co-délinquance (Piquero et coll., 2003, 2007).

(1) *La fréquence de la délinquance* – La fréquence du passage à l'acte criminel est le paramètre central des carrières criminelles avec lequel il est possible d'examiner l'effet des interventions et des circonstances de vie pour ainsi mieux saisir l'évolution des carrières criminelles (Blumstein et coll. 1986). Spécifiquement, il s'agit du nombre de crimes commis durant

l'ensemble de la carrière. Plusieurs recherches sur les carrières criminelles ont été préoccupées par l'estimation de la fréquence du crime des délinquants actifs durant leur carrière criminelle (Blumstein et Cohen, 1979; Cohen, 1986). Selon Blumstein et ses collègues (1986), la fréquence de la délinquance ne varie pas en fonction des caractéristiques démographiques d'un individu (âge, genre et race). Toutefois, ces derniers rapportent que les délinquants ayant commencé leurs activités criminelles à un jeune âge, les délinquants consommant plusieurs substances illicites et les délinquants n'ayant pas d'emploi, et ce, sur une longue période, commettraient davantage de crimes que les autres criminels.

(2) *La durée* – La durée de la carrière criminelle réfère à l'intervalle entre son début et sa fin. Un aspect de la carrière criminelle qui a suscité beaucoup d'intérêt pour la recherche est le début des activités antisociales ou criminelles (Farrington et coll., 1990; Tremblay et coll., 1994). Plusieurs études démontrent un lien significatif entre un taux de récidive élevé et le début précoce des activités criminelles (Blumstein et coll., 1986). En effet, des études soulignent que la commission précoce d'actes criminels résulterait à une plus longue carrière criminelle et à un désistement tardif (Hamparian et coll., 1978; Krohn et coll., 2001). De surcroit, un nombre appréciable d'études ont mis en évidence que l'âge du premier délit est utile pour différencier les catégories de délinquants et pour comprendre les autres paramètres de la carrière criminelle (Blumstein, et coll., 1986; Mazerolle et coll., 2000; Simons et coll., 1994). D'ailleurs, Moffit (1993) rappelle que l'âge du premier délit est un critère discriminant dans l'identification des délinquants persistants.

(3) *La diversification* et (4) *la gravité* – La diversification des types de délits parmi les délinquants actifs et la gravité sont des paramètres importants de la carrière criminelle. Les travaux sur la carrière criminelle démontrent que plus les délinquants progressent dans leur carrière, plus les délits qu'ils commettent sont graves et plus la tendance à la spécialisation s'accroît (Blumstein et coll., 1986). La diversification et la gravité vont de pairs. Ces deux paramètres ont des nécessités conceptuelles similaires, puisque leur examen implique le regroupement des crimes en diverses catégories (Ouellet, 2011). Plus encore, un nombre important d'études stipulent que les délinquants tendent à diversifier les secteurs d'activités criminelles dans lesquels ils s'engagent au fil de leur carrière criminelle (Brame et coll., 2004;

Farrington et coll., 1988; Lussier et coll., 2005; Mazerolle et coll., 2000; McGloin et coll., 2007; Ouellet et coll., 2014; Piquero et coll., 1999, 2003). Cependant, des travaux récents soulèvent certaines dissemblances. D'une part, les délinquants ne diversifieraient pas toujours leurs crimes durant leur carrière criminelle (Shover, 1996; Steffensmeier et Ulmer, 2005; Sullivan et coll., 2006). Au contraire, certaines études mentionnent qu'il y aurait simultanément des épisodes de diversification et de spécialisation de courte durée au sein des carrières criminelles (McGloin et coll. 2007). D'autre part, la spécialisation serait plus importante chez les délinquants plus âgés que chez les délinquants juvéniles (LeBlanc et Fréchette, 1989; Piquero et coll. 1999).

(5) *Les habitudes de co-délinquance* – Dans le paradigme de la carrière criminelle, on s'interroge sur la présence ou non d'un partenaire lors de la perpétration d'un délit. De manière générale, Reiss et Farrington (1991) remarquent que les délinquants juvéniles ont davantage tendance à passer à l'acte en compagnie d'autres délinquants, tandis que les délinquants adultes commettent souvent leurs délits seuls. Les analyses réalisées par Piquero et coll. (2007) sur des données longitudinales (*The Cambridge Survey in Delinquent Development*) montrent que les habitudes de co-délinquance sont à leur sommet à la fin de l'adolescence, qu'elles s'estompent graduellement à mesure que les délinquants vieillissent et que la co-délinquance est plutôt caractéristique de certains types de crimes. Par exemple, les recherches suggèrent que les habitudes de co-délinquance profitent plus aux cambriolages et aux vols (Reiss et Farrington, 1991).

Les études sur la carrière criminelle ont permis de constater que le parcours suivi par la plupart des individus n'est pas linéaire (Gotlib et Wheaton, 1997) et que l'étude de la continuité ou des transitions et des facteurs dynamiques qui y sont liés est centrale à la compréhension de toute trajectoire (Bushway et coll., 2003). En résumé, le paradigme de la carrière criminelle propose des paramètres centraux à l'analyse des trajectoires. Or, une des lacunes des connaissances dans ce cadre conceptuel est que l'on connaît très peu les liens entre les différents paramètres. Par exemple, comment les variations temporelles de la fréquence, de la diversification, de la gravité des crimes commis au même titre que les habitudes de co-délinquances, ont-elles une influence sur le processus du désistement ? Plus encore, ces études révèlent l'importance d'approfondir nos connaissances sur les circonstances et les facteurs qui expliquent les changements et qui

ponctuent les trajectoires, notamment ce qui explique le processus du désistement du crime. Cependant, le désistement reste, encore à ce jour, l'un des aspects les moins bien compris de la carrière criminelle. En effet, peu de recherches se sont penchées sur la durée de la carrière criminelle en raison de la difficulté à déterminer la véritable fin de celle-ci (Laub et Sampson, 2001). La principale raison est la suivante ; il est difficile de déterminer le moment exact du désistement (Piquero, 2004). Malgré l'intérêt théorique porté aux recherches sur le désistement, les connaissances quant aux paramètres des carrières criminelles et ses déterminants restent toutefois limitées (Kazemian et Maruna, 2009).

1.2. LE DÉSISTEMENT DU CRIME

Bien que la majorité des délinquants cessent leurs activités criminelles à un moment dans leur parcours de vie, le désistement reste, encore à ce jour, trop peu étudié. Les raisons qui expliquent les difficultés à saisir ce phénomène du désistement et son étude sont nombreuses. Effectivement, Maruna (2001) note que le désistement du crime est un concept assez insolite pour les criminologues parce que ce n'est pas un événement qui survient, mais plutôt une absence soutenue d'un certain type d'événement (dans le cas qui nous intéresse ; le crime). Un obstacle non négligeable quant à la compréhension du désistement est sans doute l'absence d'une définition claire. Il est probable que la conceptualisation du désistement utilisée à ce jour dans la littérature ait nui à notre compréhension de ce phénomène (Bushway et coll., 2001; Laub et Sampson, 2001; Maruna, 1998). Effectivement, certains auteurs définissent le désistement comme un événement et d'autres le caractérisent comme un processus.

1.2.1. La définition du désistement

Au début des années 2000, nous remarquons dans la littérature une absence de consensus quant à la définition opératoire du désistement. À titre d'exemple, Meisenhelder (1977) définit le désistement comme étant un « désengagement réussi d'un style de vie délinquant subjectivement reconnu ». Pour leur part, Uggen et Kruttschnitt (1998) mentionnent que le

désistement est un comportement qui implique un changement dans l'état de la délinquance vers un état d'abstinence dans les délits et le maintien de ces comportements prosociaux. Quant à eux, Bushway et ses collègues (2001) parlent d'un processus de réduction du taux de la délinquance d'un niveau différent de zéro à un taux empiriquement stable et indiscernable de zéro. Plus encore, ces auteurs soutiennent que le processus de désistement devrait mettre l'accent sur les changements qui se produisent dans la propension à la délinquance (criminalité) plutôt que les changements dans le crime (Bushway et coll., 2001). Tandis que pour d'autres, une réduction de la gravité des actes délinquants ainsi qu'une diminution du nombre de délits commis seraient suffisantes pour évoquer le début du désistement (Aiyers et coll., 2013; Zdun et Scholl, 2013 : cités dans F.-Dufour, Brassard et Marlet, 2016). Bien qu'il existe de nombreuses définitions, Laub et Sampson (2001) concluent que la discorde de la conception du désistement est la principale contrainte aux connaissances sur ce phénomène puisque ces multiples définitions rendent l'exercice de synthèse de connaissances plutôt complexe.

Habituellement, le désistement est mesuré de manière indirecte dans les recherches quantitatives, soit par l'absence de la commission de crime durant une période de temps prédéterminée (Bushway et coll., 2004). Cependant, une telle mesure objective du désistement soulève inévitablement la question de la longueur de la période d'abstinence au crime pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit effectivement de la fin de la carrière criminelle (Bushway et coll., 2001; Laub et Sampson; 2001, 2003; Maruna, 2001; Piquero et coll. 2003). Cette conceptualisation du désistement pose un problème de faux positif, puisqu'elle s'apparente à une définition de la non-récidive (Barnett et coll., 1989; Greenberg, 1991). À cet égard, l'identification de faux désistement peut survenir puisque l'individu qui n'a pas encore récidivé est classé comme s'il s'était désisté simplement parce qu'aucune activité criminelle n'a encore été observée, ce qui résulte à une erreur de classification. Ouellet et ses collègues (2013) démontrent que les données officielles de la criminalité, sur lesquelles se base la majorité de ces études, ne permettent pas de distinguer les délinquants qui se désistent de ceux qui continuent à commettre des délits en évitant de se faire prendre par les autorités.

À l'opposé, deux perspectives qui examinent le désistement de manière plus directe se distinguent dans les études de ce phénomène. Dans la première perspective, le désistement est

vu comme un événement isolé ; un événement abrupt qui marquerait la fin d'une carrière criminelle. Cette manière de concevoir le désistement amène toutefois une confusion puisque, par exemple, Shover (1996) considère que le désistement débute immédiatement à la suite du dernier crime commis tandis que Cusson et Pinsonneault (1986) évaluent qu'un désistement survient lorsque le délinquant annonce formellement sa décision de quitter son mode de vie criminel. De fait, la majorité des chercheurs qui se penchent sur la question du désistement le considèrent comme un changement permanent. Or, cette permanence peut être déterminée que de façon rétrospective, soit après le décès de l'ex-délinquant (Blumstein et coll., 1982 ; Farrington et coll., 1994). De plus, de nombreuses études mettent en évidence les trajectoires en « zig-zag » des carrières criminelles alternant crimes et abstinence (Laub et Sampson, 2003 ; Nagin et Land, 1993 ; Ouellet, 2011 ; Piquero, 2004), donc cette intermittence peut être considérée comme un désistement, tandis qu'en réalité il ne s'agit que d'une pause. Quant à elle, la deuxième perspective s'intéresse au processus à long terme derrière le désistement, à savoir comment s'est structurée ou s'est organisée la réforme du crime (Maruna, 2001). D'ailleurs, les recherches s'étant intéressées aux carrières criminelles démontrent que le désistement est un processus graduel plutôt qu'une transition abrupte à un mode de vie sans délinquance (Healy, 2010).

Finalement, puisque les auteurs ne s'entendent pas sur la sélection des points de coupure du désistement et que ceux-ci varient d'une étude à l'autre, l'exercice de synthèse des connaissances est assez complexe. Afin d'éviter de déterminer une ligne de démarcation claire quant à la signification du désistement de la carrière criminelle, des recherches ont tenté de décrire le processus à long terme derrière la fin de la carrière criminelle d'un individu.

Pour terminer, plusieurs questionnements ont été soulevés quant à la façon d'identifier le moment précis où l'individu commence son processus de désistement du crime et, plus important encore, le moment où la personne cesse définitivement ses activités criminelles (King, 2013). Tel que mentionné précédemment, cela a conduit certains auteurs à établir différentes conceptualisations du désistement se distinguant en fonction de la durée du désistement et des changements identitaires (King, 2013). Afin d'éviter les confusions, une conceptualisation a été développée afin de distinguer les moments de désistement temporaire : aux accalmies ou aux

pauses dans les comportements criminels (soit le désistement primaire) et le maintien à long terme du désistement (soit le désistement secondaire) (Maruna et Farrall, 2004). Maruna, Immarigeon et Lebel (2004) soutiennent qu'en raison des variations du comportement criminel qui se produisent au fil d'une carrière criminelle (accalmie, pause, etc.), le désistement primaire a peu d'intérêt théorique. Selon eux, les recherches sur le désistement du crime devraient plutôt se concentrer sur l'examen du désistement secondaire par lequel un délinquant en vient à cesser définitivement ses agissements délinquants (King, 2013).

1.2.3. The Liverpool Desistance Study

La recherche de Maruna parue en 2001, *Making Good : How Ex-Convicts Reform and Rebuild their Lives* est une étude phare concernant le désistement. Les travaux de Maruna stipulent que les recherches sur le désistement devraient être orientées sur les facteurs qui aident les individus à maintenir une stabilité dans le désistement, un terme qu'il qualifie de « *going straight* » (Maruna, 1998). Étant basée sur les récits de vie narratifs d'ex-détenus, cette recherche a permis de rompre avec la tradition des études quantitatives sur le désistement en examinant le phénomène comme un processus de maintien à long terme. À l'aide de son échantillon recueilli avec la technique boule de neige (*snowball sampling*), Maruna souhaite examiner ce qui différencie les personnes ayant commis des récidives criminelles à celles qui se sont abstenues du crime (Maruna, Porter & Carvalho, 2004). Les expériences subjectives des participants ont permis de mieux comprendre le rôle des liens sociaux et du vieillissement dans le processus de désistement.

Essentiellement, ce qui distingue les délinquants qui *peuvent* désister du crime de ceux qui *ne peuvent pas* est, selon Maruna (1998, 2001), leur script narratif. Ces scripts correspondent à une structure active de traitement de l'information, un schéma cognitif, ou un système qui est à la fois construit et médié par des interactions sociales (Maruna, 1998). Plus précisément, c'est la manière dont les personnes rendent compte des buts, des motivations et des émotions guidant leurs actions afin de les rendre compréhensibles : « *people tell stories about what they do and why they did it* » (Maruna, 1998 : 33). Maruna (2001) a identifié deux scripts cognitifs au sein

de son échantillon afin d'expliquer l'orientation subjective du processus visant à donner un sens aux deux expériences de réinsertion.

Premièrement, nous retrouvons les scripts de « condamnation » composés, en majeure partie, de délinquants persistants. Ces derniers affirment en avoir assez de commettre des crimes et d'aller en prison ainsi que d'être épuisés de leur mode de vie. Cependant, les « condamnés » se sentent impuissants à changer leurs comportements en raison de la dépendance aux drogues, de la pauvreté, de leur manque d'éducation ou encore des préjugés sociétaux à leur égard. Bien qu'ils démontrent une sincère volonté de quitter la délinquance, ces derniers ont l'impression qu'aucune alternative ne s'offre à eux. Deuxièmement, les scripts de « rédemption » sont propres aux délinquants s'étant désistés du crime. Le désistement survient lorsque les individus réalisent qu'ils se retrouvent dans l'engrenage du cercle vicieux de la criminalité et de l'emprisonnement. Ceux-ci deviennent alors « architectes de leur rédemption » (Maruna, 2001). De telle sorte que, selon Maruna, le désistement semble toujours venir de l'intérieur. Par exemple, l'individu se perçoit comme une victime de la société qui s'implique dans le crime et la drogue afin d'avoir un certain pouvoir sur des circonstances plutôt sombres (Maruna, 2001). Pourtant, avec l'aide d'une « force extérieure » par exemple, le criminel pourrait être capable d'accomplir ce qu'il a toujours voulu faire, il importe seulement que quelqu'un croie aux capacités de cet ex-détenu. Nouvellement habilité socialement, l'ex-détenu cherche à donner quelque chose en retour à la société comme preuve de gratitude. Ce processus peut ainsi être caractérisé comme « *making good* ». Par conséquent, ce script de rédemption permet à la personne de racheter son passé honteux dans un prélude à une vie productive et digne d'être vécue (Maruna, 2001). Les individus faisant partie de ce script ont tous vécu un changement identitaire qui leur permet de se maintenir dans la voie de la légalité. Autrement dit, c'est dans ce script que l'on peut observer que l'individu abandonne complètement l'identité sociale de contrevenant. La personne vient à se percevoir et à être perçue comme une « personne changée » (Maruna, 2001). C'est la présence de ce changement identitaire qui distingue le script de condamnation du script de rédemption.

Finalement, l'étude de Maruna a indéniablement contribué à faire avancer les recherches sur le crime ainsi que sur le processus lié au désistement (Gadd, 2003 ; Terry et Presser, 2002).

Notamment, il a permis de distinguer les changements internes (par exemple: les changements identitaires) influençant le désistement et son maintien. À cet égard, Maruna a concentré son étude sur un groupe relativement homogène de délinquants, des femmes et des hommes possédant de lourds antécédents criminels et de consommation de drogue. Cependant, ce dernier n'a pas spécifiquement porté son attention sur l'influence que pourraient avoir les paramètres de la carrière criminelle et des circonstances de vie sur le désistement et sur la réinsertion sociale. Par exemple, il est probable que le processus de désistement des délinquants dont la trajectoire criminelle était ponctuée d'échecs (par exemple : incarcérations et arrestations multiples), comme ceux rencontrés par Maruna, se distinguerait de celui des délinquants qui n'auraient pas connu les mêmes infortunes dans le crime (p.ex. expérience d'impunité) ou qui auraient connu un certain succès dans leurs activités criminelles (p.ex. revenus criminels significatifs).

1.2.4. Les facteurs du désistement

Nous savons qu'éventuellement, la plupart des criminels cesseront volontairement, de force ou de gré, leurs activités criminelles (par la mort ou par choix). Par contre, les raisons pour lesquelles ces derniers décident d'emprunter le chemin de la légalité demeurent encore passablement méconnues. Comme pour la définition du phénomène du désistement, les auteurs ne s'entendent pas sur les événements pouvant mener une personne à mettre fin à sa carrière criminelle. En effet, dans la littérature portant sur le processus de désistement du crime, on peut y ressortir trois perspectives différentes. Tel que relevé par F.-Dufour (2013) dans ses travaux, il est possible de ressortir, dans littérature portant sur le désistement du crime, trois perspectives différentes.

Premièrement, la perspective ontogénique renvoie au processus de maturation ou, du moins, à l'association existante entre l'âge et la fin de la carrière criminelle (F.-Dufour, 2013). La relation âge-crime a longtemps été étudiée en criminologie. D'ailleurs, il y a un présupposé bien accepté en criminologie voulant que le taux de crime atteigne son apogée vers la fin de l'adolescence et diminue avec l'âge en raison d'une simple maturation. Dans leur théorie générale du crime,

Gottfredson et Hirschi (1990) prétendent qu'il n'est pas nécessaire d'étudier les raisons pour lesquelles les personnes commencent, continuent ou arrêtent le crime parce que tous les paramètres d'une carrière criminelle peuvent être expliqués par un manque de contrôle de soi (Farrington, 1986). Pour ces auteurs, le désistement est expliqué par un processus biologique universel associé à l'âge, la maturation vers la mi-vingtaine. Bien que l'âge puisse avoir une forte corrélation avec le désistement, Sampson et Laub (1993) affirment que les criminologues ont échoué à percevoir les différentes variables qui englobent l'âge en soi, par exemple, les changements biologiques, les transitions sociales et normatives et les expériences de vie. Plus encore, « on constate que lorsque l'on tient compte de la nature des délits commis, du genre (Faganet Western, 2005) ou du statut socioéconomique (Males et Brown, 2014) des individus, on peut observer des différences importantes dans les courbes d'attrition » (F.-Dufour, Brassard et Martel, 2016 : 374).

Deuxièmement, la perspective structuraliste explique le désistement par la théorie des liens sociaux stipulant que, par la diffusion de normes et de sanctions, la société, par ses institutions, amènerait les délinquants à se désister du crime (F.-Dufour, 2013). Plusieurs modèles quantitatifs du changement individuel démontrent quelques points tournants ayant de fortes probabilités d'augmenter les chances de désistement d'une carrière criminelle. Dans leurs travaux, Sampson et Laub (1993, 2003, 2005) expliquent à la fois l'émergence, la persistance et le désistement. Ces derniers partent des données recueillies par les Gluecks (1950), pour ensuite émettre des hypothèses et enfin les tester empiriquement. Ce qui amène Sampson et Laub (1993) à développer leur théorie du contrôle social informel graduée selon l'âge. Ces derniers développent trois thèses principales : (1) Le contexte structurel médié par les contrôles sociaux informels (famille et école) explique la délinquance dans l'enfance et à l'âge adulte, (2) il y a continuité dans le comportement antisocial de l'enfance à l'âge adulte dans une variété de domaines de la vie et (3) les liens sociaux informels à l'âge adulte (famille et emploi) expliquent les changements dans la criminalité au cours de la vie malgré les propensions à l'enfance. À la lumière de leurs analyses, Sampson et Laub affirment que deux concepts sont essentiels dans la compréhension du désistement ; les trajectoires ainsi que les points tournants. Ce sont ces deux concepts qui auraient le pouvoir d'influencer le fil de la carrière criminel d'un individu. Plus encore, ceux-ci affirment que les points tournants (plus particulièrement les facteurs externes)

offrirait l'opportunité d'interrompre la carrière criminelle d'un individu. Selon Sampson et Laub (1993), les points tournants qui conduisent au désistement du crime sont ; le mariage, l'obtention d'un emploi, l'éducation et l'entrée dans l'armée.

Toutefois, tel que soulevé par F.-Dufour (2013), une absence de consensus quant aux effets du mariage et de l'emploi ressort des recherches. Celle-ci dénombre quelques études démontrant qu'il n'existerait pas de lien entre le mariage et le désistement (Giardano, Cernkovich et Rudolph, 2002 ; Kruttschnitt, Uggen et Shelton, 2000, cités dans F.-Dufour, 2013). Quant à l'emploi, les plus récentes études démontrent que ce n'est ni la stabilité d'emploi et ni le salaire qui influencent le processus de désistement. Ce serait plutôt les aspects non économiques de l'emploi qui permettraient un maintien dans la voie de la légalité, comme le fait de se sentir apprécié, la réalisation au travail ou d'avoir une satisfaction du travail accompli (Wadsworth, 2006, cité dans F.-Dufour, 2013). Par contre, une recherche conduite par Uggen (2000) conclut que l'emploi semble être un point tournant dans le parcours de vie des contrevenants âgés de plus de 26 ans. Les résultats de son étude démontrent que les délinquants plus âgés ayant un emploi sont moins susceptibles de récidiver que ceux d'âge comparable n'ayant pas eu les mêmes opportunités.

Finalement, la perspective structuraliste présente certaines lacunes puisque le processus de désistement repose sur le lien du contrevenant avec les autres (F.-Dufour, 2013). Les recherches qui émanent de cette perspective présentent des problèmes méthodologiques puisqu'elles :

« (1) reposent généralement sur des données secondaires fréquemment incomplètes (2) que leurs taux d'attrition sont élevés et (3) qu'elles se fient aux banques de données officielles pour établir la présence ou l'absence de comportements criminalisés alors que, selon Farrall (2004), seulement 2% des infractions commises sont sanctionnées d'une peine criminelle » (F.-Dufour, 2013 : 41).

Troisièmement, le paradigme de l'acteur rationnel conçoit que le désistement résulte d'une décision prise par le criminel suite à l'évaluation des désavantages versus les avantages à commettre des délits (Haggard et coll., 2001 ; Paternoster et Bushway, 2009 : cités dans F.-Dufour, 2013). Ainsi, Cusson et Pinsonneault (1986) schématisent le processus du désistement en mettant en lumière quelques points tournants pouvant

amener le délinquant à prendre la décision de mettre fin à sa criminalité. Dans leur recherche, ces derniers dénotent que la plupart de leurs participants avaient subi un choc quelconque lors du dernier crime commis. Par exemple, il est fréquent que le crime qui précède la décision de mettre fin à leur criminalité se soit déroulé dans un climat de peur qui culmine en un état de panique extrême. En d'autres lieux, les délinquants peuvent subir un choc lors d'une condamnation en raison de la longue période d'incarcération et de toutes les conséquences qui y sont reliées. Cusson et Pinconneault (1986) remarquent également qu'une dissuasion tardive du crime peut survenir. Cette dissuasion tardive est généralement causée par une accumulation de condamnations. Il est possible de noter quatre composantes à ce moment dans une carrière criminelle :

- (1) Estimation plus élevée des probabilités de punitions : Les individus en viennent à réaliser que plus ils commettent des crimes, plus ils ont des chances de se faire arrêter.
- (2) L'incarcération devient de plus en plus difficile : Avec l'âge, les délinquants trouvent que l'incarcération devient de plus en plus ardue (Maguire, 1982). De plus, ils ont une intense sensation de perdre leur temps.
- (3) Peur d'avoir de plus longues sentences en raison de la récidive : Le système judiciaire prend en compte le nombre élevé de récidives dans l'évaluation d'une peine. En effet, plus il y a de récidives, plus la peine sera longue et les délinquants le savent.
- (4) Augmentation de la peur : Les participants de la recherche mentionnent que plus le temps avance, plus ils vivent dans un climat de peur, de paranoïa, de stress, et ce, de façon quotidienne.

Le choc subi par les criminels et/ou la dissuasion tardive amènent l'individu à faire une évaluation de sa criminalité. Généralement, ceux-ci arrivent aux conclusions suivantes : (1) le crime ne paye pas assez, considérant les risques impliqués et (2) que le mode de vie criminelle est devenu un problème. Dans ce cas, il y a réévaluation de leurs buts et, la plupart du temps, la décision de ne plus vouloir retourner en prison survient.

Pourtant, certains délinquants continuent dans la voie du crime, et ce, malgré les risques qui y sont encourus. Pour cette raison, certains chercheurs, tel que Neal Shover, s'intéressent plutôt

aux changements identitaires qui se produisent lorsqu'un délinquant choisit de se désister. « À partir de nombreux récits de vie, Shover (1996) a identifié quatre composantes souvent associées à l'arrêt des activités criminelles : (1) un meilleur calcul des risques associés à la criminalité, (2) la prise de conscience du temps limité d'une vie, (3) le développement de nouvelles aspirations et de nouveaux désirs et (4) l'avènement d'un changement important dans la façon de juger les autres et de se juger soi-même (Shover, 1983 : 208) » (F.-Dufour, 2013 : 45). En lien avec la composante « coûts et bénéfices » des délinquants, il serait envisageable de penser que les individus ayant obtenu du succès dans leurs activités criminelles pourraient être plus enclins à persister dans le crime. De fait, les bénéfices (par exemple, économiques) de leur criminalité pourraient les influencer dans le calcul des risques associés à la délinquance voulant que les conséquences soient moindres que les bénéfices. Dans ce cas, pourquoi ces criminels seraient-ils intéressés à se désister du crime lorsque celui-ci leur procure une grande satisfaction ? Le cycle de Juglar (1862) peut nous aider à mieux comprendre. Ce cycle économique compte trois phases dont l'expansion, la crise et la liquidation. C'est notamment la période « creuse », correspondant à la phase de crise, qui pourrait constituer un point tournant dans la vie des délinquants. C'est lors de cette phase que le calcul des risques associés à la criminalité pourrait amener les individus à cesser leur délinquance puisqu'étant dans une période de déclin économique, les bénéfices reliés aux crimes seraient inférieurs aux conséquences de leur criminalité.

De nombreuses études relèvent l'importance des circonstances de la vie criminelle, mettant l'accent sur les échecs. En extrapolant ce raisonnement, il est possible de croire que les compétences acquises et les succès rencontrés lors d'une carrière criminelle puissent influencer le désistement ; dans lequel la décision d'arrêter n'est pas initiée par un changement identitaire et dont les raisons seraient diamétralement différentes (p.ex. l'atteinte d'un objectif économique). D'ailleurs, comprendre la dynamique derrière la réussite dans une carrière criminelle peut certainement contribuer à une meilleure compréhension des autres paramètres des carrières criminelles (Ouellet, 2011).

1.3. LA RÉUSSITE CRIMINELLE

Un bon nombre d'études se sont penchées sur le phénomène de la réussite criminelle. Dans cette partie de ce chapitre, il sera question de définir les indicateurs de réussite recensés dans les études. Il existe deux façons de mesurer la réussite criminelle ; soit de manière objective par les gains et les expériences d'impunité ou soit subjectivement par la réputation et la perception de succès.

1.3.1. Les revenus criminels

Dans notre société occidentale, la réussite, qu'elle soit criminelle ou conventionnelle, est généralement mesurée par les gains retirés par les délinquants lors de leurs crimes (McCarthy et Hagan, 2001; Morselli et Tremblay, 2004; Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006; Robitaille, 2004; Uggen et Thompson, 2003, Wilson et Abrahamse, 1992 : cités dans Ouellet et Tremblay, 2014). D'ailleurs, l'étude des revenus criminels est importante lorsqu'on tient compte que la majorité des crimes sont motivés par l'appât du gain (Uggen et Thompson, 2003). Selon certains travaux, les modèles de réussite dans le milieu criminel se font plutôt rares (Levitt et Venkatesh, 2000; Wilson et Abrahamse, 1992 : cités dans Ouellet et Tremblay, 2014). Il s'avère, dans les faits, qu'il existe une importante variation des revenus illicites entre les délinquants. Des travaux plus récents montrent d'ailleurs que de nombreux délinquants retirent des revenus significatifs de leurs crimes (McCarthy et Hagan, 2001; Morselli et Tremblay, 2004; Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006; Robitaille, 2004 : cités dans Ouellet et Tremblay, 2014).

L'étude de la réussite d'un délinquant au cours de ses activités criminelles peut certainement nous permettre de comprendre quelques paramètres des carrières criminelles (fréquence du crime, durée de la carrière criminelle, désistement, etc.). Par le fait même, les délinquants ayant connu du succès sont moins enclins à cesser leurs activités criminelles. Il en est de même pour les gains que retirent les délinquants lors de la commission de leurs crimes. Il serait envisageable de croire que

« le montant des gains soutirés illégalement incite le criminel à poursuivre ses activités et ce *momentum* de ses succès ponctuels l'encourageant à augmenter la

fréquence de ses crimes. L'inverse est aussi vrai : des revenus modestes ou décevants peuvent le décourager et l'inciter à penser que le jeu n'en vaut pas la chandelle » (Ouellet et Tremblay, 2014: 528).

Afin de comprendre davantage les paramètres des carrières criminelles, tels que la persistance et le désistement, il serait utile de se pencher sur la réussite criminelle. Effectivement, le succès dans les activités illégales aurait le potentiel d'influencer considérablement les paramètres d'une carrière criminelle et ainsi permettre de nuancer certaines explications ; comme l'effet de maturation.

1.3.2. Les expériences d'impunité

Le succès dans le crime n'est pas juste une question de revenus criminels, c'est aussi l'évitement des coûts, défini comme la capacité d'éviter le contact avec le système de justice pénale (Adler, 1993; Kazemian et Leblanc, 2007; McCarthy et Hagan, 2001; VanNostrand et Tewksbury, 1999 : cités dans Bouchard et Nguyen, 2010 : 131). Stafford et Warr (1993) attachent une grande importance aux expériences d'impunité dans leur conceptualisation de la dissuasion générale et spécifique. Ces derniers prétendent que les délinquants ayant évité des sanctions pénales ont plus de chances de commettre des crimes à nouveau. Plus encore, Shover et Thompson (1992) ont démontré qu'il existe un lien non négligeable entre les succès passés à éviter les sanctions et le désistement du crime.

L'effet de la réussite à éviter des sanctions ne se limite pas à la continuité des activités criminelles. En se basant sur un échantillon de délinquants juvéniles, Loughran et ses collaborateurs (2009) stipulent que les expériences d'impunité peuvent inciter un excès de confiance quant aux risques perceptibles de la criminalité. Donc, cette perception moindre du risque relié aux crimes peut conduire à une augmentation de la délinquance auto-rapportée. Ainsi, ces derniers affirment que l'impunité a pour effet d'influencer les décisions des délinquants quant à l'évaluation des risques liés à leurs activités criminelles. Une récente étude de Ouellet et Bouchard (2016) démontre effectivement que les mois où les délinquants améliorent leur efficacité criminelle (augmentation de leurs revenus criminels) sont généralement associés à des probabilités inférieures d'arrestation.

1.3.3. Les coûts et les bénéfices d'un crime

La perspective du choix rationnel (Becker, 1968) suggère que les délinquants évaluent les bénéfices potentiels d'un crime par rapport à la probabilité subjective du risque de sanctions légales avant de commettre un acte délinquant. D'ailleurs, l'association des coûts et des bénéfices d'un crime au sein d'une carrière criminelle suscite l'intérêt de bien des chercheurs (McCarthy et Hagan, 2001; Tremblay et Morselli, 2000; Wilson et Abrahamse, 1992). Plusieurs éléments peuvent alors influencer le calcul des coûts et bénéfices d'un contrevenant au fil de son parcours. Tout d'abord, la punition peut jouer un rôle important, en ce qui concerne ce calcul, en dissuadant le délinquant de perpétrer un crime. Il est donc probable que les expériences de sanctions mènent au désistement ; que ce soit de manière temporaire ou permanente. Cependant, des recherches antérieures ont démontré que la punition n'avait peu ou pas d'effet sur la dissuasion et par le fait même, n'influencerait pas le calcul coûts et bénéfices d'un crime. Dans ces recherches, trois types de sanctions ont été analysées : l'emprisonnement, la surveillance et l'arrestation.

En ce qui concerne l'emprisonnement, une multitude de recherches démontrent que l'incarcération a tendance à avoir un effet nul, voire criminogène sur les adultes (Bales et Piquero, 2012; Nagin, Cullen et Jonson, 2009; Nieuwbeerta, Nagin et Blokland, 2009) ainsi que sur les jeunes contrevenants (Blomberg et coll. 2011; Loughran et coll. 2009). En ce qui a trait à la surveillance, Ouellet et Tremblay (2014) démontrent que les épisodes de probation n'ont pas d'effet sur l'implication criminelle. Autrement dit, la surveillance n'augmenterait pas l'abstinence face aux crimes, mais encouragerait plutôt la prudence et la modération (Horney et coll., 1995 et McGloin et coll., 2007). Quant à elle, l'arrestation ne semble pas avoir d'effet de dissuasion, au contraire, certaines recherches démontrent que l'arrestation entraînerait la récidive (Piquero et Pogarsky, 2002; Sherman, 1993). Il n'en reste pas moins que les effets de la punition dépendent de la manière dont l'individu perçoit la menace suite à une arrestation. En résumé, la littérature suggère des résultats mitigés à propos des effets de dissuasion des différents types de punitions avec quelques études qui constatent que la punition affaiblit plutôt le désir de conformité (Piquero et coll. 2011). En effet, l'incarcération présente des effets criminogènes non négligeables. Par exemple, la prison peut jouer le rôle de l'école du crime

chez certaines personnes. De fait, la détention peut être un milieu fertile à l'apprentissage de nouveaux savoir-faire criminels et ainsi améliorer les capacités du délinquant à saisir les opportunités criminelles qui s'offrent à lui.

Bien que la théorie du choix rationnel propose que les coûts d'un crime influencent largement la décision de passer à l'acte, nous pouvons constater, par le biais des études, que les bénéfices engendrés par un acte délinquant dépasseraient passablement les risques subjectifs ou réels que représente cette action. Les expériences d'impunité ainsi que les gains monétaires que rapporte le crime seraient de forts incitatifs pour un délinquant à continuer ses activités criminelles. Une étude de Stafford et Warr (1993) démontre que les délinquants qui accumulent des expériences d'impunité sont plus enclins à commettre des crimes à nouveau. De surcroît, Shover et Thompson (1992) affirment que la décision d'un criminel de cesser ou de continuer ses activités criminelles dépend directement de leur expérience d'impunité. En considérant que la plupart des activités criminelles sont motivées par les gains monétaires (Uggen et Thompson, 2003), il est juste de présumer qu'un montant substantiel d'argent peut jouer le rôle d'un incitatif important, en ce qui a trait au fait de continuer dans la voie de l'illégalité.

En conclusion, les délinquants sont sensibles à ce qui leur arrive et par le fait même, certains événements ont le pouvoir de moduler leurs futures décisions et leurs trajectoires criminelles. Ainsi, un élément tel que le calcul des coûts et des bénéfices d'un crime influence un délinquant dans sa prise de décision concernant la perpétration ou non d'un acte criminel (Fagan et Piquero, 2007). Alors, ceci nous amène à penser que le processus de prise de décision est dynamique puisque les criminels sont en constante réévaluation des coûts et des bénéfices d'un crime afin de déterminer si le jeu en vaut vraiment la chandelle.

1.3.4. Les indicateurs subjectifs de la réussite criminelle

Il existe une partie subjective non négligeable lorsqu'il est question de réussite. Un grand nombre de recherches concernant les carrières conventionnelles considèrent que le succès est un concept multidimensionnel et que la perception de l'individu face à son succès – aussi appelé

l'auto-efficacité – est basée sur une interaction complexe de facteurs expérientiels, personnels et environnementaux (Bandura, 1997; Lent, Brown et Hackett, 1994 : cités dans Laferrière, 2013). Bandura (1977) définit l'auto-efficacité comme étant la croyance d'un individu en sa capacité de produire ou non une tâche. De fait, plus les personnes développent un grand sentiment d'auto-efficacité, plus les objectifs qu'elles s'imposeront seront élevés. Ainsi, la perception de l'auto-efficacité est développée lorsque les individus interprètent l'information qui émane de quatre sources expérimentales distinctes : (1) *la réalisation personnelle* se réfère à toutes les formes d'expériences inactives et est la source d'informations la plus importante concernant le développement de l'auto-efficacité, (2) *l'apprentissage vicariant* englobe toutes les expériences d'observation d'autrui, (3) *la persuasion sociale* inclut toutes les formes d'encouragements sociaux ou de découragements à travers certaines actions et (4) *l'état physiologique et les réactions* font référence aux conditions émotionnelles et physiques dans lesquelles un individu se retrouve quand il fait une activité particulière (Bandura, 1997 : cité dans Laferrière, 2013).

La théorie de l'auto-efficacité criminelle suggère que les délinquants empruntent éventuellement des chemins cognitifs à travers lesquels ils choisissent des activités particulières et certains paramètres comportementaux à savoir combien d'effort ils dépenseront et combien de temps ils persisteront face aux obstacles et aux expériences aversives (Bandura et Adams, 1977 : cités dans Laferrière, 2013). La perception de succès dans le crime a une influence sur les actions criminelles. Par exemple, le développement d'une identité de délinquant performant est crucial afin de donner aux individus un sens à leur vie. Effectivement, cette identité de délinquant encourage les individus à persister dans le crime (Anderson, 1999 ; Bourgeois, 1995 ; Maruna, 2001 ; Shover, 1996). Plus encore, une étude de Brezina et Topalli (2012) démontre que de hauts revenus criminels ainsi que des expériences d'impunité influencent positivement les perceptions d'auto-efficacité criminelle. Finalement, les résultats de plusieurs analyses qualitatives suggèrent qu'il y aurait d'autres facteurs importants en ce qui a trait au développement de l'auto-efficacité criminelle. En effet, comme le souligne Laferrière (2013), la littérature criminologique suggère que les déterminants influençant la formation d'auto-efficacité conventionnelle peuvent également servir de base dans la perception de réussite criminelle des délinquants. (1) *La réalisation personnelle* suggère que l'habilité à tirer des

avantages monétaires du crime (Bourgeois, 1995), les expériences d'impunité (Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006; Ouellet et Tremblay, 2014), ainsi qu'avoir les compétences nécessaires à la commission de crime étant économiquement plus attrayant (Shover, 1996), influencent significativement la perception de réussite criminelle. (2) *L'apprentissage vicariant* stipule que le fait d'avoir un mentor et de l'observer performer dans le crime augmente la confiance des délinquants et leur donne l'impression qu'ils peuvent à leur tour réussir leurs actes criminels (Bandura, 1997). (3) *La persuasion sociale* englobe les valeurs pro-criminelles et les encouragements de l'entourage comme facteur d'influence de la perception du succès criminel (Sutherland, 1947). Finalement, (4) *l'état psychologique et les réactions* peuvent renforcer les croyances d'auto-efficacité lorsque les individus expérimentent des sensations agréables lors du passage à l'acte (Gottfredson et Hirschi, 1990).

En résumé, la perception de succès des délinquants dans leurs activités illicites peut donc influencer la durée des carrières criminelles ; un niveau de succès élevé incitant la continuation. À contrario, une perception basse du succès peut avoir l'effet d'inciter les délinquants à réévaluer leur volonté de continuer ou leur implication dans leurs activités criminelles. Plus encore, cette perception de succès peut probablement influencer la continuation, mais peut aussi être un facteur contribuant au processus du désistement. Ainsi, la remise en question ou le changement identitaire serait moins drastique chez les délinquants ayant du succès dans leur carrière criminelle.

1.3.5. Les facteurs de la réussite criminelle

Une étude de Morselli et Tremblay (2010) démontre qu'il y a d'importantes variations qui existent entre les délinquants et les gains rapportés par leurs crimes. De manière plus détaillée, leur analyse démontre que,

« de la somme totale déclarée par les répondants durant la période à l'étude (environ 120 millions de dollars), le 10% des délinquants qui retirent davantage du crime rapporte à lui seul 69% de cette somme totale. Si l'on élargit le spectre au 20% des délinquants les plus performants, ceux-ci cumulent 84% du total des gains criminels » (Ouellet et Tremblay, 2014 :529).

À la lumière de leurs résultats, il semble juste de se questionner sur les facteurs pouvant différencier les criminels qui réussissent, de ceux qui ne réussissent pas. Il existe des facteurs statiques (qui discriminent ceux qui réussissent de ceux qui ne réussissent pas) ainsi que des facteurs dynamiques (les variations à travers le temps) afin d'expliquer la réussite criminelle d'un individu.

« Les facteurs suivants peuvent être analysés en tant que facteurs dynamiques : la cohabitation conjugale et les revenus légitimes (revenus d'emploi et prestations gouvernementales) ; la surveillance pénale (libération conditionnelle, probation et maison de transition), le succès passé à éviter les contacts policiers et la diversification des activités criminelles comme une mesure de l'accès aux opportunités criminelles. Les facteurs statiques sont, quant à eux, l'âge du début de la période fenêtre, l'âge au premier crime, le score à l'échelle du manque de contrôle de soi, le niveau de scolarité et le nombre de partenaires qui composent le réseau criminel » (Ouellet et Tremblay, 2014 : 537).

Comme le mentionne Ouellet et Tremblay (2014) dans leur recherche, McCarthy et Hagan (2001) ont démontré qu'il existait d'importantes similitudes entre les aptitudes liées aux réussites légitimes et illégitimes. De plus, ces chercheurs soulignent l'importance du capital humain et social, mais surtout du capital personnel dans la réussite criminelle. Le capital personnel se réfère au désir de s'enrichir, à la propension aux risques, au désir de coopérer ainsi qu'aux compétences à la réussite générale (McCarthy et Hagan, 2001). De plus, l'étude de Morselli et Tremblay (2004) démontre plutôt l'importance du capital social (la taille des réseaux criminels) en lien avec la réussite criminelle ainsi que certains traits de personnalité comme le manque de contrôle de soi. « Ce trait de personnalité combinant présentisme¹, impulsivité et goût du risque prédit non seulement la délinquance, mais aussi le degré de réussite criminelle » (Ouellet et Tremblay, 2014 : 530). Plus encore, ce manque de contrôle de soi aurait des effets plus marqués sur la réussite lorsqu'il est question de crime contre les biens comparativement à la délinquance de trafic. Une seconde étude de Morselli, Tremblay et McCarthy (2006) souligne l'importance des mentors dans les carrières criminelles. En effet, l'apprentissage auprès d'un mentor peut résulter à une augmentation des revenus criminels et à une diminution du risque

¹ Le présentisme c'est-à-dire « la tendance à se laisser guider par l'instant présent au détriment de l'avenir est une caractéristique attribuée par plusieurs criminologues au délinquant typique (Pinatel, 1975 ; Cusson, 1981 et 2005 ; Wilson et Herrnstein, 1985 ; Gottfredson et Hirschi, 1990 ; Born, 2003). L'individu qui s'adonne à la délinquance ne réussit ni à garder le passé en mémoire, ni à prendre l'avenir en considération. » (Cusson, 2014)

d'arrestation. Robitaille (2004 : cité dans Ouellet et Tremblay, 2014) démontre également que la criminalité stratégique², la spécialisation, l'estime de soi et l'absence de consommation abusive d'alcool augmenteraient les gains criminels. Finalement, il existe deux facteurs contribuant à majorer la réussite criminelle ; soit l'âge et le nombre de condamnations antérieures. Ainsi, la maturation et les expériences d'incarcération encouragent les criminels à acquérir des compétences qui multiplient leurs chances de réussite criminelle. Ces deux facteurs font donc preuve de l'accumulation du capital humain et social (Robitaille, 2004 : cité dans Ouellet et Tremblay 2014).

Finalement, il semble y avoir d'importantes similitudes entre l'auto-efficacité menant à la réussite criminelle et conventionnelle. Dans son étude sur le désistement, Maruna (2001) soutient que le processus de désistement requiert que les délinquants trouvent des alternatives légitimes aux crimes desquelles ils retireraient une perception positive d'eux-mêmes, comme ils retrouvaient lors de la perpétration d'un crime. Effectivement, trouver des alternatives légales à leurs activités criminelles pourrait être l'un des chemins vers le désistement du crime. De ce fait, la réussite criminelle est un élément intéressant à étudier puisqu'il pourrait être un facteur important dans le maintien du désistement. Ainsi, les délinquants ayant les caractéristiques et les capacités menant à la réussite criminelle pourraient par exemple, avoir plus de facilité à intégrer le marché du travail contrairement aux criminels moins performants, ce qui amènerait une alternative légitime au crime et un éventuel maintien dans la voie de la légalité.

1.4. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

Pour conclure cette partie du chapitre, le paradigme de la carrière criminelle a permis d'identifier les facteurs conduisant à la délinquance. Blumstein et ses collègues (1986) identifient les paramètres clés caractérisant les carrières criminelles, soient ; la participation, la fréquence, la gravité et la durée. Plus encore, ce paradigme reconnaît que les individus « débutent leur activité

² « L'analyse stratégique, qui conçoit le crime à la fois comme un conflit et un moyen en vue d'une fin, s'intéresse à l'interaction dynamique entre le délinquant et ceux qui s'opposent à lui (ses victimes, les forces de l'ordre, ses semblables et ceux qui condamnent son acte) ». (Cusson & Cordeau, 1994 : 5)

criminelle à un âge donné, s'engagent dans le crime à un rythme qui leur est propre, s'impliquent dans une diversité de crimes et se désistent du crime à un certain moment » (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003; 2007; cités dans Ouellet, 2011 : 9). Ce n'est qu'au cours des dernières années que les chercheurs s'intéressent à la dernière phase d'une carrière criminelle, soit sa terminaison. D'ailleurs, les études sur le désistement du crime tentent d'expliquer le moment le moins bien compris de la carrière criminelle ; le désistement (Bushway, Thornberry et Krohn, 2003; Kazemian, 2006). Au début, les études tentaient de prédire le moment où les activités criminelles se termineraient. À ce jour, la recherche sur le désistement vise à comprendre le processus qui est à la base de l'arrêt de la criminalité.

Bien qu'il y ait plusieurs routes pouvant mener au désistement, peu de travaux se sont intéressés aux liens entre la carrière criminelle et la période qui la succède. Plus particulièrement, aux événements et circonstances de vie qui ont caractérisé le mode de vie criminelle influençant ainsi la décision du désistement. Plus encore, aucune étude recensée n'a tenté de faire le lien entre les paramètres de la carrière criminelle et le processus de désistement. Ainsi, la proposition de ce mémoire est que le sens et la dynamique du processus de désistement dépendent des paramètres de la carrière criminelle, particulièrement en lien avec le succès rencontré dans les activités criminelles. Comprendre comment les délinquants se perçoivent selon leur réussite criminelle pourrait être extrêmement utile afin d'expliquer certains paramètres de la carrière criminelle comme la persistance et le désistement.

1.5. PROBLÉMATIQUE

Le processus de désistement du crime reste encore à ce jour difficile à saisir (Bushway, Thornberry & Krohn, 2003; F.-Dufour, 2013). Essentiellement, l'absence de consensus quant à la définition opératoire du désistement criminel altère notre compréhension de ce phénomène. En effet, la majorité de nos connaissances sur les carrières criminelles émane de recherches quantitatives basées sur des données longitudinales (Piquero, Farrington et Blumstein, 2007). Bien que ces études aient permis d'améliorer nos connaissances sur différents paramètres des

carrières criminelles (p. ex. fréquence, gravité, durée, etc.), ces travaux empiriques ne nous permettent pas de capter le processus du désistement dans son intégralité. De surcroît, la mésentente conceptuelle, en ce qui a trait à la mesure du désistement, peut compromettre nos connaissances sur ce phénomène (Laub et Sampson, 2001). Les multiples définitions déployées dans la littérature rendent l'exercice de synthèse des connaissances plutôt complexe. Alors que pour certains auteurs le désistement est un événement abrupt qui conduirait à l'aboutissement de la carrière criminelle (Barnett, Blumstein & Farrington, 1987), d'autres sont plutôt d'avis que le désistement est un processus qui amène une abstinence à long terme des activités criminelles (Maruna 2001). C'est pourquoi il semble impossible de déterminer avec exactitude un délai d'abstention du crime permettant de confirmer, or de tout doute, le désistement de la carrière criminelle. Par conséquent, il apparaît justifié d'étudier le désistement du crime comme un processus graduel se traduisant par un maintien à long terme de l'abstinence des comportements délinquants. Maruna (2001) affirme que le désistement devrait être défini comme une abstinence à long terme du crime. Plus encore, ce dernier mentionne que les chercheurs devraient plutôt se concentrer sur le maintien d'un comportement exempt de criminalité plutôt que sur les transitions ou les changements résultant à la terminaison de la délinquance (Maruna, 2001). Pour cette raison, Maruna (1998) affirme que les recherches devraient mettre davantage d'efforts à comprendre les corrélations cognitives et subjectives afin d'arriver à saisir le processus global du désistement, ce qui suggère l'emploi d'une méthodologie qualitative puisque celle-ci s'intéresse à l'ensemble de la vie des individus.

D'ailleurs, les recherches qualitatives peuvent enrichir et compléter l'information provenant des données quantitatives. En effet, l'étude novatrice de Maruna (2001) en est un bon exemple puisqu'elle s'est dégagée de la tradition de recherche plus quantitative du désistement. La contribution de Maruna sur le désistement est indéniable parce qu'elle a notamment permis de distinguer les changements internes (changements identitaires) influençant le désistement et son maintien. Toutefois, ce dernier ne se penche pas sur l'influence de la carrière criminelle passée. Il est probable que les événements ou les points tournants qui surviennent lors d'une carrière criminelle puissent avoir une incidence sur la structure du désistement et de la réinsertion sociale. Il serait donc possible de croire que la signification du désistement s'articule différemment chez les individus dont la trajectoire criminelle fut parsemée de plusieurs échecs.

Par exemple ; une multitude d'arrestations et d'incarcérations comparativement aux délinquants ayant poursuivi une trajectoire criminelle couronnée de succès de par leurs revenus criminels appréciables ou encore par impunité.

On conçoit alors qu'il y a plusieurs chemins pouvant mener au désistement et que ceux-ci peuvent différer d'une trajectoire criminelle à l'autre. Il existe un lien non négligeable, en criminologie, entre les comportements criminels passés et futurs (Farrington, 2003; Paternoster & coll., 1997). Toutefois, peu de travaux se sont penchés sur la carrière criminelle et la période qui lui succède, soit, le désistement. À l'exception de Jacques et Wright (2008) qui parlent d'évènements négatifs de la vie comme étant un point tournant dans la carrière criminelle. De fait, lorsqu'une sérieuse victimisation survient dans le contexte d'un crime, le délinquant trouve une situation propice afin de s'adapter à cet évènement. Lorsque la victime définit cet épisode comme étant le résultat de sa délinquance et lorsqu'elle ne trouve plus de mode adaptatif attrayant afin de faire face à cette situation (par exemple, adaptation par le crime), le « criminel-victime » sera plus enclin à s'adapter en mettant fin à sa criminalité (Jacques & Wright, 2008). Toutefois, il reste très peu d'études s'intéressant aux évènements et aux circonstances qui ont caractérisé le mode de vie criminelle influençant alors la décision de mettre fin à leur carrière criminelle. En effet, le paradigme de la carrière criminelle propose des paramètres centraux à l'analyse des trajectoires qui peuvent avoir une influence déterminante sur le processus du désistement (Piquero & coll., 2003; 2007). Cependant, aucune étude recensée n'a tenté de faire le lien entre les paramètres de la carrière criminelle, notamment le succès criminel, et le processus du désistement. À la lumière de ces constatations, ce mémoire veut explorer le paramètre du succès dans une carrière criminelle puisque l'on s'intéresse à l'impact possible de ce paramètre sur le désistement et la réinsertion sociale. Ce critère de sélection de notre échantillon nous différencie des autres études du désistement se concentrant plutôt autour de délinquants peu performants (p.ex. Maruna, 2001; F.-Dufour, 2013).

Ce mémoire s'inspire largement des travaux de Maruna (2001) par sa définition du désistement et tente de relever les travaux de F.-Dufour (2013) sur les sursitaires du Québec afin de valider ses résultats. L'objectif général est donc de mieux saisir le processus de maintien à long terme du désistement criminel. Pour s'y faire, nous avons choisi comme cadre théorique la perspective

des parcours de vie puisqu'elle permet de mettre en lumière le processus décisionnel des individus et les événements marquants survenant au fil de leur vie. Donc, nous allons analyser les trajectoires de vie d'individus ayant poursuivi une carrière criminelle soutenue dans le passé et dont la majorité des crimes étaient à but lucratif (p.ex. : vol qualifié, trafic de drogue, fraude, etc.). Plus précisément, à partir de récits de vie, le but sera de comprendre le sens et de représenter le processus amenant au désistement de leur carrière criminelle, et ce, en mettant en évidence les facteurs internes et sociaux influençant le désistement tout en portant une attention particulière à la réussite criminelle. De plus, il sera question d'analyser l'influence de la carrière criminelle passée sur le processus de désistement ainsi que d'examiner si le degré de réussite dans la carrière criminelle (p.ex. les revenus illégaux, les expériences d'impunité, la réputation criminelle, la perception de succès, etc.) module d'une certaine manière le sens et la représentation du désistement. D'ailleurs, l'échantillon de délinquants de ce mémoire se démarque certainement de celles utilisées dans le passé (voir Maruna, 2001; F.-Dufour, 2013) puisque ce sont tous des individus ayant connu beaucoup de succès dans la criminalité. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la réussite criminelle aurait un effet structurant sur les carrières criminelles. Ainsi, en arrivant à cibler les points tournants pouvant survenir lors d'une trajectoire criminelle qui amènent les individus à choisir la voie du désistement, il serait juste de croire que cela pourrait grandement contribuer au développement de programmes visant la réinsertion sociale, notamment les programmes axés sur l'employabilité.

1.6. CHOIX DU CADRE THÉORIQUE

Afin de mieux répondre à nos objectifs de recherche, nous avons choisi une perspective développementale. En criminologie, cette perspective identifie les facteurs ou les causes qui affectent le développement des conduites criminelles, et ce, avant ou pendant les activités criminelles (Leblanc et Loeber, 1998). Plus précisément, le cadre théorique de ce mémoire s'articule autour de la perspective du « parcours de vie »³ qui accorde de l'importance au processus décisionnel et aux événements qui surviennent tout au long de la vie. Pour s'y faire,

³ Le terme « parcours de vie » est la traduction libre de la perspective du « *life course* »

la théorie du parcours de vie repose sur deux concepts centraux : les trajectoires ainsi que les transitions. D'une part, il y a les trajectoires au cours de la vie, comme le parcours professionnel ou les activités criminelles (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Ces trajectoires se réfèrent aux dimensions à long terme de certains types de comportements. Pour leur part, les transitions, intégrées dans les trajectoires, sont définies comme étant des événements de vie spécifiques (premier mariage, premier emploi, etc.) qui évoluent sur des périodes de temps plus courtes et le changement dans l'état qui est plus ou moins abrupt (Elder, 1985). Ainsi, selon Elder (1985), c'est l'amalgame des trajectoires et des transitions qui génèrerait les points tournants ou des changements dans la trajectoire de vie d'un individu.

Il existe, selon Sampson et Laub (1993), un lien à long terme entre les comportements passés et futurs, entre les événements de vie à l'enfance et ce qui se passe à l'âge adulte. De plus, ces auteurs prévoient que les transitions et les points tournants ont le pouvoir, à court terme, d'influer et de réorienter les trajectoires. « Cette perspective s'intéresse alors à la stabilité, soit aux caractéristiques individuelles, et aux changements, soit les circonstances de vie, dans la prédiction des conduites criminelles » (Piquero et coll., 2003 : cités dans Ouellet, 2011 : 18.)

Pour Sampson et Laub (1993; Laub et Sampson, 2003), la continuité et les changements des activités criminelles au sein de la carrière criminelle sont liés aux événements marquant la vie sociale des délinquants. Autrement dit, « les liens sociaux qui unissent les délinquants et les institutions sociales, en particulier le travail et le mariage, influencent les trajectoires criminelles » (Ouellet, 2011 :18). D'ailleurs, Abbott (2009) définit les points tournants comme étant des « transitions rares qui font passer d'un régime de probabilité à un autre » (p.194), ce qui veut dire que ceux-ci ont le pouvoir d'interrompre des trajectoires régulières à travers les changements qu'ils opèrent. Ces points tournants sont plus aisément identifiables lorsque l'on dispose des récits de vie, car ils peuvent être différents d'un individu à l'autre et cette méthode permet aux individus de définir les points tournants dans leur trajectoire. Par exemple, le mariage peut amener le désistement pour un délinquant tandis que pour un autre, le mariage peut avoir l'effet d'accentuer sa carrière criminelle puisque le mode de vie délinquant peut être glorifié par la conjointe. L'orientation qualitative de ce mémoire aura donc comme effet de capter les nuances de ces événements de vie.

Ce cadre théorique est donc justifié afin d'étudier et de comprendre le processus du désistement puisqu'il permet de mettre en lumière les points tournants pouvant survenir dans le parcours de vie d'une personne résultant à un aboutissement de leur carrière criminelle. Cette perspective considère une multitude d'influences qui façonnent la délinquance à travers différents contextes et périodes de temps (Thornberry, 1997; Piquero et Mazarolle, 2001).

CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE

Ce mémoire a comme objectif d'examiner l'influence des paramètres de la carrière criminelle en rapport au processus du désistement du crime ; à savoir si les succès rencontrés dans la trajectoire criminelle modulent le désistement. Pour ce faire, nous avons reconstruit la trajectoire criminelle de chaque participant, en utilisant des récits de vie narratifs ainsi que des calendriers de vie, permettant de mieux saisir le processus de maintien du désistement.

Ce chapitre aura pour but de présenter les choix méthodologiques ayant permis de réaliser cette étude, plus précisément ; une justification de la méthodologie privilégiée, la procédure de la collecte des données, l'échantillon et la technique d'échantillonnage, la description des participants ainsi que la stratégie d'analyse seront présentés.

2.1. LE CHOIX DE L'APPROCHE QUALITATIVE

Une partie substantielle des travaux empiriques sur le désistement se base sur une méthodologie quantitative où le désistement est mesuré de manière indirecte, c'est-à-dire par l'absence d'activité criminelle durant une période de temps prédéterminée (Bushway et coll., 2004). Ouellet et ses collègues (2013) argumentent que les données officielles de la criminalité utilisées pour ces études ne permettent pas de distinguer les délinquants qui se désistent de ceux qui continuent dans la voie de la criminalité. La raison est bien simple, en mesurant le désistement par l'absence de récidive, cela pose évidemment un problème de faux positifs ; l'identification de faux désistement (Barnett et coll., 1989). La méthodologie qualitative semble donc mieux adaptée à la compréhension du processus du désistement.

La recherche qualitative comporte de nombreux avantages. En effet, « s'inscrivant dans un paradigme plutôt compréhensif, dit aussi interprétatif ou holistique, la recherche qualitative conçoit différemment son objet et poursuit des visées bien différentes » (Mukamurera, Lacourse et Couturier, 2006). L'approche qualitative considère la réalité comme une construction

humaine tout en reconnaissant la subjectivité comme étant au cœur de la vie sociale. Plus encore, le qualitatif conçoit son objet en terme « d'action-signification des acteurs » (Boutin, 1997; Deslauriers, 1991; Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, 1995; Savoie-Zajc, 2000). Le but de l'analyse qualitative est donc de donner un sens et de comprendre les phénomènes sociaux et humains complexes. Partant de ce fait, l'analyse qualitative se veut une démarche déductive comportant de la reformulation, de l'explication ou de la théorisation de témoignages, d'expériences ou de pratiques (Mucchielli, 2009; Paillé, 1996).

L'approche qualitative apparaît particulièrement pertinente quant à la nature de l'objet étudié. Le processus du désistement est traité comme un phénomène objectivement non mesurable où l'accent est mis sur les perceptions, les croyances, les valeurs ainsi que les procédures décisionnelles prises par les individus (Paillé et Mucchielli, 2003). Cette dimension subjective de l'objet d'étude amène à la démarche un côté interprétatif et compréhensif. L'étude est ainsi réalisée en fonction de la réalité subjective des individus à travers leur point de vue et les significations qu'ils donnent à leur propre réalité (Paillé et Mucchielli, 2003). Cette méthode permet donc de comprendre plus en profondeur la complexité du processus de désistement du crime. En outre, certains auteurs affirment qu'une approche qualitative permet d'analyser le phénomène à l'étude dans sa globalité, soit par une approche plus holistique (Groulx, 1997). De telle sorte que l'approche qualitative permet d'accéder à des informations importantes et inaccessibles par des moyens quantitatifs. Ainsi, une telle vision holistique est appropriée pour ce mémoire, puisque celui-ci traite du cheminement et du processus décisionnel menant au désistement du crime au sein des trajectoires des délinquants. « D'ailleurs, cette méthode est considérée comme étant la mieux adaptée à l'étude du processus de désistement du crime (Barry, 2006; Farrall, 2002; Giordano et coll., 2001; Maruna, 2001, 2004; Shover, 1996) » (cités dans F.-Dufour, 2013 : 74).

Pour ces motifs, la méthodologie s'inspire de celle utilisée par Maruna (2001) dans le cadre du *Liverpool Desistance Study*. Ainsi, des récits narratifs ont été privilégiés pour reconstruire les trajectoires individuelles et pour saisir le processus de désistement intégralement.

2.1.1. Le cadre analytique : approche phénoménologique

L'analyse thématique et la construction du cadre analytique de ce projet de recherche furent menées conjointement. Dans la lignée des travaux de Maruna, ce mémoire s'appuie sur une approche phénoménologique. C'est au cours de l'examen phénoménologique des données empiriques que « se constitue la base d'une étude qui souhaite bien s'ancrer dans les données. Cet examen permet de dégager la trame principale des événements et des jugements rapportés ou observés, et de reconstituer ce qui est diversement appelé le vécu des sujets, le point de vue des acteurs, la perspective des participants, la scène observée » (Paillé et Mucchielli, 2003).

En criminologie, l'approche phénoménologique tente de comprendre la prise de décision des délinquants (Toch, 1969), les fins qu'ils visent à atteindre (Shover, 1996) ainsi que leurs stratégies afin de créer un sens à leur vie (Irwin 1970; Shoham & Seis, 1993). Évidemment, la phénoménologie est amplement justifiée, car elle permettra de répondre de façon adéquate aux objectifs de cette recherche.

2.2. LA COLLECTE DES DONNÉES

2.2.1. Les entretiens semi-directifs

L'entretien est une méthode qualitative considérée comme efficace afin de rendre compte du point de vue des acteurs ainsi que d'aider à comprendre et interpréter leur réalité (Denzin et Lincoln, 1994). L'entretien en contexte de recherche peut prendre plusieurs formes. Par exemple, l'entretien structuré prévoit des questions fermées, présentées selon un ordre préétabli et préalablement formulées (Mayer et Saint-Jacques, 2000). Par opposition, l'entretien non structuré ne prévoit pas de questions, mais comporte une ou deux consignes de départ très larges, laissant au participant la liberté quant à la nature des expériences dont il veut faire part (Mayer et Saint-Jacques, 2000). Le recours à l'entretien non directif « a pour but de pallier certaines contraintes des enquêtes par questionnaire à questions fermées représentant le pôle extrême de

la directivité » (Michelat, 1975 : 230). Par exemple, dans un entretien par questionnaire, le participant est contraint à répondre uniquement aux questions qui lui sont proposées. Le danger avec un tel questionnaire est que « l'écart soit grand entre la signification que le chercheur donne aux questions qu'il pose et aux réponses qu'il propose et celle que lui donneront les personnes y répondant » (Michelat, 1975 : 230). De son côté, l'entretien non directif permet d'atteindre des niveaux d'analyses plus profonds puisqu'il existe une « relation entre le degré de liberté laissé à l'enquête et le niveau de profondeur des informations qu'il peut fournir » (Michelat, 1975 : 231). Dans le cadre de ce mémoire, c'est l'entretien semi-directif, se situant entre ces deux extrémités, qui a été privilégié comme outil de collecte de données. Ce type d'entretien est donc favorisé puisqu'il présente un nombre considérable d'avantages pour les chercheurs qui étudient un processus (Charmaz, 2003, citée dans F.-Dufour, 2013), dans le cas qui nous intéresse ; le processus du désistement du crime.

Par définition, l'entretien semi-dirigé est

« une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche (Savoie-Zajc, 2009 : 340) » (Citée dans F.-Dufour, 2013 : 75).

Ce type d'entretien permet de tenir compte des vécus et des perceptions du participant tout en prévoyant un certain nombre de thèmes à aborder. C'est donc un outil de collecte de données plus flexible que l'entretien structuré, ce qui permet au chercheur d'explorer les pistes qui se dégagent au cours de l'entretien (Charmaz, 2003, citée dans F.-Dufour, 2013).

Le choix de cet outil est donc justifié pour cette recherche puisque l'objectif de ces entretiens consiste essentiellement à laisser les participants « raconter leur histoire ». Alors, on s'intéresse particulièrement au récit narratif des individus. Ainsi, nous allons étudier les récits de vie des participants, puisque cette méthode vise à reconstituer l'expérience subjective du sujet autour d'une identité narrative (Josselson et Lieblich, 1993; Maruna, 2001; McAdams, 1985). Le point d'intérêt n'est pas tellement dans les faits qui se trouvent dans le récit narratif, mais bien dans le sens que l'individu attache à ces faits (Maruna, 2001). Ainsi, les récits narratifs qui sont tirés de cette recherche posent un regard rétrospectif sur des événements passés.

2.2.2. Les calendriers d'histoire de vie

Les objectifs de ce mémoire s'appuient majoritairement sur des données rétrospectives qui exposent les événements et les circonstances au cours de la vie du participant. Toutefois, il importe de souligner les limites associées à l'utilisation de telles données. En effet, le rappel précis d'événements, tels que les actes délinquants et les arrestations, est une tâche complexe, particulièrement lorsque plusieurs actions se chevauchent durant une même période de temps (Henry et coll., 1994). Afin de favoriser la mémorisation des événements survenus dans la vie des participants, une méthode adaptée des calendriers d'histoire de vie a été utilisée dans ce mémoire.

La validité et la fiabilité des données résultant de cette méthode sont démontrées par de nombreux travaux (Axinn, Pearce et Ghimire, 1999; Belli, 1998; Belli et coll., 2001; Caspi et coll., 1996; Charest, 2004; Sutton et coll. 2011). De surcroît, concernant l'intérêt de cette recherche pour la performance criminelle, la technique des calendriers a établi sa fiabilité dans l'estimation des gains criminels chez les délinquants adultes incarcérés (Charest, 2004). Pour ces raisons, la méthode des calendriers d'histoire de vie semble être appropriée à l'étude du processus du désistement puisqu'elle permet de cibler de façon rétrospective les points tournants du parcours de vie d'un individu.

Les calendriers d'histoire de vie servent à tracer les grandes lignes des trajectoires des individus, que ce soit des trajectoires délinquantes, d'employabilités, etc. En outre, les calendriers d'histoire de vie ont deux avantages indéniables concernant la collecte de données rétrospectives. Premièrement, cette méthode permet d'améliorer la qualité des données en aidant le participant à lier, tant visuellement que mentalement, la synchronisation de plusieurs types d'événements (Freedman et coll., 1988). Deuxièmement, les calendriers d'histoire de vie permettent de rendre compte des séquences d'événements ainsi que des changements éventuels (Freedman et coll., 1988). Plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour encourager la mémoire du participant notamment « l'emploi d'aide visuelle, l'organisation thématique des questions et la progression graduelle à la difficulté mnésique des questions et des thèmes » (Freedman et coll., 1988; McPherson, Popielarz et Drobnic, 1992, cités dans Ouellet, 2011 : 44).

Ainsi, il a donc été privilégié, dans cette enquête, de débiter par les événements les plus faciles à se remémorer, lesquels nous conduiront vers ceux qui semblent plus difficiles à se rappeler.

Nous avons donc modifié cet outil de telle sorte que l'ensemble du parcours de vie du participant y est exposé plutôt qu'une période fenêtre de 12 ou de 36 mois. Ainsi, cet outil facilite certainement la mémorisation des événements survenus au fil de la vie du participant tout en lui offrant des points de repère lors de son récit narratif.

Concernant la conduite des entretiens, afin de saisir le processus de désistement dans son intégralité, une adaptation des calendriers d'histoire de vie a été remplie avec chaque participant au début de l'entretien (voir annexe I pour le support visuel utilisé). Suite à la présentation de l'outil qui consiste en un questionnaire structuré par thématique soit : événements de vie, trajectoire professionnelle, relation conjugale, trajectoire criminelle et parcours judiciaire, le participant reçoit la consigne de départ suivante : *Indiquez directement sur la ligne du temps les événements de vie que vous considérez comme marquants dans votre parcours de vie (trajectoire conventionnelle ou criminelle)*. Ensuite, toujours en se basant sur ce même questionnaire, sont placées de manière chronologique sur une ligne du temps les informations en ce qui a trait à la trajectoire professionnelle et le revenu annuel relié à l'emploi, les relations conjugales, la trajectoire criminelle et le revenu moyen par crime ainsi que le parcours judiciaire du participant. Ainsi, le rappel de ces éléments offre au répondant un moyen de visualiser les événements marquants de sa vie en le resituant dans sa trajectoire. De cette façon, lors de l'entretien semi-directif, le récit des expériences criminelles et du processus de désistement sera facilité puisqu'avec l'aide des calendriers de vie, l'exercice de remémoration est simplifié.

2.2.3. Les critères de sélection de l'échantillon

Ce projet de recherche se base sur le récit de vie de 15 participants ayant cessé leurs activités criminelles. Trois critères ont été déployés pour sélectionner les sujets :

- (1) les participants devaient s'identifier comme ayant mis fin à leur carrière criminelle avec succès depuis au moins 1 an (critère similaire à celui utilisé dans l'étude de Maruna (2001));

- (2) les individus devaient avoir eu au préalable une activité criminelle soutenue et régulière ; il devait s'agir de délinquants persistants. Ainsi, nous cherchions des individus qui avaient été actifs dans le crime sur une base quasi mensuelle durant au moins deux ans. ;
- (3) il était demandé que la majeure partie des crimes commis par les participants durant leur carrière criminelle soient constitués de crimes lucratifs, par exemple, vol qualifié, trafic de drogue, fraude, etc.

Cet échantillon diffère de celui de Maruna (2001), soit des hommes (N=55) et des femmes (N=10) possédant de lourds antécédents criminels officiels (par exemple, des arrestations, des condamnations, des épisodes d'incarcération, etc.). La plus grande différence avec l'étude réalisée par Maruna est que l'on s'intéresse à un groupe de délinquants dont les trajectoires criminelles sont plus homogène (délinquance orientée vers la recherche de bénéfices monétaires). D'ailleurs, une attention particulière est accordée à la notion de réussite ou de succès dans le crime et à son influence sur le désistement.

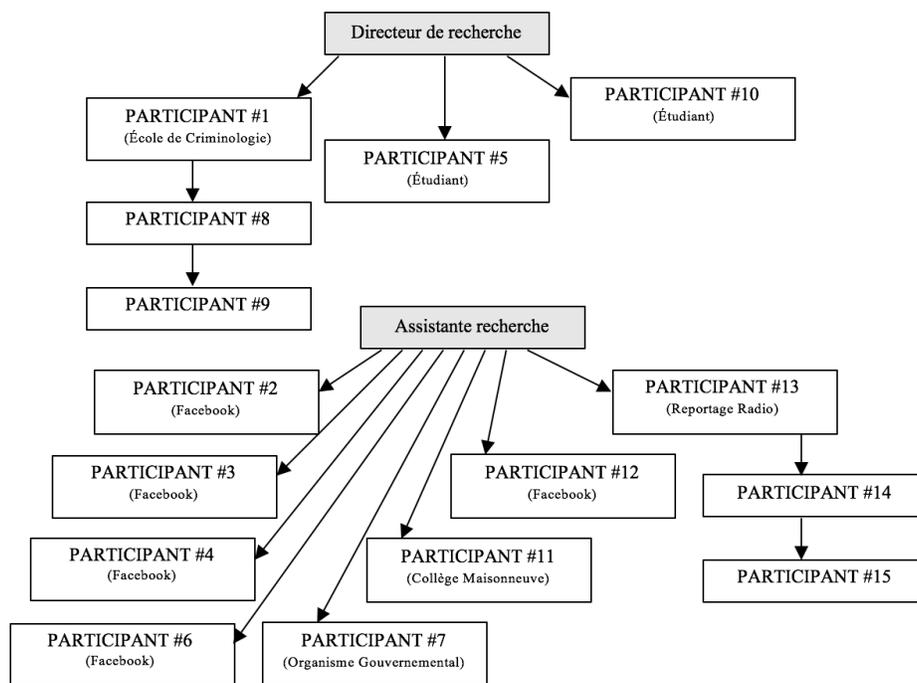
Bref, les participants de notre étude semblent avoir eu un parcours criminel beaucoup moins chargé que les individus faisant partie du *Liverpool Desistance Study*. Notre échantillon compte moins de personnes ayant eu des problèmes de toxicomanie et moins d'individus ayant connu plusieurs « aller-retour » en détention.

2.2.4. Les stratégies de recrutement

Il était planifié de procéder au recrutement en utilisant la technique « boule de neige », soit d'utiliser les personnes contactées comme source d'identification d'unités additionnelles. Or, dans les faits, cette technique s'est avérée plutôt inefficace pour cette étude puisqu'une infime minorité des participants a joué ce rôle de personne ressource pouvant nous aider dans le recrutement des participants. La plupart du temps, ces derniers ont coupé les ponts avec leurs pairs délinquants lors de leur processus de désistement. De fait, nous avons utilisé davantage les réseaux sociaux afin d'annoncer notre projet de recherche dans le but que le message soit partagé le plus possible. Cette méthode a été la plus efficace pour le recrutement, puisque nous avons

été en mesure d'entrer en contact avec des connaissances, de près ou de loin, des personnes de notre entourage. Plus encore, par le biais des stages en intervention offerts par l'École de Criminologie de l'Université de Montréal, des agents de probation, des travailleurs de rue, des intervenants en maison de transition, des personnes travaillant pour des programmes de réinsertion sociale (par exemple les individus de l'ancien programme Service Option-Vie) ont été sollicités afin de nous recommander des participants. Toutefois, n'étant plus en contact avec les usagers de leur service, ces organismes n'ont pas été en mesure de nous aider dans notre recrutement. Voici une figure illustrant le processus de recrutement pour cette recherche.

Figure 1 : Processus de recrutement



La première prise de contact a été effectuée soit par courriel ou soit par téléphone. Ce contact permettait de renseigner le participant sur la nature de l'étude. Ainsi, ce descriptif faisait état de l'objet d'étude du projet, du caractère volontaire de l'étude ainsi que de l'aspect éthique de la recherche notamment la confidentialité des données recueillies.

2.3. DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES

2.3.1. Le profil des participants

Sur le plan sociodémographique, nous constatons que la majorité des participants sont de sexe masculin et âgés entre 26 et 35 ans. La quasi-totalité de ceux-ci est de nationalité canadienne et leur langue maternelle est le français. La plupart des répondants sont célibataires et n'ont pas d'enfants. Concernant la formation académique, plusieurs détiennent un diplôme d'études professionnelles. Finalement, au moment de l'entretien, les participants occupaient, presque en totalité, un emploi légal et leur revenu annuel varie, en majorité, entre 20 000\$ à 49 000\$.

Sur le plan sociojudiciaire, l'âge d'entrée dans la délinquance de plusieurs participants se situe entre 11 et 15 ans. La plupart des répondants affirment avoir commencé à faire de l'argent sur une base régulière avec le crime entre 16 et 20 ans. Le délit principal perpétré par les individus ayant participé à cette recherche est le trafic de drogue suivi de près par les vols (simples, qualifiés, etc.). La durée de la carrière criminelle de la plupart des participants varie entre 6 et 15 ans. Concernant le système judiciaire, la majorité des répondants se sont fait arrêter par les autorités et ont été incarcérés dans un centre de détention.

L'intégralité des caractéristiques des participants est présentée sous forme de tableau permettant ainsi d'avoir une bonne vue d'ensemble du profil des participants recrutés pour cette recherche sur le désistement.

Tableau 1: Profil sociodémographique des participants

Caractéristiques	N	%
Sexe du participant	15	
Masculin		93,3
Féminin		6,7 ⁴
Âge du participant	15	
26-35 ans		53,3
36-45 ans		20,0
46-55 ans		20,0
56-65 ans		6,7
Langue Maternelle	15	
Français		100
Nationalité	15	
Canadienne		93,3
Haïtienne		6,7
Groupe Ethnique	15	
Blanc		86,6
Noir		6,7
Autre		6,7
État matrimonial	15	
Célibataire		66,7
En union		26,6
Séparé/Divorcé		6,7
Nombre d'enfants	15	
Aucun		60,0
1		6,7
2		20,0
3		6,7
4 et plus		6,7
Formation académique complétée	15	
Aucun		20,0
Diplôme d'études secondaires		13,3
Diplôme d'études professionnelles		33,3
Diplôme d'études collégiales		13,3
Diplôme d'études universitaire		13,3
Diplôme au cycle supérieur		6,7
Situation Actuelle	15	
En emploi		86,7
Étudiant		13,3
Revenu annuel	14 ⁵	
Moins de 9 999\$		7,1
20 000\$ – 29 999\$		35,7
30 000\$ - 39 999\$		21,4
40 000\$ - 49 999\$		21,4
50 000\$ à 59 999\$		7,1
200 000\$ et plus		7,1

⁴ Il serait intéressant de voir s'il y a une différence de genre dans le processus du désistement du crime or, une telle comparaison ne fait pas partie de nos objectifs de recherche. Toutefois, à la lumière des résultats de cette étude, il serait certainement intéressant de se pencher sur cette distinction de genre dans le désistement.

⁵ Un participant n'a pas voulu répondre à cette question.

Tableau 2: Profil sociojudiciaire des participants

Caractéristiques	N	%
Âge du premier délit	15	
5-10 ans		6,7
11-15 ans		60,0
16-20 ans		33,3
21 ans et plus		
Âge \$ avec les délits	15	
10-15 ans		26,6
16-20 ans		46,7
21-25 ans		13,3
26-30 ans		13,3
Délit Principal	15	
Trafic de stupéfiants		60,0
Tous types de vols		40,0
Durée de la carrière criminelle	15	
1 – 5 ans		20,0
6 – 10 ans		33,3
11 – 15 ans		33,3
16 – 20 ans		6,7
21 et plus		6,7
Arrestation	15	
Oui		93,3
Non		6,7 ⁶
Incarcération	15	
Oui		80,0
Non		20,0
Désistement Temporaire	15	
Oui		20,0
Non		80,0
Durée du maintien du désistement	15	
1 an		26,6
2 ans		13,3
3 ans		6,7
4 ans		13,3
5 ans		6,7
6 ans		6,7
7 ans		6,7
8 ans		13,3
10 ans et plus		6,7

⁶ Il serait intéressant de comparer le processus de désistement entre les individus n'ayant jamais fait l'objet d'arrestation et ceux ayant fait l'objet d'une ou plusieurs arrestations. Ceci nous apparaît une bonne piste pour de futures recherches sur le désistement du crime.

2.3.2. La démarche des entretiens

Préalablement à l'entretien, nous avons obtenu le consentement, par écrit, de chaque participant avec la signature du formulaire de consentement, dont une copie se trouve en annexe (voir annexe II). Ce formulaire fournit aux répondants de l'information sur la nature de leur participation, sur le caractère confidentiel de la recherche, sur les avantages et inconvénients de l'étude ainsi que sur leur droit de retrait.

Concernant les entretiens, celles-ci ont été réalisées entre juin 2015 et mai 2016. Elles se sont déroulées dans des endroits calmes et propices au dévoilement des récits de vie (p.ex. petits cafés). Le lieu des entretiens a été choisi de concert avec le participant, souvent à proximité du domicile de ce dernier. Les entretiens semi-directifs ont tous été d'une durée moyenne de deux heures et ont varié entre une heure trente minutes et trois heures. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un enregistreur vocal. À des fins confidentielles, les enregistrements ont été utilisés uniquement à des fins de retranscription de l'entretien. De fait, chaque participant s'est vu attribuer un numéro afin que seule la chercheuse ait accès à leur identité.

Au moment de conclure la rencontre, le participant devait remplir une fiche signalétique, dont un exemple est fourni en annexe (voir annexe III), afin de recueillir de l'information sur les variables sociologiques et les variables stratégiques (reliées aux objectifs de l'étude).

2.3.3. La conduite des entretiens semi-directifs

Comme mentionné ci-haut, l'entretien semi-directif a débuté avec les calendriers d'histoire de vie accompagné de son questionnaire structuré sous forme de thématique. Par la suite, il a été demandé au participant de « raconter son histoire », en ayant la consigne de départ suivante : *Au cours de l'entretien, j'aimerais que nous abordions les thèmes suivants : votre trajectoire/histoire de vie, votre parcours criminel, votre succès criminel, votre désistement, le maintien de votre désistement ainsi que les changements survenus dans votre vie. En ayant en*

tête les thèmes suivants, pouvez-vous me parler de votre vie jusqu'au moment où vous avez cessé vos activités criminelles ?

En ce qui concerne la présente étude, elle vise à couvrir six thèmes principaux qui sont : trajectoire de vie, parcours criminel, succès criminel, désistement du crime, maintien du désistement et les changements identitaires (si mentionné au fil de l'entretien⁷). La grille d'entretien, en annexe (voir annexe IV), illustre la manière dont les consignes de départ et les questions complémentaires ont pu être abordées dans le cadre des entretiens semi-directifs.

2.4. LA STRATÉGIE ANALYTIQUE

Dans cette recherche, une analyse thématique des entretiens a été privilégiée afin d'analyser le matériel recueilli. Pour s'y faire, il a été primordial de s'adonner à une lecture répétée des verbatims d'entretiens. Cette étape nous a permis d'assimiler les données, ce qui favorise certainement l'interprétation de celles-ci. Plus encore, une attention particulière à la « singularité » de chaque entretien ainsi qu'à la mise en relation des entretiens entre eux a été déployée (Michelat, 1975). Nous avons juxtaposé une lecture des entretiens à la fois verticale « en gardant la logique propre à chacun » et horizontale dans le but « d'établir la relation avec les autres entretiens » (Michelat, 1975 : 242). En somme, l'analyse thématique consiste à « procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé et Mucchielli, 2003).

L'analyse thématique présente deux fonctions principales : une fonction de repérage et une fonction de documentation. Dans un premier temps, le repérage relève d'un travail demandant la saisie de l'ensemble des thèmes d'un entretien. La tâche est de relever tous les thèmes pertinents étant en lien avec les objectifs de la recherche (Paillé et Mucchielli, 2003). Concrètement, chaque entretien a été travaillé de manière à faire ressortir les thèmes et sous-

⁷ Un seul participant a mentionné explicitement avoir eu un changement identitaire lors de son processus de désistement. Toutefois, il sera possible de constater (chapitre 3) que la plupart des participants ont abordé le thème des changements identitaires de façon plus implicite.

thèmes propres à chaque trajectoire. Dans un deuxième temps, la fonction de documentation a pour but de tracer des parallèles ou de documenter des oppositions ou divergences entre les thèmes (Paillé et Mucchielli, 2003). De façon pratique, le but de cette analyse comparative a été d'examiner les contrastes ou les saturations empiriques quant à la signification et au sens du processus de désistement ; si les paramètres de la carrière criminelle, plus particulièrement le succès criminel, influencent ce processus. Par définition, la saturation empirique « désigne alors le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique » (Pirès, 1997 : 157). Quoiqu'il en soit, pour être en mesure d'analyser de façon horizontale les entretiens et pour établir les liens entre les thèmes, il est indispensable que le chercheur « laisse parler » les données de l'étude. Ainsi, l'analyse horizontale permet de faire valoir les différentes manières qu'un même thème apparaît d'un entretien à l'autre. Ceci permet alors de mettre en lumière les similitudes et les contrastes existants au cœur de chaque expérience.

Tout compte fait, le recours à l'analyse thématique apparaît pertinent puisque nos objectifs de recherche gravitent autour du parcours de vie des délinquants s'étant désistés du crime. En effet, Blanchet et Gotman (1992) affirment que

« l'analyse par entretien repose sur l'hypothèse que chaque singularité est porteuse du processus (...) sociologique que l'on veut analyser. L'analyse par entretien se justifie donc lorsqu'on étudie des processus, des modes d'organisation individuels, en tant qu'ils sont révélateurs (...) d'une théorie du mode de production de l'existence (récit de vie) » (p.99).

2.5. LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Le nombre restreint d'individus permet certainement d'étudier le phénomène du désistement plus en profondeur. Toutefois, vu le nombre restreint d'entretiens, il n'est pas assuré qu'un seuil de saturation empirique et théorique des données soit atteint. Donc, cette étude s'inscrit davantage dans une perspective plus exploratoire. Par ailleurs, il semblerait que la démarche phénoménologique adoptée par cette étude puisse être en mesure de relativiser cette limite. En

effet, l'objectif de ce mémoire s'oriente davantage sur la compréhension du processus de désistement à travers l'expérience et le vécu des participants plutôt que sur la description empirique détaillée et précise de ce phénomène.

Plus encore, l'outil de collecte de données pourrait comporter une limite non négligeable. L'avantage des entretiens semi-directif est de permettre « d'ajuster l'entretien selon les thèmes qui émergent au cours de [celui-ci] ou encore des ajustements d'une entrevue à l'autre » (F.-Dufour, 2013 : 95). Il est donc normal d'ajuster nos questions au fil de la collecte des données permettant ainsi de saturer l'information qui émergent de l'analyse des données, ce qui entraîne certainement un biais. En effet, certaines questions supplémentaires pourraient avoir été posées aux participants et d'autres non. Bien que tous les thèmes aient été couverts, les participants n'ont pas tous répondu aux mêmes questions, rendant la tâche de comparaison des résultats plus complexe (F.-Dufour, 2013).

Une autre limite est possible quant au sexe de l'intervieweur. Puisque les entretiens ont été conduits majoritairement par une femme, il se peut que les participants aient minimisé

« l'importance de leur relation amoureuse dans leur processus de désistement du crime, car selon Dulac (2003), les hommes québécois ont de la difficulté à partager les sentiments profonds qui les unissent à leur partenaire intime, puisqu'ils ont peur que cela soit interprété comme un signe de faiblesse ou de dépendance qui nuirait à leur image "d'homme" » (F.-Dufour, 2013 : 95).

Finalement, la méthodologie qualitative dans le cadre de cette étude peut faire en sorte qu'il est difficile de « maintenir une attitude neutre envers le répondant (...), puisque le chercheur se trouve à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de ce qu'il étudie » (Paillé et Mucchielli, 2008). (...) Pour remédier à cette limite, l'intervieweuse peut poser « autant de questions de relance pour les aspects qui [vont] à l'encontre de ses attentes, ses valeurs ou ses convictions que pour ceux qui [vont] dans le même sens » (F.-Dufour, 2013 : 96).

CHAPITRE 3: RÉSULTATS

Ce chapitre sera consacré à la présentation et à l'interprétation des données recueillies au sein des récits de vie des participants. Tout d'abord, un tableau récapitulatif des principaux paramètres de la carrière criminelle de chaque participant vous sera présenté (tableau 3). Ensuite, il sera question des grandes lignes de la trajectoire de vie précédant la carrière criminelle, de la trajectoire criminelle (carrière criminelle), de la réussite criminelle, du cheminement des participants vers le désistement ainsi que du maintien du désistement du crime. Il est à noter que plusieurs parallèles avec la recherche de F.-Dufour (2013) sur le désistement des sursitaires québécois seront faits au fil de ce chapitre puisque ce mémoire s'inspire largement de ses travaux. Ainsi, une typologie des désistants vous sera présentée dans le chapitre suivant afin de dégager plus de sens ainsi que les grands constants dans le processus du désistement des participants de cette étude.

En guise de rappel, il y a deux façons de concevoir le désistement ; soit de manière indirecte ou plus directe. Premièrement, le désistement peut être mesuré indirectement par l'absence de la commission de crime durant une période de temps prédéterminée (Bushway et coll., 2004). Pour les multiples raisons évoquées dans la recension des écrits, cette définition n'est pas celle utilisée dans ce mémoire. Deuxièmement, d'une manière plus directe, le désistement peut être vu comme un événement isolé (un événement abrupt qui marque la fin de la carrière criminelle) ou encore comme un processus de maintien à long terme d'un comportement exempt de criminalité (Maruna, 2001). À des fins pratiques, les participants de ce mémoire ont été sélectionnés à partir des critères qui s'apparentent à la définition du désistement tel qu'élaboré par Maruna (2001). D'abord pour qu'il y ait désistement, les individus doivent avoir eu une carrière criminelle soutenue et régulière et s'identifier comme ayant mis fin à leur carrière criminelle avec succès. Ainsi, la mise en évidence de processus sociaux demande que l'on définisse un point de départ, une fin évidente et des marqueurs identifiables entre les deux » (Charmaz, 2006, citée dans F.-Dufour, 2013).

Tableau 3: Tableau récapitulatif des principaux paramètres de la carrière criminelle des participants

Nom du participant	Délits principaux	Revenu criminel moyen annuel ⁸	Durée carrière criminelle	Durée d'abstinence	Nombre de sentence reçu	Durée moyenne sentence reçu
Maurice	Trafic de stupéfiants, vols	260 000\$	32 ans	3 ans	0	0
Julien	Trafic de stupéfiants, vols	200 000\$	6 ans	7 ans	0	0
Danny	Trafic de stupéfiants, vols	156 000\$	14 ans	1 an	6	23 mois
Mathieu	Trafic de stupéfiants	130 000 \$	10 ans	4 ans	1	36 mois
Luc	Vols qualifiés	150 000\$	11 ans	8 ans	4	Perpétuité
Vincent	Trafic de stupéfiants, vols de véhicule	130 000\$	2 ans	2 ans	1	15 mois
Paul	Trafic de stupéfiants	96 000\$	6 ans	20 ans	4	3 mois
Martin	Trafic de stupéfiants, vols	15 000\$	4 ans	8 ans	0	0
Kevin	Trafic de stupéfiants	130 000\$	5 ans	1 an	4	1 mois
Estelle	Trafic de stupéfiants	104 000\$	10 ans	6 ans	1	2 mois
Rémi	Trafic de stupéfiants, vols	100 000\$	13 ans	2 ans	4	22,5 mois
Hugo	Trafic de stupéfiants	156 000\$	7 ans	1 an	1	1 mois
Olivier	Trafic de stupéfiants, vols	130 000\$	20 ans	1 an	18	12 mois
Patrick	Vols qualifiés	150 000\$	11 ans	4 ans	3	68 mois
Pierre	Trafic de stupéfiants, vols	200 000\$	13 ans	5 ans	3	64 mois

⁸ L'information sur le revenu criminel des participants est autorévélee et approximative puisque le revenu criminel est variable.

3.1. LA TRAJECTOIRE DE VIE

Le but des entretiens était de laisser les participants raconter leur histoire allant de leur enfance jusqu'au moment présent. Puisque cette recherche vise à mieux comprendre le processus du désistement chez les individus ayant quitté leur carrière criminelle, la majorité d'entre eux ne se sont pas attardés sur les aspects qui ont précédé leur trajectoire criminelle. Dans bien des cas, les participants ont évoqué certains facteurs se rapportant à leur enfance ou leur adolescence pour mettre en contexte leur trajectoire de vie et les éléments qui, selon eux, peuvent expliquer certains de leur choix. Il est possible de regrouper ces éléments en différents thèmes : l'enfance, l'éducation et les relations conjugales. Cette partie du chapitre est alors consacrée aux éléments qui ont précédé le parcours criminel (facteurs antécédents).

3.1.1. L'enfance

Tout d'abord, cinq participants sur quinze (33%) ont eu une enfance considérée, selon eux, de conventionnelle. Au moment où ces derniers racontent leur jeunesse, c'est majoritairement le contexte familial dans lequel ils ont grandi qui est évoqué. Lorsque le sujet est évoqué, ces participants décrivent positivement leur famille, qualifiant celle-ci comme fonctionnelle et comme ayant véhiculée des valeurs prosociales lors de leur enfance. Ils ajoutent avoir bénéficié d'une enfance sans histoire où l'harmonie et le respect régnaient quotidiennement.

« Pas de problème familial, ma mère n'avait jamais vu du *pot* de sa vie avant que j'en échappe devant elle. Ma sœur est plus vieille que moi et elle est pas mal *straight* (...) » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

« Au niveau des relations familiales, ç'a toujours été numéro un. J'ai eu des parents qui m'ont toujours supportée dans ce que je faisais, ils ont toujours été en arrière de moi pour m'aider, peu importe le problème que j'avais (...) » - Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans)

« Moi j'ai eu une enfance ben normale, mes parents m'aiment, j'n'ai aucun problème, c'est des très bons parents » - Julien (Trafic de stupéfiants et vols, désisté du crime depuis 7 ans)

Dans ces cas, le contexte familial ne joue pas le rôle de facteur de risque pour la délinquance. D'ailleurs, ce n'est qu'à la fin de l'adolescence que ces cinq participants commettront leurs premiers délits. Toutefois, pour d'autres participants (9/15), la famille a eu une influence criminogène au fil de leur trajectoire de vie. Sept répondants ont grandi dans un contexte familial défavorable où ils ont été victimes d'abus physiques et/ou psychologiques. Pour les deux autres, c'est plutôt la transmission de valeurs criminelles qui a joué un rôle dans le début des activités criminelles. Cet aspect sera traité plus en détail dans la partie portant spécifiquement sur l'amorce de la trajectoire criminelle des répondants rencontrés pour cette recherche.

3.1.2. La Scolarité

Le parcours scolaire des participants fut brièvement abordé. Nous remarquons toutefois que ce parcours diffère d'un individu à l'autre. La majorité des participants (12/15) ont achevé leur diplôme d'études secondaires et bien plus. Certains d'entre eux ont été aux collégiales (3/12) tandis que d'autres se sont rendus au niveau universitaire (3/12). Cependant, pour la majorité des participants (4/6) ayant continué leurs études au-delà du secondaire, ce diplôme a été reçu tardivement dans leur trajectoire de vie, soit lors du processus de désistement du crime. Les trois citations suivantes illustrent le parcours scolaire des participants ayant continué leurs études au-delà du secondaire.

« [À l'école], j'étais une *bolle*, j'avais des *scores* de fous sans lever le petit doigt (...) Je suis allée faire un cours de programmeur analyste [technique au CEGEP] que j'ai complété. » - Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans)

« [À l'école]... Ben je parlais tout le temps. Les professeurs ont tout le temps dit que vu que je comprenais vite, je dérangeais tout le monde et je parlais tout le temps. (...) [Après mon secondaire], je suis allé au CEGEP [compléter une technique administrative en assurance et services financiers]. » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

« J'étais super bon à l'école et j'aimais l'école faque du côté scolaire, il n'y avait pas de problème. » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

Contrairement à certaines études ayant un échantillon similaire au nôtre, nous constatons que la majorité des répondants de cette recherche sont scolarisés. Par exemple, l'enquête de Ouellet et Tremblay (2014) s'intéressant aux épisodes d'inactivité et aux revenus criminels dans une trajectoire de délinquance se centre exclusivement sur les délinquants impliqués dans une criminalité lucrative. Toutefois, peu de leurs sujets ont obtenu un diplôme d'études secondaires (81,6% de leurs participants n'ont pas de D.E.S.).

Nous remarquons qu'il est plus facile pour nos participants d'avoir accès au marché du travail puisqu'étant instruits, plus d'opportunités s'offrent à eux. Plus encore, les répondants de notre échantillon ont accès à des emplois plus attrayants financièrement, ce qui représente une alternative intéressante à leurs activités criminelles. L'étude d'Uggen et Thompson (2003) démontre que les épisodes d'emplois légitimes expliquent la motivation des délinquants à cesser leurs activités criminelles. Il s'agit alors d'un facteur de protection pouvant influencer la réinsertion sociale ou le processus de désistement de ces derniers.

Pour les trois participants qui ont décroché de l'école avant la fin de leur secondaire, et ce, pour des raisons multiples, ceux-ci n'ont toujours pas complété leur diplôme d'études secondaires au moment de l'entretien.

« Mon adolescence, j'ai eu de la misère avec l'école, surtout avec les relations sociales. (...) J'ai eu des problèmes à m'assimiler surtout au secondaire. Principalement, je fais acte de présence pis c'est ça, faque je n'étais pas là. (...) Il y a plusieurs causes pour ça que ce soit le manque d'intérêt ou juste que c'était plate (...) Faque là, j'ai lâché l'école (...) » - Julien (Trafic de stupéfiants et vols, désisté du crime depuis 7 ans)

« J'ai lâché en secondaire 2, parce que je n'étais juste plus capable, je voulais lâcher en secondaire 1 mais... » - Kevin (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 1 an)

Les participants (7/15) qui ont parlé de leur cheminement scolaire mentionnent que ce parcours fut parsemé de difficultés. Ils évoquent notamment les troubles de comportements, les troubles d'apprentissage ou encore l'intimidation comme ayant été les principaux obstacles à leur scolarisation.

« J'avais une difficulté pour verbaliser [bégaiement], c'est sûr que tout le monde riait de moi en classe, alors pour me faire des amis, je faisais rire la classe, je faisais le bouffon. Faque là en faisant rire la classe, des coups d'œil j'en ai eu. Faque j'ai eu de la misère avec l'autorité tout de suite en partant, j'ai doublé ma première année d'ailleurs. » - Paul (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 20 ans)

« [À l'école], j'étais toujours dans des classes spécialisées parce que j'étais tannant » - Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

« Côté école, c'est sûr que j'ai eu de la misère à me concentrer, c'est sûr que quand je commence un cours à l'école, je ne le finis pas... justement à cause de mon TDAH [Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité] » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

Bien que nos participants soient scolarisés, du moins davantage que d'autres échantillons de délinquants comparables, nous constatons que la majorité des participants ont connu des troubles associés à leur parcours scolaire. Les difficultés rencontrées dans le cheminement scolaire s'apparentent à celles relevées dans d'autres recherches qui démontrent que les délinquants sont davantage enclins à présenter des troubles de comportements dans leur milieu scolaire (p.ex. perturber la classe, enfreindre les règles de vie, avoir des comportements qui entraînent sanctions ou suspensions, etc.) (Fréchette et LeBlanc, 1987; Skiba, Peterson et Williams, 1997 ; Sprague et coll., 2001; Walker, Colvin et Ramsey, 1995). Il importe toutefois de préciser qu'aucun des délinquants de cette étude n'associe les difficultés scolaires à leur trajectoire criminelle.

3.1.3. Les relations conjugales

Au cours de l'entretien, les relations conjugales des participants ont rarement été mentionnées, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains participants (5/15) interrogés directement sur ce sujet ne considèrent pas avoir eu de relations significatives valant la peine d'être mentionnées (qu'elles soient positives ou négatives) avec un(e) partenaire. Ceci s'avère être un résultat en soi puisque de nombreuses études portant sur le désistement du crime associent cette forme de contrôle sociale à la réinsertion (Laub et Sampson, 1993).

Pour les autres répondants, il est possible que la difficulté à exprimer ce qu'ils ressentent envers leur conjoint(e) soit attribuable à un facteur culturel : « Les hommes québécois ont de la difficulté à partager les sentiments profonds qui les unissent à leur partenaire intime, par peur que cela soit interprété comme un signe de faiblesse ou de dépendance qui nuirait à leur image "d'homme" » (Dulac, 2003, cité dans F.-Dufour, 2013 : 175). « Étant donné que les entrevues menées auprès de ces hommes ont été conduites par une femme, il est possible que cette perception de la vulnérabilité associée au partage des sentiments amoureux envers leur partenaire intime les ait restreints dans leur propos » (F.-Dufour, 2013 : 175).

Pour ce qui est de la seule femme de notre échantillon, cette dernière s'est confiée davantage sur la relation qu'elle a eue avec son partenaire au fil de sa trajectoire de vie. Contrairement à ce que nous avons constaté avec les hommes, il est possible de croire que le fait d'avoir fait l'entretien entre femmes a amené la participante à s'ouvrir davantage sur ses relations conjugales. De fait, cette dernière a parlé de son conjoint à de nombreuses reprises durant l'entretien.

« Là j'ai commencé à sortir avec (nom du conjoint), vous allez en entendre parler beaucoup [au fil de l'entretien]. Je suis sortie avec lui pendant 8 ans. J'ai commencé à sortir avec lui à 20 ans. » - Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans)

À la lumière des données recueillies au sein de nos entretiens, il appert que les relations conjugales ne se sont pas révélées comme un aspect important dans la trajectoire de vie des participants puisqu'une minorité des participants en a fait mention.

3.2. LE DÉBUT DE LA TRAJECTOIRE CRIMINELLE

Dans cette partie du chapitre, nous allons aborder la trajectoire criminelle des participants. Au fil des entretiens, les participants ont fait état des circonstances de leur vie ayant joué un rôle significatif dans l'amorce de leur criminalité.

Pour Thornberry (1997), la délinquance elle-même peut être considérée comme une « trajectoire comportementale » qui se déroule au fil du temps; celle-ci a donc un début et une fin. L'entrée dans le crime est le paramètre le plus étudié de la carrière criminelle. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur les facteurs qui amènent un individu à s'initier aux crimes. Dans une perspective développementale, de nombreuses études soulignent que l'âge du premier crime est le meilleur prédicteur du comportement délinquant (Blumstein et coll., 1986; Mazerolle et coll., 2000; Moffit, 1993; Piquero et coll., 2007; Simons et coll., 1994). Toutefois, ces données sont généralement issues d'études quantitatives. Au fil de nos entretiens, certains facteurs se sont révélés importants dans l'amorce de la criminalité.

Cette section décrit le début de la carrière criminelle des participants rencontrés dans ce projet. Il sera notamment question des éléments qui, selon les participants, ont expliqué ce qui les a menés vers le crime. Bien que les histoires de vie diffèrent passablement d'un individu à l'autre, notamment l'âge au début de ladite carrière, il ressort de nos entretiens des thèmes récurrents pour expliquer l'entrée dans le crime. Dans cette partie du chapitre, il sera question du contexte familial, des pairs ainsi que des problèmes de toxicomanie.

3.2.1. Le contexte familial

Le rôle de la famille dans le développement de la délinquance intéresse les chercheurs depuis des années. De fait, « l'intérêt pour le thème de la famille dans l'étiologie de la délinquance remonte au début du 20^e siècle » (Ouimet, 2009). Dans la littérature, Ouimet (2009) mentionne que l'on peut distinguer deux types de théories faisant le lien entre la famille et la délinquance. Les études portent notamment sur l'effet de la structure familiale (p. ex. certains types de familles auront plus souvent des problèmes de délinquance avec leurs enfants ; famille trop grosse (Glueck et Glueck, 1950) ou trop petite (Kemppainen et coll., 2001), famille monoparentale (Fréchette et Leblanc, 1987), etc.) et sur les processus familiaux (p.ex. les attitudes (Kruttschnitt, Ward et Shelbe, 1987) stratégies éducatives (Patterson, 1982), supervision (Wilson, 1980), etc.) menant à l'initiation de la délinquance.

Dans la présente étude, telle que vue précédemment, nous constatons que les participants ne proviennent pas tous de milieux dysfonctionnels. Cependant, nous remarquons que la majorité (9/15) des participants proviennent de familles dysfonctionnelles ou encore de familles ayant des valeurs procriminelles très assumées. Des recherches démontrent que l'environnement dans lequel un enfant évolue peut avoir des répercussions importantes sur la trajectoire de vie, même que dans certains cas l'environnement peut favoriser les comportements antisociaux (Moffit, 1993). Le contexte familial est un thème prédominant dans les récits de vie des participants. En ce qui concerne plus spécifiquement la délinquance, nous constatons que la famille peut avoir un rôle à jouer dans l'initiation au crime.

Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans) a grandi dans une famille véhiculant des valeurs criminelles. Dès son jeune âge, ce dernier a été initié au vol par son père :

« Je me rappelle mon premier vol à 5 ans. Mon père nous amène dans le quartier riche de (ville), où est-ce qu'il y a des maisons d'un million et plus dans ce temps-là, puis il explique que... j't'avec mes sœurs... là on nous explique aux trois enfants qu'est-ce qu'on s'en va faire là. On ne s'en va pas faire un vol, on s'en va rendre service à des enfants en prenant leur bicycle à pédales pour qu'eux autres ils en aient des plus beaux le lendemain parce que leurs parents sont riches. J'ai été éduqué à la manière de Robin des Bois un peu, t'sais... On n'a jamais eu le droit de voler un pauvre chez nous t'sais... »

Martin (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 8 ans) grandit lui aussi dans une famille dysfonctionnelle. Bien que son père ne l'initie pas à un jeune âge au crime, ce dernier n'a vécu aucune stabilité au cours de son enfance :

« J'ai eu une enfance assez mouvementée, j'avais un père qui était dans le crime et tout, et ma mère consommait aussi. Elle ne voulait pas qu'on ne manque jamais de rien, mais... On s'est ramassé, on était trois [enfants] du côté de ma mère, on voyageait beaucoup de 0 à 12 ans, je sais que nous avons déménagé 11 fois. (...) [Mon père] je ne le voyais pas, ça ne me touchait pas et dans le fond, chaque fois qu'on le voyait, plus tard on a compris qu'il était tout le temps gelé. »

Quant à l'autre partie de notre échantillon, ce sont les abus parentaux qui ont mené les participants à la délinquance. À cet effet, des études démontrent que les comportements violents

des parents à l'égard de leurs enfants constituent des facteurs de risques importants de la délinquance (Kruttschnitt, Ward et Shelbe, 1987).

Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans) a été victime de violence de la part de son père tout au long de sa jeunesse :

« (...) moi il me battait tout le temps, je n'avais pas le droit de sortir, d'aller voir des filles. Jusqu'à tant qu'un jour, je me pousse de la maison ».

C'est lors de ses nombreuses fugues que Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans) commence à se tenir avec des pairs délinquants. Ce dernier affirme être allé chercher l'amour dont il avait besoin auprès de ces pairs, via le crime :

« Alors, on commence à casser les vitres, mais il y avait toujours les dernières vitres qu'on n'était pas capable de casser, jusqu'à tant que je me donne un élan et que je réussis à briser la vitre la plus haute, il [son ami] m'a donné une tape dans le dos et m'a dit : "Yeah mon homme ! Bravo !" C'était la première fois que quelqu'un me donnait une tape dans le dos d'encouragement. Faque moi ben j'ai associé ça à l'image que c'était important, que si je faisais des mauvais coups je pouvais être reconnu et être aimé. »

À la lumière de ces résultats, il nous apparaît que les familles transmettant des valeurs procriminelles à leurs enfants ainsi que les familles aux comportements abusifs peuvent également avoir des effets criminogènes importants dans la trajectoire de vie des participants. Toutefois, bien que la majorité des répondants provient de familles dysfonctionnelles, ces derniers ne font que rarement référence au lien entre le contexte familial et leur carrière criminelle.

3.2.2. Les pairs et l'absence de contrôle social informel

La quasi-totalité des participants rencontrés identifie les pairs comme étant le facteur clé qui a permis l'initiation aux crimes. Ce résultat n'est pas nouveau, il existe de nombreux travaux empiriques qui relatent l'influence négative des pairs dans l'explication des comportements délinquants à l'adolescence. Dans le champ sociojudiciaire, la présence de pairs contrevenants est régulièrement associée à la criminalité (Brent, 2001; Graffam et coll., 2005; Massoglia et Uggen, 2007; Warr, 1998, cités dans F.-Dufour, 2013 : 101). Au sein de l'échantillon, nous

remarquons que certains participants ont plongé dans la criminalité en raison de leurs relations avec des pairs délinquants.

Ayant comme seuls amis des pairs délinquants, Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans) considère qu'il n'a pas d'autre choix que de s'initier à la délinquance :

« Un vendeur de drogue va se tenir avec un vendeur de drogue (...) pis un voleur va se tenir avec un voleur pis c'est comme ça dans la vie. Faque moi, mes amis ont toujours été là-dedans, dans la drogue. C'est pour ça que dans le fond... [il a commencé à vendre des stupéfiants]. »

Pour Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans), c'est à la suite d'une perte d'emploi que ces amis criminels l'ont initié aux crimes :

« Parce que je me tenais... Parce que j'ai comme, comment je pourrais dire... 95% de mes amis travaillent légalement ; construction, représentant, toutes ces choses-là. Pis j'ai comme un 5% que c'est la délinquance pis c'est quand j'ai eu ma perte d'emploi que... t'sais c'est sûr que je demandais à mes amis qui travaillaient légalement s'ils cherchaient du monde à leur job, mais ils ne cherchaient personne... Pis là ça a fait : " ok, il ne cherche personne faque regarde, on va aller voir le 5% ". Pis dans le 5 % ça a fait : " Ouais, pis regarde tu peux commencer demain, tu peux commencer tantôt si tu veux ". Faque là j'ai fait " ok ouais, je vais essayer " (...) »

Plus encore, nous remarquons que certains de nos participants se sont initiés au crime malgré qu'ils soient issus de familles fonctionnelles, et qu'ils soient entourés de pairs prosociaux. Dans ces cas, il s'agit d'un manque de contrôle social informel de la part d'autres institutions sociales qui jouent un rôle dans l'initiation au crime.

Pour Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an), c'est l'absence de contrôle social informel à l'école qui marque son entrée dans la vie criminelle. En effet, à l'adolescence, ce dernier fréquentait une école privée où un contrôle social informel y était exercé. Toutefois, il est renvoyé de cette école à l'âge de 15 ans, dû à des problèmes de comportements, et fréquente dorénavant la polyvalente de son quartier. N'ayant plus le même contrôle social informel et

fréquentant des pairs « moins recommandables », ce dernier commence à faire du trafic de stupéfiants :

« Je suis arrivé à (nom de l'école publique) et j'ai commencé à vendre là à la fin de mon secondaire IV. Je n'avais jamais fumé de Hasch à la bouteille et j'ai commencé en arrivant à (nom de l'école). (...) À (nom de l'école), c'était un peu plus lousse, moins d'encadrement un peu, faque j'allais fumer avec lui [un ami] le midi, j'ai commencé du Hasch avec lui (...) »

L'absence de soutien de la communauté s'ajoutant à la présence de pairs délinquants, expliquent pour d'autres l'entrée dans la criminalité.

Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans) vient d'une famille monoparentale et d'un quartier pauvre :

« Je suis ici dans un quartier défavorisé de la ville de (nom). Mais disons, dans mon quartier à moi, si je me compare avec les familles d'à côté qui vivent près de chez moi et mes amis disons que j'étais le mieux de la gang (...), mais contexte social économique pauvre, t'sais faque j'ai eu de la misère à m'en sortir à cause de ça (...) c'est vraiment mon quartier qui a fait en sorte que j'ai commencé à faire du crime parce que je suis juste avec des gars qui sont pauvres (...) T'sais les gars faisaient des vols de chars, ils faisaient toutes sortes d'affaires, pis j'étais baigné là-dedans moi à journée longue (...) Faque j'ai commencé mes premiers petits vols avec des amis du quartier... »

En somme, il n'existe pas de lien direct et unidirectionnel entre les pairs délinquant et le fait de perpétrer des actes criminels (F.-Dufour, 2013). Toutefois, les travaux de Laub et Sampson (2001, 2003; Sampson et Laub, 1993, 2003) ont permis de d'apporter quelques nuances concernant le lien entre la criminalité et les pairs déviants.

« Pour eux, il ne suffit pas de fréquenter des pairs procriminels pour commettre des délits, mais il faut, en plus, pouvoir s'extraire du contrôle social (formel et informel) pour qu'il y ait passage à l'acte. Ainsi, une personne qui fréquenterait des pairs procriminels, mais qui serait soumise au contrôle social informel de ses parents, par exemple, pourrait ne pas commettre de délits. À l'inverse, une personne qui ne serait pas soumise au contrôle social informel exercé par sa famille, ses professeurs ou sa communauté pourrait commettre des délits même si elle fréquente principalement des personnes qui ont des attitudes prosociales » (F-Dufour, 2013 : 101).

Ainsi, tout comme les travaux de F.-Dufour (2013), les données recueillies au sein de cette recherche démontrent que le fait d'avoir des pairs procriminels encourage la perpétration de

délits. Certains participants identifient, dans leur récit de vie, que la seule présence de pairs délinquants suffit à les inciter à la criminalité tandis que, pour les autres, c'est plutôt l'absence de contrôle social informel qui les a amené vers une trajectoire de vie délinquante. Ainsi, le fait d'avoir des pairs délinquants peut faciliter les agissements criminels. Nos données s'apparentent aux constats dégagés par Laub et Sampson (2001, 2003 ; Sampson et Laub, 1993, 2003) à l'effet qu'il ne suffit pas d'avoir des pairs délinquants pour s'initier à la délinquance. Il faut également que la personne ait l'impression qu'elle peut échapper au contrôle social formel et informel (F.-Dufour, 2013). Finalement, nous observons que les trajectoires diffèrent d'un individu à l'autre. La méthode qualitative que nous avons privilégiée dans cette recherche permet d'apporter des nuances que les études quantitatives ne peuvent démontrer.

3.2.3. La Consommation de substances illicites

La méthodologie mise de l'avant dans ce projet permet aux participants de s'exprimer librement sur les thèmes qu'ils jugent importants au fil de leur trajectoire de vie. Le thème des problèmes de toxicomanie a donc été mentionné par la majorité des participants (10/15). La consommation abusive de drogue ou d'alcool se révèle dans bien des cas, associée au parcours criminel. Notamment, cette consommation est fréquemment liée au début de la trajectoire criminelle. Pour sept participants, la consommation amène ceux-ci à s'initier à la criminalité. C'est vers l'adolescence que ceux-ci ont commencé à consommer des drogues et, éventuellement, à commettre des délits afin de pouvoir payer leur consommation.

« Dans cette année-là [secondaire 3], les vols ont commencé beaucoup. Je volais ma mère pour la consommation et les petites dettes, des 20\$-40\$ et après ça a monté à 100\$. » - Martin (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 8 ans)

« Je me suis aperçu que je pourrais peut-être en vendre [de la drogue], pis me faire de l'argent, payer ma consommation pis me payer d'autres affaires parce que je me suis aperçu qu'il y avait de l'argent à faire là. Faque, à l'âge de 14 ans (...) j'ai commencé à vendre à mon école, j'ai acheté [dans le but de revendre] des onces de *pot*, des onces de *hasch* (...) » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

Nous avons également constaté, au sein des récits de vie des participants, que la toxicomanie fait partie intégrante d'un mode de vie déviant dans lequel s'inscrit la carrière criminelle. Pour quelques-uns, le fait de consommer leur donne le courage de perpétrer des délits qu'ils n'auraient pas commis en temps normal.

« Là j'ai vu en tabarnack, non seulement l'alcool me rendait plus grand, plus gros, plus fort, plus beau, plus toute, mais avec la coke... j'étais *destroy*, j'étais imbattable. (...) J'peux te dire que j'ai la chienne [avant la perpétration d'un délit], mais il [partenaire criminel] me dit qu'il ne faut pas que je sois trop magané, faque je prends juste 2-3 bières avant de décoller t'sais... Pas de joint pour me *downer*, 2-3 bières pour me donner un *high* puis pour me donner du courage, une couple de lignes » - Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans)

« (...) quand tu consommes comme ça, il y a des conséquences sur tes vols et sur ta façon de voir les choses. On [lui et ses co-délinquants] était devenu violent, parce que là j'étais rendu malade mental, je prenais tellement de coke que quand je n'en prenais pas, je tombais dans des crises épileptiques tellement que mon système était habitué de prendre ça. » - Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans)

Pour d'autres, la consommation de stupéfiants fait partie du style de vie festif qui accompagne leur carrière criminelle. Pour les participants (5/15) n'ayant jamais connu de problème de consommation, la consommation s'inscrit dans un cadre plutôt récréatif.

« T'sais quand tu es dans le milieu de la drogue tu es toujours dans les bars [à consommer beaucoup d'alcool]... (...) C'est du monde de bar tout le temps, ils sont dans les bars jusqu'à 3h du matin. » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

« Le soir quand je finissais de travailler [trafic de stupéfiants], je sortais dans les *clubs*. T'sais j'étais dans les *clubs* 7 soirs semaine, t'sais j'avais juste ça à faire avec mes chums de gars. On sortait, on sortait, on... t'sais l'argent on en a *flaubé* [dans la consommation d'alcool lors des soirées festives] » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

Il importe de mentionner que lors de la commission des délits, ces cinq participants ne consommaient pas afin de minimiser les risques et pour maximiser les profits. D'ailleurs, ils

rapportent que le fait de ne pas consommer durant (ou avant) le passage à l'acte est intimement lié à leur succès criminel.

« Ils [membres du crime organisé] trouvaient que j'avais une bonne organisation, pis moi je ne consomme pas, je ne prends pas de drogue, je prenais un coup dans ce temps-là, mais je ne prenais pas de drogue, je ne fumais même pas la cigarette, même pas de *Pot*. Faque tout l'argent rentrait, faque le but c'était ça, faire de l'argent ... » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

« Dans le fond, moi je n'ai jamais consommé ben ben de drogues. Pis tout le monde consommait de la drogue, ça veut dire que dans le fond tout le monde essayait de se partir dans une affaire [vente de stupéfiant], mais dans le fond ils consommaient plus qu'ils en vendaient. Moi je n'ai jamais eu ce problème-là. À partir de là, ç'a toujours été facile. Quand tu ne consommes pas, l'argent rentre facile » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

Quoi qu'il en soit, nous remarquons que, pour plusieurs participants, la consommation a précédé la criminalité et qu'elle est directement associée au début de la trajectoire criminelle. Les raisons pour lesquelles la consommation a amené les répondants à s'initier au crime sont diverses. Pour la plupart, le début de la criminalité s'amorce afin de payer leur propre consommation. Pour les autres, la consommation est davantage liée au style de vie criminel.

Pour terminer, une minorité de notre échantillon (3/15) a connu de lourds problèmes de dépendance aux substances illicites au fil de leur trajectoire de vie. La perpétration de leurs délits avait alors comme seul objectif de subvenir à leur consommation puisque la dépendance exige sa ration quotidienne de drogue.

Parmi eux, Estelle (désistée du crime depuis 6 ans), une héroïnomane se met au trafic de stupéfiants afin de pouvoir payer sa consommation :

« Au début, on en faisait une fois dans le mois, et ça a vite escaladé, parce qu'évidemment j'ai ben aimé ça. On fumait, on ne se piquait pas, et ça a continué avec une consommation de plus en plus fréquente. (...) jusqu'à ce qu'un jour tu te rends compte que tu en fais presque tous les jours, et qu'à un moment donné tu te rends compte que tu n'as pas assez d'argent pour t'en acheter un matin et là, tu te rends compte que tu es malade et là tu te rends compte que tu as le problème ».

Afin de pouvoir régler la dette de leur consommation, elle et son conjoint vendaient déjà du cannabis :

« (...) on faisait pousser du *Pot* pour faire de l'argent un peu et arrêter d'avoir à vendre, parce que c'est plus payant de faire pousser et de tout vendre en gros *one shot* (...) ».

Cependant, plus sa consommation d'héroïne augmentait, plus elle voulait faire de l'argent rapidement, et ce, avec le crime :

« Après la récolte de l'été, là on a commencé à vendre l'héroïne, crack, cocaïne, on vendait pas mal plus et c'est là que tout a flanché de gauche à droite. »

De son côté, Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans), étant dépendant à la cocaïne, a commencé à commettre des délits de plus en plus graves afin d'avoir l'argent nécessaire pour subvenir à sa consommation :

« (...) la coke c'était extrêmement cher dans ces temps-là, 400\$ le gramme et pour se payer de la coke, il fallait faire des banques, et là on a commencé à faire des banques. (...) On faisait des banques, on trouvait ça facile à faire, on avait juste à sauter l'autre bord [du comptoir], on ouvrait les caisses et on prenait des 3000\$-5000\$, 11000\$-17000\$, ça dépendait de la caisse ... ».

La dépendance aux substances illicites de ces répondants a étroitement influencé les paramètres de leur carrière criminelle, notamment la fréquence. Pour les autres participants, la consommation ne module pas les paramètres de la carrière criminelle puisqu'elle s'inscrit davantage dans un style de vie délinquant (p.ex. vie festive). Nous sommes par contre en mesure d'affirmer que, pour la plupart des participants, la consommation de drogue a été associée avec le fait de commettre des délits.

3.2.4. Synthèse

Bien que cette recherche ne soit pas axée sur les facteurs de risque pouvant mener à la délinquance, il nous semble important de tracer la trajectoire de vie pour comprendre le parcours de l'individu et mieux saisir ou mieux contextualiser le processus de désistement. C'est pourquoi, au sein de leur récit de vie, les participants ont souligné les diverses raisons

ayant contribué à leur incursion dans le monde criminel. Que ce soit en raison de la structure familiale, des pairs délinquants ou de la toxicomanie, chacun avait sa propre histoire à raconter.

Alors que la plupart des participants proviennent d'un milieu familial dysfonctionnel, cet aspect fut rarement associé à la délinquance de ces derniers. Nos résultats suggèrent que ce sont les pairs délinquants qui constituent le déclencheur de l'entrée dans la criminalité pour bon nombre des participants de notre échantillon. Ils confirment le lien étroit existant dans les travaux empiriques entre le fait d'avoir des pairs délinquants et la criminalité d'un individu (Brent, 2001; Graffam et coll., 2005; Massoglia et Uggen, 2007; Warr, 1998, cités dans F.-Dufour, 2013). Cependant, tout comme dans les travaux de F.-Dufour (2013), nous avons remarqué que le fait de maintenir une relation avec des pairs délinquants ne suffit pas à pousser un individu à perpétrer des délits. Effectivement, il faut que ce dernier ait l'impression qu'il puisse échapper au contrôle social formel ou informel afin que de tels actes soient commis (Laub et Sampson, 2001, 2003; Sampson et Laub, 1993, 2003).

Finalement, malgré le fait que la thématique des pairs délinquants soit la plus récurrente dans l'initiation à la criminalité, ce n'était pas le seul thème abordé par les participants. Au contraire, ces derniers évoquaient plusieurs causes ayant joué un rôle dans l'amorce de leur carrière criminelle. Que ce soit en raison de leur contexte familial défavorable, de leurs pairs délinquants ou de la consommation de substances illicites, rares sont les participants ayant pointé qu'une seule cause expliquant le début de leurs activités criminelles. Ceci montre bien la complexité de ce phénomène que les devis quantitatifs n'arrivent pas à capter dans leur intégralité.

3.3. LA CARRIÈRE CRIMINELLE

Cette partie du chapitre se concentre sur les circonstances concomitantes aux activités criminelles lors de la carrière criminelle des participants. D'abord, il sera question d'analyser le parcours criminel des répondants. Afin d'examiner la trajectoire criminelle des individus, nous avons utilisé les paramètres de la carrière criminelle tels que décrits dans les travaux de Piquero

et ses collègues (2003, 2007). Par la suite, le parcours professionnel des participants sera abordé. Bien que la minorité des participants aient occupé des emplois légaux au fil de leur carrière criminelle, on remarque que leur parcours professionnel est intimement lié à la délinquance. Pour terminer, le parcours judiciaire des participants sera évoqué.

3.3.1. Le parcours criminel

Pour mieux comprendre le désistement et son processus, il semble important de décrire le contexte dans lequel ce processus s'est amorcé ; de décrire les paramètres de la carrière criminelle puisqu'il est possible que ceux-ci influencent la manière ou le moment du désistement. Premièrement, il sera question de la durée de la carrière criminelle. La durée de la carrière criminelle est l'intervalle entre le début et la fin de celle-ci. Deuxièmement, nous allons aborder la fréquence des crimes commis ; le nombre de crimes commis durant l'ensemble de la trajectoire. Troisièmement, une attention sera accordée à la diversification des types de délits. Finalement, les habitudes de co-délinquance seront examinées.

3.3.1.1. La durée de la carrière criminelle

Ayant, pour la majorité, connue une longue carrière criminelle, la durée moyenne de la carrière criminelle des participants pour cette recherche est de 11 ans, variant entre 2 ans et 32 ans. Il n'est pas surprenant que les répondants aient eu un long parcours dans la délinquance, puisqu'il était exigé que ces derniers aient été criminellement actifs sur une période minimale de 2 ans. Plus encore, les participants devaient s'identifier comme ayant eu une bonne expérience criminelle.

Les recherches démontrent que plus la carrière criminelle commence précocement, plus elle sera longue et plus le désistement sera tardif (Hamparian et coll., 1978; Krohn et coll., 2001). Dans le cas de notre échantillon, l'âge moyen d'entrée dans la délinquance est de 14 ans, variant entre 5 ans et 20 ans. On constate donc que très peu des délinquants rencontrés dans ce projet de recherche ont amorcé leur trajectoire criminelle à l'âge adulte.

Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans) commence à être criminellement actif à l'âge de 7 ans lorsque son père l'accompagne au centre commercial afin qu'il expérimente le vol à l'étalage :

« Il m'amène au gros centre d'achat et il me dit : "(...) Là ici, vas-y j'vais t'attendre dans l'auto. Vole tout ce que tu veux dans le magasin et reviens dans l'auto puis si tu te fais prendre je vais faire semblant d'être choqué après toi devant le monsieur puis il va te laisser aller " ... Ben je ne me suis jamais fait prendre... J'ai commencé à voler de même. »

De son côté, Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an) a commencé la criminalité en volant sa mère :

« À 12 ans, je volais son auto la nuit, j'allais chercher mes chums et on se promenait en auto toute la nuit. Je volais de l'argent dans sa sacoche pour lui remettre du gaz pour ne pas qu'elle s'en rende compte. »

Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans), quant à lui, commence à commettre des délits avec les jeunes de son quartier :

« On avait entre 11 et 13 ans, donc, on a commencé à faire du vol à l'étalage, des vols dans des épiceries, on passait par les barreaux, et on a commencé à comprendre les systèmes d'alarme, c'était facile, c'était juste un fil, donc nous on avait tout compris ça et on faisait de l'argent. »

Par ailleurs, pour une petite partie de l'échantillon (4/15), la commission d'actes criminels a commencé plus tardivement, ce qui n'a pas empêché ces répondants d'avoir une carrière criminelle appréciable.

Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans) commence sa carrière criminelle à l'âge de 20 ans suite à la perte de son emploi :

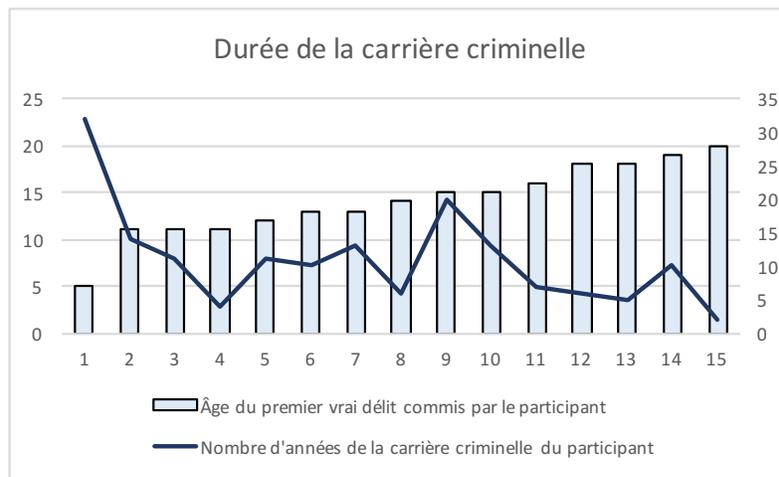
« Tout le monde a trouvé ça spécial que j'aie commencé à 20 ans. (...) Même le juge était là : "de nos jours d'habitude on vous voit à 16-17-18-19 ans au Centre Jeunesse pis après ça *oups*, vous *switchez* ici [Tribunal pour adulte] ... Mais toi non, toi ... ". Pis t'sais en plus moi je n'avais jamais eu de tickets de stationnement, jamais eu de ticket de vitesse faque je n'étais pas dans le système... Je suis arrivé, première chose que tu vois devant le juge : vol de char, délit de fuite... *Boom* ! Ça fait : " Ben c'est quoi qu'il arrive dans ta tête, te n'es pas ben ? ". »

De son côté, c'est à 18 ans que Julien (désisté du crime depuis 7 ans) a commencé le crime. Ce dernier a débuté par quête de sensations fortes, suite à son décrochage scolaire.

« Pis t'sais on a tous des connaissances, on est tous, on aime le défi pis... Je pense qu'au début c'était principalement pour le défi. Faque là, on a fait comme dans les films, on s'est ramassé un *crew* pis on a fait... c'est ça... On n'a jamais fait de vol armé, il n'y a jamais personne qui nous a vus... c'était ça le plan. Mais t'sais j'te parle pas d'une maison, j'te parle d'un (nom de magasin), de (nom de magasin), d'une banque... tu vois le genre... toujours de plus en plus dur... »

Les données que nous détenons sur la durée de la carrière criminelle vont dans le sens des résultats des recherches précédentes : plus il y a précocité, plus la carrière criminelle est longue. Nous remarquons que la carrière criminelle des participants de notre échantillon ayant commencé leurs délits à un jeune âge a tendance à être plus longue que celle des autres (Figure 2).

Figure 2: Durée de la carrière criminelle



3.3.1.2. La fréquence des crimes commis

En raison des critères de sélection de l'échantillon de cette étude, les participants commettaient tous des délits de façon régulière puisque leurs activités criminelles devaient avoir été soutenues. Bien que nous n'ayons pas de données précises sur le nombre exact de crimes commis mensuellement, les récits de vie des répondants tendent à démontrer que les individus s'exerçant au trafic de drogue le faisaient quasi quotidiennement tandis que pour les participants s'adonnant au vol, la fréquence était d'environ une à deux fois par mois puisque ce délit requiert plus

d'organisation. D'ailleurs certaines conditions de vie semblent avoir un effet sur la fréquence des crimes. Par exemple, les délinquants n'occupant pas d'emploi ou ayant vécu une instabilité professionnelle, comme la majorité des participants, commettraient plus de crime que les autres criminels (Piquero et coll., 2003, 2007).

Puisque Kevin (désisté depuis 1 an) n'a pas d'emploi, ce dernier s'adonne au trafic de stupéfiants afin d'avoir un revenu. Dans l'extrait suivant, nous pouvons constater que la fréquence de ses crimes est assez soutenue, c'était quotidiennement :

« C'était du 24 sur 24, il y avait tout le temps quelqu'un chez nous (...). C'était du 24 heures, je n'avais pas le choix, j'avais trois cellulaires et un *page* et ç'a roulé pendant longtemps. »

Pour sa part, Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans), n'ayant pas d'emploi légal, considère la vente de stupéfiants comme une carrière en soi, alors il commet des actes criminels sur une base quotidienne :

« Moi je dis que vendre de la drogue de même c'est une job. (...) T'sais tu réponds tout le temps à ton cellulaire. Mettons, moi, c'est bizarre à dire, mais... mettons quelqu'un qui vend de la drogue pour moi c'est une job parce qu'il faut qui se déplace le cul pis faut que... ça demande quand même de l'effort. »

Bien que la diversification des types de crime tend à diminuer avec l'âge, la fréquence pour un type de crime spécifique quant à elle reste stable à l'âge adulte (Polich, Peterson, & Braiker, 1980). D'ailleurs, c'est ce que nous observons au sein de notre échantillon. Lorsque nous avons questionné les participants sur la fréquence de leurs crimes, ceux-ci mentionnent que la perpétration des délits des participants reste stable tout au long de leur trajectoire criminelle.

3.3.1.3. La diversification des types de délits

Spécifié dans les critères d'échantillonnage, la majeure partie des crimes commis durant la carrière criminelle des répondants sont des crimes lucratifs (p.ex. vol qualifié, trafic de drogue, fraude, etc.). Nous observons une tendance à la spécialisation chez les participants de notre échantillon. Bien que certaines études stipulent que la tendance à la spécialisation serait plus forte chez les délinquants âgés que chez les délinquants juvéniles (Leblanc et Fréchette, 1989 ;

Piquero et coll., 1999), on connaît encore peu ce qui incite les délinquants à se diversifier ou à se spécialiser (Ouellet et Laferrière, 2016). Au sein des données recueillies, nous constatons que les répondants tendent à se spécialiser lorsque certaines opportunités s'offrent à eux et/ou lorsqu'ils ont des compétences en lien avec les délits.

Julien (désisté depuis 7 ans) se spécialise dans les vols puisqu'il a beaucoup de connaissances en lien avec les systèmes d'alarme. Ce dernier saisit donc cette occasion pour se spécialiser dans les vols :

« Faut pas que tu oublies que je travaillais là-dedans [système de sécurité], je connaissais tous les petits trucs, tous les petits secrets, toutes les petites façons. Mais t'sais, il n'est jamais rien arrivé avec les clients que j'avais... »

Pour sa part, Mathieu (désisté depuis 4 ans) a beaucoup de contacts dans le monde criminel. Alors, il a la possibilité de se spécialiser dans le trafic de stupéfiants en raison de son réseau criminel :

« C'est là que je me suis mis vraiment dans la drogue [trafic de stupéfiants]. Dans la vente des *speeds*... Parce que dans ce temps-là, j'avais un bon contact pis le *speed* dans le fond, il ne coutait pas cher pis il se vendait cher. »

Autre constat, la gravité des crimes augmente à mesure que l'on progresse dans les trajectoires criminelles. Nous observons, chez les participants de cette étude, une escalade dans l'intensité de leur délit au fil de leur trajectoire criminelle.

Luc (désisté depuis 8 ans) se spécialise dans le vol, au fil de sa carrière criminelle ceux-ci deviennent de plus en plus sérieux :

« (...) on a continué à faire des vols comme ça jusqu'à tant qu'on devienne un peu plus *wise*. Là on a commencé à faire des vols plus importants. On a commencé à rentrer dans des maisons, dans des commerces, on volait des manteaux de fourrure, n'importe quoi, tout ce qu'on pouvait ramasser, on le ramassait. »

Rémi (désisté depuis 2 ans) commet des vols pour subvenir à ses besoins :

« Dans ce temps-là, au début c'était une fois par semaine, mais après un certain temps, j'ai monté une équipe et on faisait ça ensemble et on faisait des plus gros vols. »

Après des années de désistement temporaire, Pierre (désisté depuis 5 ans) recommence le trafic de stupéfiants. En raison de son caractère compétitif, ce dernier ne tarde pas à se spécialiser dans ce qu'il fait :

« Faque, ça faisait quoi, 13 ans peut-être plus, pis les méthodes de vente de la drogue, les sachets, ça avait toute changées, c'était plus des *dimes*, c'était des 0.8 ou des affaires comme ça. Fac il me dit pourquoi tu ne vends pas pour moi un peu, je lui dis que je ne connais pas personne, il me dit qu'il va m'en présenter... Faque je réfléchis un peu à mon affaire et je me dis ouan... pourquoi pas ? Ça me ferait un petit *side-line*, sauf que je suis performant moi, dans ce que je fais je suis performant, six mois après il travaillait pour moi. »

Plusieurs travaux démontrent que les délinquants ont tendance à diversifier les secteurs d'activités criminelles dans lesquels ils s'engagent (Brame et coll., 2004; Farrington et coll., 1988; Lussier et coll., 2005; Mazerolle et coll., 2000; McGloin et coll., 2007; Piquero et coll., 1999, 2007). À l'inverse, de récentes études stipulent que les délinquants ne diversifieraient pas constamment leurs activités criminelles lors de leur trajectoire délinquante (Shover, 1996; Steffensmeier et Ulmer, 2005; Sullivan et coll., 2006). À la lumière de nos résultats, nous remarquons que la majorité des participants se sont spécialisés dans un type de crime que ce soit trafic de stupéfiants, vol, fraude ou recel. Il est alors possible de croire que la diversification ou la spécialisation dépend grandement des circonstances de vie ainsi que des caractéristiques individuelles des participants. D'ailleurs, Ouellet et Laferrière (2016) soulèvent que la spécialisation peut être un signe de professionnalisation dans une activité criminelle spécifique, ou encore que la spécialisation représente simplement l'absence d'autres opportunités criminelles.

3.3.1.4. Les habitudes de co-délinquance

Les recherches démontrent que les habitudes de co-délinquance sont plus fréquentes dans certains types de crime, en particulier les vols (Reiss et Farrington, 1991). D'ailleurs, c'est ce que nous observons dans les données recueillies dans cette étude. Les participants ont pour la plupart commencé à commettre des délits avec des pairs délinquants, comme nous l'avons précédemment démontré dans ce chapitre. Toutefois, au fil de leur trajectoire criminelle, on

remarque que certains d'entre eux préféraient commettre leur crime seul, souvent pour des raisons économiques.

« (...) je savais ce que je faisais, j'étais capable de le faire tout seul, parce qu'à la fin (...) les vols je les faisais tout seul, pas besoin de personne » (...) « Quand j'allais (voler) avec mes amis, on allait dans les bars où il y avait beaucoup d'argent, c'était comme le party. Quand je faisais ça (voler) tout seul, je mettais de l'argent à la banque, je me suis mis beaucoup d'argent de côté parce que dans le fond, mon mode de vie quand je faisais ça tout seul : je me levais le matin, je promenais mon chien, je restais chez nous toute la journée et je sortais juste la nuit pour aller faire mes crimes et je revenais » - Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

« Dans un côté pour les vols de véhicules là c'est sûr qu'il y a quelqu'un qui m'a montré de A à Z (...) Faque lui il m'a montré ça sur une dizaine de voitures parce que t'sais, tout modèle est différent. Lui il m'a montré ça pis après ça j'ai fait : " Ok, je m'en vais de mon côté ". J'ai appris comment faire pis après ça je suis parti de mon propre côté. » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

Nos observations vont dans le même sens que la littérature, en ce qui a trait aux habitudes de co-délinquance au fil d'une carrière criminelle. En effet, un certain nombre d'études affirment que la co-délinquance serait un phénomène plus souvent perçu à l'adolescence tandis qu'à l'âge adulte, les délinquants ont tendance à perpétrer leur délit en solitaire (Reiss et Farrington, 1991).

Par contre, nous remarquons que chez certains participants, les habitudes de co-délinquance persistent avec le temps. Pour quelques-uns, l'approbation des pairs reste importante tout au long de leur carrière criminelle puisqu'ils ont besoin de valider leur identité personnelle. Les extraits suivants démontrent comment l'identité personnelle des individus s'est construite autour de l'approbation de leurs pairs procriminels.

« J'ai leurs claques dans le dos esti, leur reconnaissance... Moi là, à 16 ans, je suis devenu... Je t'en parle, j'en ai encore des frissons, c'était incroyable qui je suis devenu. Là je suis devenu quelqu'un. Là j'étais quelqu'un en esti » - Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans)

« J'avais commencé à avoir une mentalité de bandit. Le plaisir immédiat et la satisfaction immédiate. (...) J'étais plus comme eux [ses pairs], ils avaient plus

une mentalité avec le gros *power trip* et moi j'aimais ça, je me disais que ça me donnait une identité. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

« Donc, l'image [commettre des délits], moi je suis tombé en amour avec ça, c'était très très très important (...) Donc plus *tough* que j'étais, plus les gens me craignaient, plus je me sentais en sécurité... la reconnaissance des autres ... J'aimais mieux acheter l'amour que la mériter. » - Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans)

Comme dans l'étude sur le désistement des sursitaires québécois de F.-Dufour (2013), les participants expriment généralement que c'est auprès de leurs pairs qu'ils ont eu l'impression de valider leur identité personnelle. De fait, c'est à partir de sa perception de l'approbation ou désapprobation sociale que l'individu arrive à évaluer sa « valeur personnelle » (*self worth*) (Archer, 1995, cité dans F.-Dufour, 2013). Si les délinquants ont l'impression d'être de « bons criminels », la possibilité qu'ils s'identifient à cette identité sociale augmente. C'est le cas de plusieurs participants qui, faute d'absence de contrôle social informel, allaient chercher l'approbation de leurs pairs en commettant des délits.

3.3.2. Le parcours professionnel

La majorité des participants (10/15) n'occupaient pas d'emploi durant leur carrière criminelle. Les raisons de ne pas occuper d'emplois varient d'un participant à l'autre. Pour la plupart, puisque notre échantillon se compose en totalité de personnes ayant commis des délits à but lucratif sur une base régulière, les revenus que rapporte leur criminalité sont assez importants afin de pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux et plus encore. Bien que les profits criminels de notre échantillon soient très variables, le revenu criminel annuel moyen rapporté par les participants lors de leur carrière criminelle est de 107 000\$. Le revenu illicite annuel médian de cet échantillon est de 100 000\$. Ceci peut expliquer, du moins en partie, pourquoi ces derniers n'ont pas intégré le marché de l'emploi légitime.

Concernant les quelques participants ayant un emploi légal au fil de leur carrière criminelle, nous constatons que cette trajectoire d'employabilité est intimement liée à leur criminalité. En effet, pour les quelques répondants qui ont fait leur entrée tardivement dans la criminalité, les insuccès sur le marché du travail légal et l'instabilité à l'emploi sont associés à l'entrée dans le crime. Souhaitant à tout prix faire davantage d'argent, ces derniers ont emprunté le « chemin facile ».

« Moi dans le fond j'ai commencé à vendre du *Pot* j'avais 16 ans quand je travaillais comme soudeur et que j'avais perdu ma job. Parce que dans le fond il y a eu du chômage, du *slack*, pis là je me suis parti une *run* de *Pot* pis c'est à partir de là que j'ai eu l'appât du gain, c'est à partir de là que j'ai commencé à faire de l'argent. » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

« J'ai commencé à tomber dans le crime, ça a été de choix parce que (nom de la compagnie) où est-ce que je travaillais, ça marchait par contrat. Faque ils ont perdu, ils ont fini leurs contrats eux autres faque après ça je cherchais des jobs pis j'n'en trouvais pas. Pis après ça t'sais tu as les *bills* qui s'accumulent : le loyer à payer, tu as tout... (...) Pis j'avais déjà des amis qui eux autres étaient dans ça faque je me suis tourné vers eux autres. Pis après les premières journées quand j'ai commencé à faire ça j'étais là : " ok c'est très payant " faque, j'ai continué de même pendant plusieurs années. » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

Par ailleurs, d'autres (4/15) occupaient des emplois afin d'avoir une couverture pour que leur entourage ne se pose pas trop de questions ou encore, afin de flouer leur agent de probation.

« C'était des *covers* mais pour l'agent de libération. Comme quand j'ai fait mon cours de préposé aux bénéficiaires, c'est mon agente qui est venue nous voir et qui m'a dit : "Tu as trois choix : ou tu travailles, ou tu vas à l'école ou je te remonte". Faque, je me suis dit que ça ne me tente pas ben, ben, aller à l'école... Qu'est-ce que je pourrais faire, et là elle m'a dit "je vais te payer un cours qui fonctionne en dedans, un cours de préposé aux bénéficiaires au (nom du collègue) " » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

« Ça veut dire que quand j'étais à la maison de transition j'avais un ami qui avait une pizzeria et je faisais semblant de travailler pour lui de nuit. Je m'étais arrangé avec le gars de la pizzeria et quand la maison de transition l'appelait il disait que " oui, j'étais bien là ! " Et pendant ce temps-là je vendais de la drogue, et je sortais dans les bars chaque soir, et je revenais le matin à 3h ben saoul, je montais

les marches et ils [employés de la maison de transition] me regardaient de même [mimique du participant] et me disaient que tout était beau...» - Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

Pour une autre minorité de l'échantillon, les répondants n'occupent pas d'emploi en raison de leur problème de toxicomanie. En effet, le style de vie relié à leur dépendance ne s'accorde pas avec le milieu du travail.

« C'est par après que ça commencé à se corser, en arrêtant le cours, on consommait toujours l'héroïne en fumant, donc, à la fin de mon cours je ne me suis pas replacée, j'ai fait des petites *jobbines*, mais un moment donné les petites *jobbines* n'arrivent pas à ramasser assez d'argent pour payer tout ce qu'on consommait dans une journée, moi et mon conjoint. » - Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans)

Finalement, peu importe les raisons justifiant le parcours professionnel des participants avant le début de leur processus du désistement, on remarque que peu d'entre eux occupent un emploi sérieux durant leur carrière criminelle. Le fait d'avoir un revenu illicite appréciable est sans doute un facteur qui justifie que la majorité des répondants accordent peu d'importance à l'employabilité puisque leurs gains criminels sont suffisamment appréciables pour subvenir à leurs besoins.

3.3.3. Le parcours judiciaire

La majorité des participants ont été incarcérés au fil de leur carrière criminelle. De fait, seulement 3 des 15 participants n'ont jamais été en détention. Le nombre moyen de sentences reçues par les participants de notre échantillon est de 4,4. La longueur des sentences reçues varie entre 15 jours et 25 ans pour une moyenne de 4,7 ans. Pour ce qui est du temps d'incarcération, la période moyenne des répondants est de 3,25 ans. Pour ces douze participants, il s'est révélé que la peine d'emprisonnement n'a que rarement eu l'effet dissuasif escompté. En effet, nous pouvons alors observer que l'expérience de l'emprisonnement n'est pas considérée par nos participants comme un facteur qui explique le désistement du crime, ces épisodes d'incarcération renforcent plutôt la carrière criminelle. Pour la plupart des répondants judiciairisés, leur passage en prison a contribué à les mettre en réseau avec d'autres délinquants

ou encore leur a permis de continuer, à l'intérieur de la prison, leurs activités criminelles, soit le trafic de stupéfiants. Dans nos entretiens, nous constatons également que l'incarcération renforce l'identité criminelle des contrevenants « puisque les discussions entre détenus servent surtout à évoquer des délits passés et futurs de façon à susciter l'approbation des autres et viennent consolider l'identité sociale endossée » (F.-Dufour, 2013: 146). D'ailleurs, tout comme dans l'étude des sursitaires québécois menée par F.-Dufour (2013), la plupart des participants (8/12) mentionnent que l'incarcération ne favorise pas le désistement, mais au contraire, encourage la persistance dans le crime. Pour les quatre autres participants, l'incarcération a eu un effet positif sur leur processus de désistement. Cet aspect sera traité ultérieurement dans la section sur le désistement du crime.

Pour certains participants, l'incarcération est un passage obligé au cours d'une carrière criminelle. La prison faisait partie de leur vie ; des risques du métier, des risques assumés.

« C'était des *in and out* [en prison] (...) C'était ma vie, l'incarcération était ma vie, c'était les conséquences de mes actes. Moi ça fait longtemps que je me disais : " assume ce que tu fais dans la vie " » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

« À partir de ce moment-là, des *in and out* , prison tout le temps... je vais en prison, je sors, maison de transition... 90% du temps je me fais remonter (...) j'ai appartenu au service [correctionnel] pendant 17 ans, toujours rentre sort, rentre sort ... » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

Pour d'autres, l'incarcération a des effets criminogènes non négligeables. Ces derniers profitent alors de leurs épisodes de détention afin de perpétrer des délits et de renforcer leur identité criminelle.

Pour Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an), la prison est un lieu de prédilection afin de commettre des actes criminels :

« (...) et puis malheureusement pour moi, j'ai aimé la prison et j'ai fait de l'argent en prison, j'en ai fait plus en dedans que dehors. (...) Faque, je suis sorti, c'était comme un *flash* pour moi, c'était *cool* en prison. J'étais là 3 semaines, je me suis fait de l'argent, je me gelais la face, je ne manquais de rien, alors pour moi il n'y avait rien là, faque j'ai tout de suite recommencé. (...) Alors, encore

une fois, j'ai marqué dans ma tête, je me suis dit " tout se règle, la prison c'est ma place." »

Dans le cas de Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans), l'incarcération lui a permis non seulement de renforcer son identité criminelle, mais aussi de continuer ses délits :

« Donc, j'ai fait un an de prison, et la seule chose que ça m'a donné, c'est une reconnaissance : " il a fait de la prison ". Donc, mon image a été encore plus rehaussée. Par contre, je prenais autant de drogue. Tellement qu'en ressortant, j'ai fait un autre vol de banque (...). Donc, quand j'ai fait mon premier trois ans, j'ai été voir un de mes partenaires qui est venu me voir en visite et je lui ai dit " écoute, ici c'est une mine d'or, on peut faire beaucoup d'argent en prison. Là tu peux aller faire des pharmacies, tu peux aller voler tous les barbituriques qu'il y a. " Donc, le gars a été voler tous les barbituriques, il en avait une grosse poche et nous on vendait ça trois pour 10\$. Mais aussi on faisait de la vente, mais aussi on en prenait, donc quand je suis sorti de là j'étais aussi *fucké* que quand je suis rentré »

Les propos des participants illustrent bien le côté néfaste de l'emprisonnement : la continuité de leurs activités criminelles, l'enracinement de leur identité criminelle ainsi que la perte de nombreuses aptitudes sociales (F.-Dufour, 2013). Nous pouvons également penser que le type de crime commis a aussi une influence sur l'incarcération. Par exemple, l'emprisonnement pourrait être plus profitable pour un individu impliqué dans les crimes lucratifs que pour les crimes violents. Permettant un contact avec d'autres délinquants, ces derniers peuvent ainsi perfectionner leurs aptitudes criminelles (savoir-faire), augmenter le nombre d'opportunités disponibles ou même se lier à des mentors ou membres du crime organisé. Ces contacts leur seront bénéfiques lors de leur sortie de prison.

3.4. LA RÉUSSITE CRIMINELLE

La présente étude s'intéresse aussi à la notion de réussite criminelle.

« L'étude de la performance criminelle permet de mieux comprendre certaines dimensions des carrières criminelles. Shover et Thompson (1992) ont montré l'existence d'un lien robuste entre les succès passés à éviter les sanctions et le désistement : ceux qui ont du succès sont moins enclins à cesser leurs activités. Il

pourrait en être de même pour les revenus criminels » (Ouellet et Tremblay, 2014 : 528).

Nous pouvons donc penser que les revenus perçus par la criminalité pourraient inciter le délinquant à poursuivre ses activités et le *momentum* créé par ses succès ponctuels pourrait l'encourager à augmenter la fréquence de ses crimes (Ouellet et Tremblay, 2014). D'emblée, lorsque nous avons posé la question « *Comment évaluez-vous votre succès criminel ?* » la majorité des participants abordaient la question en parlant de leurs revenus criminels et certains évoquaient le fait qu'il ne se soit jamais fait arrêter.

3.4.1. Les facteurs objectifs de la réussite criminelle

Pour la majorité des répondants, le succès criminel se calcule par les gains retirés lors de leurs activités criminelles. D'ailleurs un bon nombre d'études mesurent également la performance criminelle par les revenus engendrés par le crime (McCarthy & Hagan, 2001; Morselli & Tremblay, 2004; Morselli, Tremblay, & McCarthy, 2006; Robitaille, 2004; Uggen & Thompson, 2003; Wilson & Abrahamse, 1992). Plus encore, certaines recherches mesurent la réussite criminelle par l'impunité, la capacité et l'habileté à éviter les sanctions pénales (Chaiken, Chaiken, & Rabinovitz, 1985; Johnson, Natarajan, & Sanabria, 1993; Kazemian & LeBlanc, 2007). Concernant la question d'impunité, plusieurs participants judiciairisés ont également dit que cela faisait partie de leur succès puisqu'ils ont longtemps œuvré dans la délinquance avant de faire face au système judiciaire.

3.4.1.1. Revenus criminels

« J'ai fait beaucoup d'argent. (Nom de la prison), je suis sorti de là avec 60 000\$ *cash* (...). J'ai fait beaucoup en prison. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

« L'argent fait bouger le monde... oui, c'est une marque de succès, tout à fait, avec l'argent tout va tout le temps bien aller » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

« (...) j'ai fait de l'argent pas mal, si on calcul ça, parce que c'est un crime financier on peut dire vendre du *Pot*.... C'est par l'argent que j'évalue ça [son succès] » (...) « Tu fais 300 000 \$ par année, tu fais presque qu'un demi-million

en salaire, il n'y a pas la moitié de la population qui fait ça, si tu ne sais pas que tu fais de l'argent... ben t'es cave » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

« Ça me donnait peut-être 300\$ du paquet que je vendais faque j'ai fait beaucoup d'argent avec ça. (...) Mon 20 000 pilules je faisais 300\$ du paquet... C'était payant pareil... Paquet de 1 000 pilules faque c'était 6 000\$. » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

3.4.1.2. Impunité

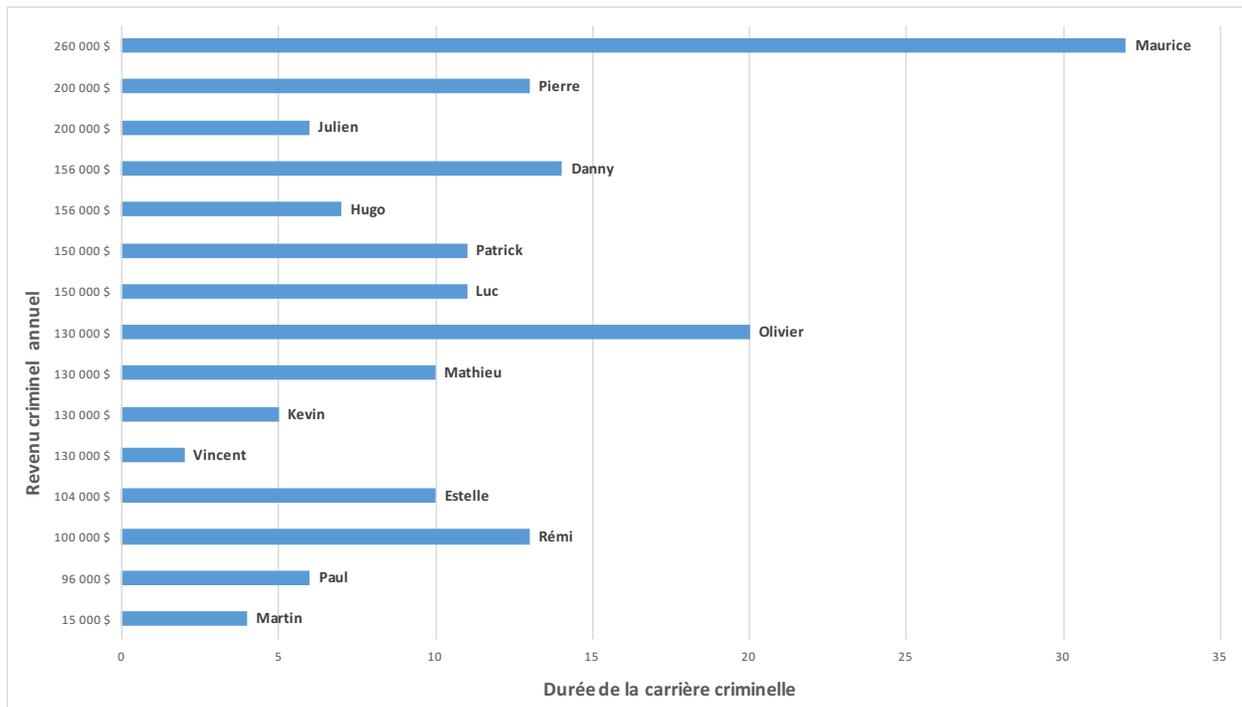
« Le fait de ne m'être jamais fait pogner était une victoire pour moi, parce que je voyais le monde se faire arrêter à tout bout de champ, sur les coins de rue, ils se faisaient souvent arrêter (...) » - Kevin (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 1 an)

« Mon succès côté criminel, je l'ai eu en prison. J'ai vendu de l'héroïne pendant 10 ans en prison et je ne me suis jamais fait pogner » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

« Je ne me suis jamais fait arrêter pour ça [vente de drogue]. Pourtant, je travaillais chaque jour, dans la même ville, avec le même véhicule, je voyais les mêmes clients... répétition par répétition (...). Tu te sens invincible quand tu ne te fais pas pogner pour une niaiserie : " Criss, je suis bon, j'vais continuer ". » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

Il est possible d'affirmer que, dans la majorité des cas, le succès criminel a une influence sur la durée des carrières criminelles. Nous pouvons remarquer que plus les participants évoquaient la performance dans leur trajectoire délinquante, plus cette trajectoire était longue, dû aux revenus criminels et aux expériences d'impunité. D'ailleurs, la figure 3 le lien entre la durée de la carrière criminelle ainsi que les revenus criminels moyens de chaque participant.

Figure 3: Lien entre la durée de la carrière criminelle et les revenus criminels



3.4.2. Les facteurs subjectifs de la réussite criminelle

De manière plus subjective, les participants vont parler de leur mode de vie fastueux lié aux gains qu'ils retirent de leurs activités criminelles. Cet aspect de la carrière criminelle a été récurrent lors des entretiens avec les participants afin d'évaluer leur réussite. D'ailleurs, McCarthy et Hagan (2001) ont souligné l'importance du capital humain et social dans la réussite criminelle. En référence au capital social, la totalité des participants appartenant à un groupe criminalisé (6/15) a fait mention de la taille de son réseau criminel et de l'importance de la place occupée dans la hiérarchie ; symbole de réussite. Plus encore, certains des répondants ont évoqué le capital humain - certains traits de leur personnalité et certaines compétences acquises – en guise de performance criminelle.

3.4.2.1. Mode de vie

« Qu'est-ce que tu ferais si tu faisais 4000-5000 par semaine... pis t'a 100 000\$ de côté, t'arrêteras toi ? Le matin, je me réveille à 10-11-12h si je veux, pis je vais *chiller*, me promener... je fais ce que je veux... je m'achète ce que je veux, je mange dans les restos... ça me coûtait 60 000-100 000\$ de restos par année...

T'sais je veux dire... Le rythme de vie est dur à perdre aussi... » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

« Vie festive, chars flambant neufs, motos, des voyages... Écoute là, l'argent n'a pu de valeurs. T'sais l'argent vite gagné est vite gaspillé. Les soirées à 2 000-3 000, tu payes la traite à tout le monde. » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

« (...) j'étais criminel et j'étais sur le party, faque six jours sur sept dans les *clubs* et je pouvais dépenser 1000 à 2000\$ dans les *clubs* et ça ne me dérangeais même pas, parce que ce n'était pas grave, demain je vais en avoir d'autre. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

3.4.2.2. Capital social

« Pis tout ça j'étais avec les (nom du groupe criminel), j'étais rendue numéro 3 mais le numéro 2 avait un problème ; il consommait, pis il consommait en criss... (...) Faque là moi j'allais voir les (nom du groupe criminel), pis là ils étaient en tabarnak alors ils me disent que c'est moi le numéro 2. » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

« Ç'a eu des grosses influences ce club de motors là (...). Moi je fréquente ces gars de bicycle là tout le temps (...). Même que je te dirais, c'était ma première famille à l'époque » - Paul (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 20 ans)

3.4.2.3. Capital humain

« Vu que j'étais un jeune qui s'exprimait bien, j'ai été remarqué par des gestionnaires, c'est genre des multinationales criminelles, et j'ai été formé à pouvoir peut-être prendre un jour les rênes de certaines entreprises, parce qu'il ne faut pas oublier que, la criminalité est un mode de vie, mais c'est aussi une *business* pour certaines personnes. Pour ceux qui vivent de ça, c'est une *business*... » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

« J'étais fonctionnel au bout, je ne prenais pas de drogue, j'étais le candidat parfait, pis j'ai les *gosses* grosses de même [mimique du participant], j'attaquais des camions, ils savaient tout ça eux autres. J'avais du capital symbolique. » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

« J'étais connu dans le milieu, le monde savait que je pouvais ouvrir n'importe quelle porte (...) parce que même les policiers me le disaient : "on a jamais eu un gars comme toi, qui vols autant que toi", et moi j'étais fier de ça ! » - Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

La perspective du choix rationnel a suscité un intérêt pour les études sur les carrières criminelles chez les chercheurs s'intéressant aux coûts et bénéfices objectifs associés à la criminalité (McCarthy et Hagan, 2001; Tremblay et Morselli, 2000; Wilson et Abrahamse, 1992). Au sein de cette étude, nous remarquons que les revenus criminels ont le pouvoir d'influencer le calcul coûts/bénéfices d'un délinquant. Ayant des gains criminels substantiels, les participants de cette recherche faisaient fi de la probabilité subjective du risque de sanctions légales.

« Moi ce n'est pas 1 an, 3 mois, 5 ans, 3 ans de sentences qui auraient pu me faire changer les idées, pour moi ça faisait partie de la vie. Tu voles, et tu te fais pogner une fois de temps en temps, accepte ça. Donc, dans les banques je me faisais pogner une fois, ça valait la peine, je me faisais 200 000\$ là dedans. » - Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans)

« Ça ne me dérangeait comme plus ou moins... je me disais que je pouvais me faire pogner, mais pas ici, faque ça ne me dérangeait comme pas... J'aurais été prêt à faire six mois de prison, mettons garder mon argent... *backer* et arrêter... » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

« Je me disais "ça fait partie de la *game*, j'ai vécu comme un roi pendant 5 ou 6 mois, ben là je paye le *bill*" » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

« Ben c'est quoi le succès, tu vas faire un vol, tu vas te faire pogner pour ce vol et tu vas rester en prison pour 7 ans... Mais si tu te fais 50 000\$ et que tu rentres en prison pour un an, c'est correct. (...) je n'ai jamais reculé, à part quand il faut que tu sortes le *gun*, il faut que tu calcules le risque, mais sinon, non. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

Finalement, nos entretiens mettent en lumière plusieurs similarités avec les travaux empiriques sur la réussite criminelle. Les revenus criminels et les expériences d'impunité sont souvent utilisés par les participants afin d'évaluer leur propre succès criminel. Toutefois, peu d'études ont abordé la question de la réussite criminelle à l'aide d'un devis qualitatif. Celui-ci nous a permis de comprendre l'importance des indicateurs de la réussite (objectif et subjectif) sur la carrière criminelle. Plus encore, il a été également possible de souligner un autre thème : le mode de vie des délinquants lors de leur carrière criminelle. Cet aspect peut certainement influencer le désistement puisque les individus habitués de vivre dans l'opulence, dû à ce mode de vie, pourraient avoir plus de difficultés que d'autres à maintenir le droit chemin. Les

individus les plus dépendants à ce style de vie empreint de luxe pourraient éprouver de la difficulté à se résigner à une baisse sévère de leurs revenus.

3.4.3. Synthèse

Nos résultats mettent en évidence la réussite criminelle comme un paramètre central dans la compréhension des trajectoires criminelles. Par exemple, nous constatons que la performance criminelle des participants a le pouvoir d'endurcir leur carrière criminelle. À la lumière de nos résultats, nous constatons que le succès a le pouvoir de moduler les paramètres de la carrière criminelle. En ce qui concerne l'impunité, nous avons remarqué que moins un individu connaît des démêlés avec la justice, plus il sera enclin à perpétrer des délits puisqu'il aura le sentiment d'être invincible face aux autorités. Quant au revenu criminel, ceci est intimement lié au calcul des coûts et bénéfices de la délinquance. De fait, plus les gains criminels étaient significatifs, moins les participants pensaient aux conséquences possibles de leurs actions criminelles. Les bénéfices de leurs crimes, notamment les revenus élevés, ont donc pour effet de prolonger la carrière criminelle. Toutefois, comme cette recherche s'intéresse au processus de maintien du désistement du crime, nous allons à présent aborder les facteurs qui influencent la cessation de la criminalité.

3.5. LE PROCESSUS DU DÉSISTEMENT DU CRIME

Les données que nous avons recueillies dans cette étude démontrent qu'il y a plusieurs chemins pouvant mener au désistement du crime. Nous observons que les facteurs favorisant l'arrêt des activités criminelles sont diversifiés d'un participant à l'autre. Nous avons identifié des points tournants qui expliquent le processus de désistement des participants. Plus particulièrement, ces facteurs s'inscrivent dans une perspective structuraliste (liée aux liens sociaux) ainsi que dans le paradigme de l'acteur rationnel (lié à l'évaluation des désavantages à continuer dans la criminalité).

Perspective structuraliste

La perspective structuraliste prétend que la société, par ses institutions, conduirait le délinquant à quitter le crime (F.-Dufour, 2013). Les travaux de Laub et Sampson (2001; 2003; Sampson et Laub, 1993, 2003) démontrent que les points tournants conduisant au désistement sont le mariage, l'obtention d'un emploi, l'éducation et l'entrée dans l'armée. Les données que nous avons recueillies dans cette étude confirment l'effet de l'employabilité et l'éducation. Mentionnons que le thème du mariage n'a pas été abordé par les participants dans leur processus de terminaison de la criminalité. Au contraire, nous pouvons observer, chez la majorité des participants, que le fait d'être en couple lors de leur carrière criminelle ne changeait rien dans la cadence de leurs délits.

« (...) elle voyait que je revenais avec plein d'ordinateurs, elle savait que ce que je faisais ce n'était pas correct, mais elle l'acceptait aussi, parce qu'elle voulait consommer aussi. » - Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

« Elle m'a dit un moment donné, elle savait que j'aimais ça [groupe criminalisé], mais elle ne voulait pas que je rentre là-dedans. Un moment donné elle m'a dit " ok, tant que tu rapportes ", et j'ai rapporté, elle n'a jamais manqué de rien et les enfants non plus. » - Paul (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 20 ans)

« Ben elle, c'est sûr qu'elle aurait préféré que je fasse d'autres choses, mais avec tout ce que j'ai amené, où on était rendu ; elle avait des manteaux de fourrure en renard, elle n'avait pas assez de doigts pour toutes les bagues qu'elle avait, les colliers, on allait dans les restaurants cinq étoiles, on allait dans le sud tous les hivers. (...) un moment donné, elle me dit, j'ai besoin d'argent, je lui demande combien et elle me dit à peu près ça d'épais [geste avec les doigts], je lui donne un *motton*, je lui donne le ça d'épais [geste avec les doigts], ... Pas de montant, pas de valeur... » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

« (...) oui c'est sûr que je te dirais que les femmes qui côtoient nos vies, ne sont pas ignorantes, mais elles font les autruches (...) je dirais même peut-être que ça [être en couple] peut être un facteur motivant, justement à retourner dans le milieu. Disons que ta blonde perd sa job, ben moi, je sais... je l'ai vécu... perd la job, l'argent ne rentre plus, qu'est-ce qu'on fait... bon ben système D... on se débrouille... là elle dit " non, non, ne fait pas ça [activités criminelles]" ... pis là que je dis " ta gueule, premièrement tu n'es pas ma mère et deuxièmement *check* moi ben aller " ... Là je reviens, j'ai fait de l'argent et la vie continue. Faque pourquoi arrêter, ça va ben là ... c'est ça dans le fond, pourquoi arrêter, c'est ça qui est dur des fois ... » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

Les résultats de cette recherche sont compatibles avec ceux de Horney et coll. (1995) ainsi que Ouellet et Tremblay (2014). Horney et coll. (1995) stipulent que la relation « maritale » (*lives with wife*) a des effets régulateurs sur certains types de crime (p.ex. les agressions), mais n'a pas d'effet significatif sur les crimes lucratifs (p.ex. trafic de stupéfiants, crimes contre la propriété, etc.). À l'inverse, la relation avec une « conjointe » (*lives with girlfriend*) entretient les délits reliés au trafic. D'ailleurs, pour la plupart de nos participants, nous observons que le mariage ne fait qu'accentuer leur criminalité. En revanche, les résultats de cette étude concernant le mariage ne vont donc pas dans le sens des travaux de Laub et Sampson (2001; 2003; Sampson et Laub, 1993, 2003). Pour ce qui est de l'employabilité et de l'éducation, autres points tournants mentionnés dans les recherches sur le désistement, nous allons y revenir dans la partie consacrée aux éléments qui favorisent le maintien du désistement.

Paradigme de l'acteur rationnel

Ce paradigme veut que le processus de désistement vienne d'une décision prise par l'individu suite à l'évaluation des désavantages à poursuivre la criminalité (F.-Dufour, 2013). Shover (1996) identifie quatre composantes souvent associées au désistement du crime ; un meilleur calcul des risques, la prise de conscience du temps limité, le développement de nouveaux désirs ainsi que l'avènement d'un changement important. Nos données nous permettent d'observer l'importance des propositions s'inscrivant dans ce paradigme. On remarque chez la majorité des répondants, un épuisement face à leur carrière criminelle (7/15). D'ailleurs, la totalité d'entre eux prend conscience du temps perdu lors de sa carrière criminelle et évalue avoir trop à perdre de continuer dans la voie de l'illégalité.

« Ça, je ne l'avais pas réalisé, l'effet d'épuisement, c'est mon agent de programme qui m'a dit Olivier, t'arrives à 35 ans, il dit " normalement il y a un effet d'épuisement qui arrive vers 40 ans, et toi t'es chanceux, ça arrive maintenant, profite-en et change tout de suite. " » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

« C'est un mode de vie assez difficile, assez stressant aussi (...). C'est sûr qu'il y a les revenus, mais t'sais regarde c'est soit vivre à 200 000 par année avec le stress pis mourir d'une crise cardiaque en moins de 30 ans ou vivre à 30-40-50 000 par année avec une job que tu aimes (...) » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

Concernant les éléments mentionnés par Shover (1996), nous remarquons que le développement de nouveaux désirs est un élément tout aussi important que la prise de conscience du temps limité et que le meilleur calcul des risques. Toutefois, nous avons constaté que l'apparition de nouveaux buts est davantage liée aux éléments qui favorisent le maintien du désistement, nous allons alors y revenir dans la partie entièrement consacrée à ce thème.

3.5.1. Les points tournants qui amènent le déclenchement du processus du désistement

En interrogeant les participants sur les points tournants les ayant menés au désistement du crime, nous remarquons que ceux-ci prennent plusieurs formes. L'idée de se désister survient fréquemment à la suite d'un événement important (point tournant) qui amène le délinquant à réfléchir ; à se positionner vis-à-vis sa carrière criminelle. Il importe toutefois de relever que certains participants n'identifient pas de point tournant en lien avec leur désistement du crime. Pour six participants, ce n'est pas un événement en particulier qui est relié à l'arrêt de leur activité criminelle, mais bien un processus à long terme qui les amène à se maintenir dans le désistement (p.ex. l'employabilité). Ces résultats confirment donc que le désistement est davantage un processus qu'un point identifiable dans une trajectoire (Maruna, 2001).

En s'inspirant des travaux de F.-Dufour (2013), nous avons choisi de diviser les points tournants mentionnés par les participants en deux catégories. Dans un premier lieu, nous allons présenter les facteurs relationnels facilitant le désistement du crime et par la suite, les facteurs institutionnels qui amènent à l'arrêt des activités criminelles chez les répondants de notre étude.

3.5.1.1. Les facilitateurs relationnels

Les liens familiaux ont été les plus souvent soulevés par les participants comme étant un facteur favorable au processus de désistement du crime. Tel que mentionné par F.-Dufour (2013), les références de ces relations dépendent grandement de l'âge des participants. Les répondants les moins âgés mentionnent que le soutien de leurs parents est le principal facilitateur dans l'arrêt de leur criminalité. Tandis que, ceux qui sont parents vont plutôt indiquer que c'est la relation avec leurs enfants qui a été la plus significative dans leur processus de désistement.

Personnes significatives : les parents

Plusieurs participants ont mentionné que leurs parents ont eu un rôle significatif dans leur processus de désistement. « Une telle donnée présente un caractère novateur dans la mesure où ce groupe d'acteurs est rarement mentionné dans la littérature scientifique portant sur le désistement du crime chez les contrevenants adultes » (F.-Dufour, 2003 : 167). Pourtant, il est possible de remarquer que pour un bon nombre de participants à cette étude, les parents constituent un point tournant à leur engagement dans le processus de désistement du crime.

« Et là j'ai décidé me reprendre en main, probablement pour la peine que j'ai causée à ma mère et la déception, parce qu'un moment donné elle m'a pognée à consommer dans la toilette, quand ça faisait plus de 15 minutes, elle cognait dans la porte, elle écoutait et... je pense que ça, ça beaucoup aidé, de ne pas faire de peine à ma mère, alors, je me suis reprise en main. » - Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans)

D'autres répondants rapportent que leurs parents n'ont pas été la motivation à se désister du milieu criminel. Toutefois, ceux-ci stipulent que, sans le soutien de leurs parents, ils n'auraient pas été capables d'aller jusqu'au bout de leur processus de désistement du crime.

Pour sa part, Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans) mentionne que sans le support de sa famille, il aurait eu de la difficulté à se maintenir dans le désistement :

« C'est sûr qu'il faut que tu aies du support là t'sais... T'sais moi j'ai eu du support de ma mère. (...) je n'ai pas peur de demander des conseils, de parler avec ma famille. »

Quant à Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans), il affirme que sa mère a toujours été là pour lui, et que cela l'a beaucoup aidé dans son cheminement vers le désistement du crime :

« Ma mère aussi, elle a tout le temps été là pour moi, chaque fois que j'étais en dedans [elle était là pour l'aider dans ses démarches de réinsertion]. »

Les parents d'Hugo n'ont jamais coupé le contact avec lui, même lorsqu'il était incarcéré. Pour Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1

an), c'est le support de ses parents et les conséquences pour ces derniers qui l'amènent à ne plus vouloir récidiver.

« Mes parents venaient me voir toutes les fins de semaine, c'est comme une demi-journée prise pour ça, le stress pour eux, et quand tu regardes tout ça, tu vois les pour et les contres, je me disais que ça ne vaut pas la peine. (...) quand tu appelles ta mère à Noël et elle part à pleurer, tu vois ben que tu lui as fait de la peine... son gars en prison à Noël... »

Ces extraits démontrent bien l'engagement des parents auprès de leur enfant, même une fois devenu adulte, nonobstant leurs comportements criminels. « Ceci vient sans contredit nuancer les propos de Thornberry (1997) soutenant que les relations familiales des contrevenants sont souvent rompues en raison de leur choix de vie » (F.-Dufour, 2013 : 169). Par contre, il est important de noter que les répondants de cette étude n'ont pas commis de crimes violents, sexuels ou sadiques (p.ex. pédophilie, inceste, etc.), des crimes qui sont davantage condamnés socialement. D'ailleurs quelques participants ont été surpris du soutien apporté par leurs parents.

« C'est dans des moments de même que tu vois c'est quoi l'amour inconditionnel... » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

Pour terminer, ces propos illustrent bien les constats de la théorie de Laub et Sampson (2001, 2003 ; Sampson et Laub, 1993, 2003) stipulant que les personnes délinquantes ont tendance à cesser de commettre des délits afin de préserver leurs relations avec leur entourage.

Personnes significatives : les enfants

Dans notre échantillon, 6 des 15 participants ont des enfants. Plus encore, deux des participants jouent un rôle paternel auprès des enfants de leur conjointe en dépit du fait qu'ils ne soient pas leur père biologique. Les huit participants s'identifiant comme père ont mentionné que la relation qui les unissait à leurs enfants jouait un rôle significatif dans le désistement du crime.

Chez certains participants, le crime a brisé la relation qui les unissait avec leurs enfants. C'est alors le désir de renouer cette relation avec leur(s) enfant(s) qui amène la personne à entamer son processus de désistement.

« Quand je suis revenu au Québec, elle [sa fille] avait 19 ans, donc, j'ai entendu parler, qu'elle était supposée venir me voir. J'étais tout content, ma fille qui venait me voir. Mais quand elle est venue me voir, la visite n'a pas été... " bonjour mon papa, est-ce que ça va bien ? "... Non, elle m'a dit qu'il fallait qu'elle me parle : " Je suis ici pour une seule raison, pour te dire que tu m'as abandonné, tu as abandonné ma mère et tu es un père pourri, je suis venue te dire ça dans la face ". Là, je la regarde, là j'ai dit " (nom de sa fille), tu as raison, tu sais quoi ? Le père que j'étais, n'est plus le père que je suis aujourd'hui, j'aimerais ça que tu reviennes la semaine prochaine à la visite et je ne veux pas que l'on parle de moi, je veux que l'on parle de toi ". Elle est revenue, semaine après semaine, et aujourd'hui j'ai une relation extraordinaire avec ma fille. Parce que je me suis intéressé à sa vie. **[Est-ce que votre fille est une personne clé dans votre processus de désistement ?]** Oui, une personne TRÈS clé ». – Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans)

Pour d'autres, les pères indiquent ne pas vouloir décevoir leurs enfants ou perdre la relation établie avec ces derniers. Après des années au sein de la criminalité, la relation avec leurs enfants devient en quelque sorte un point d'ancrage qui rend presque impossible le retour en arrière.

« Ce qui aussi, fait partie du désistement énormément et qui fait partie de l'équation c'est que mes enfants ont souffert beaucoup de ça, j'ai vécu un divorce, j'ai passé au travers, mais ça été très difficile, mais de voir souffrir ceux que t'aimes et de vouloir donner ta vie pour eux autres, il n'y a rien de plus souffrant que ça. Parce que tu souffres, il souffre et tu souffres de les voir souffrir (...), mais là maintenant j'ai une relation avec eux autres [ses enfants], ils ont passé par-dessus leur colère, ils sont rendus des adultes, ils savent c'est quoi la vie (...) [Retourner dans le crime] ça serait les décevoir, ça joue énormément, ma fille me l'a dit : "papa ne retourne pas là". Quand je leur ai annoncé que j'avais passé ma maîtrise, je pense que ma fille était plus contente que moi. Je vais préférer être pauvre, et si ça ne marche pas mes diplômes, mettons, dans le pire des cas.... J'aimerais mieux aller travailler au *Walmart*. Je ne veux plus les décevoir, et je ne veux pas passer le reste de ma vie en prison. » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

Par ailleurs, pour un de nos participants, le point tournant qui a fait en sorte qu'il délaisse définitivement le milieu criminel, est un drame survenu dans sa famille. Il veut donc être présent pour ses enfants et le fait de récidiver « briserait sa parole », qu'il a donnée à sa fille.

« Il y a 1 an et 2 mois... Je me suis repris en main une couple de semaines pis ma fille la plus jeune est venue me voir... J'avais eu des échos, mais je pensais que c'était juste des niaiseries... Ma fille m'a dit qu'elle n'était plus capable pis qu'elle... Les crises qu'elle avait eu 1 an pis 2 ans avant quand on s'était pogné moi pis ma plus jeune... C'est parce qu'elle avait été abusée, t'sais... (...) " Papa si je te conte ça, tu vas aller le tuer [l'agresseur] pis moi je vais me ramasser toute seule pis mes frères et sœurs ils vont se ramasser tous seuls... Fac faut que tu me fasses la promesse de ne pas le tuer " t'sais " Non je ne peux pas te faire ça comme promesse, t'sais... Si je ne le tue pas, je le ferai tuer ", elle dit " je ne veux pas non plus que tu le fasses tuer " ... Fac faut pas que je consume... Pis là elle va me dire que l'abuseur c'est mon père... (...) Si je consume, c'est sur qu'il est mort demain matin, mais je ne consommerai pas parce que j'ai besoin de sauver ma fille, j'ai besoin de l'aider, elle a besoin de son père... » - Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans)

Finalement, tout comme dans l'étude de F.-Dufour (2013), nous constatons un lien entre la paternité et l'arrêt définitif des comportements criminels chez la majorité des pères de notre échantillon. Toutefois,

« ce n'est pas le fait *objectif* d'avoir des enfants qui explique que l'on se désiste du crime, mais c'est plutôt le fait d'avoir le sentiment *subjectif* d'être suffisamment important dans la vie de son enfant qui rend improbable la commission ultérieure d'actes criminels » (F.-Dufour, 2003 : 174).

Il importe de spécifier que ces nuances importantes ne peuvent pas être captées à travers les analyses effectuées à partir de vastes bases de données.

3.5.1.2. Les facilitateurs institutionnels

Cette section est consacrée à illustrer comment l'institution (système de justice) a influencé les choix des participants. Dans une recherche sur le milieu carcéral, Clemmer (1940) affirme que le degré de prisonnérification⁹ varie d'un détenu à l'autre. Son analyse l'a conduit à identifier plusieurs facteurs susceptibles d'entraîner une plus grande prisonnérification : une longue sentence, une personnalité instable, l'absence de relations avec les gens de l'extérieur durant l'incarcération, etc. En somme, un détenu qui présente les caractéristiques opposées subirait une moins grande influence du milieu ce qui favoriserait le désistement.

⁹ Dans son étude, Clemmer (1940) « a voulu déterminer dans quelle mesure le temps passé en prison pouvait modifier les attitudes des détenus. C'est d'ailleurs pour désigner l'assimilation du détenu par le milieu carcéral qu'il inventa le terme prisonnérification (de l'anglais *prisonization*)» (Vacheret et Lemire, 2007 : 16)

En effet, on remarque que chez les quatre participants issus d'une famille aux valeurs prosociales, l'incarcération a un pouvoir de dissuasion, puisque ces derniers auront le sentiment de décevoir leur famille. L'emprisonnement peut alors jouer un rôle déterminant chez les répondants ayant des facteurs de protection contre la prisonnérification, tel que mentionné par Clemmer (1940).

C'est le cas d'Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an) qui a eu la chance d'avoir une famille qui lui apportait de l'aide et du soutien lors de son incarcération. Pour lui, la sentence purgée a été un point tournant puisqu'il a pris conscience de toutes les conséquences qui s'y rattachaient, surtout pour ses parents :

« Non, je ne veux plus ça [vivre dans la criminalité], et t'sais pour les parents, le stress que ça fait à tout le monde de la famille. (...) Et les conséquences qui peuvent arriver, je suis ben plus conscient de ça les conséquences (...) C'est plus moi par rapport à qu'est-ce que j'ai fait aux autres (...). Tu ne veux plus refaire vivre ça non plus... c'est pas mal dans les pour du pourquoi je ne suis pas retourné là-dedans. Le gros c'est beaucoup la famille, t'sais moi je l'ai eu la prise de conscience parce que j'ai eu 17 mois, mais ce n'est pas tout le monde qui l'ont... moi dans ma famille, dans mon entourage il n'y a pas personne qui a fait de la prison... »

Pour Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans), sa mère n'a jamais cessé de le supporter même lorsqu'il était incarcéré. Pour lui, la détention a été un point tournant afin de réaliser les conséquences que ces gestes avaient, non seulement sur lui, mais également sur son entourage :

« Je suis dans ma cellule tout seul à croupir comme un imbécile et je me suis dit : " ok ça vaut tu vraiment la peine que ... que je *scrap* ma vie pour ça ". (...) Ça prive de liberté [l'incarcération] faque c'est ça qui est plus difficile sur le moral là. C'est plus pour les autres, moi en tant que tel, pas que ça ne me dérange pas t'sais je le vis, je sais mettons qu'en prison, je suis capable de survivre, mais le monde dehors ils le savent pas eux autres. Sont là à chaque jour : " Ok, qu'est-ce qu'il se passe avec, qu'est-ce qui arrive ? ". Faque t'sais c'est plus le stress du monde dehors là t'sais ma mère je l'appelais, elle voulait que je l'appelle à chaque jour (...). »

Plus encore, tout comme dans l'étude de F.-Dufour (2013), on observe que les programmes offerts dans les établissements pénitenciers peuvent déclencher le processus de désistement chez certains participants de cette étude (4 des 12 répondants incarcérés). Premièrement, nous observons que les participants ayant suivi des programmes d'employabilité en détention auraient plus tendance à se développer de nouvelles aspirations, notamment face au travail légal. Plus loin dans ce chapitre, nous reviendrons sur l'employabilité comme élément qui favorise le maintien du désistement.

« Quand je me suis fait arrêter, là je savais ce que je voulais dans la vie, parce que c'est drôle à dire, mais, avant que je me fasse arrêter, j'écoutais souvent canal D et j'écoutais souvent des émissions, comme le camionneur de l'extrême... et ça m'a montré que je voulais faire ce genre de travail là, que quand tu arrives le soir, tu es fatigué parce que tu t'es donné à fond toute la journée. Moi, je savais que quand, je me ferais arrêter, je savais qu'il donnait le cours briqueteur là-bas [au pénitencier], faque, ben un an avant de me faire arrêter, je me suis dit que je m'arrangerais pour être dans ce pénitencier pour pouvoir faire le cours. (...) J'ai fait le DEP à maçonnerie et dans ma tête c'était clair et net que quand je sortirais de là, j'allais travailler, que c'était fini maintenant. (...) j'ai fait le cours et quand je suis sorti je me suis tout de suite trouvé un job et maintenant je travaille et je n'ai plus le goût de retourner (...) »
- Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

De surcroit, les agents de programme peuvent jouer un rôle significatif dans le processus de désistement. C'est le cas de quelques répondants qui considèrent la participation aux programmes offerts par le service correctionnel comme un point tournant dans leur trajectoire de vie. Au-delà des programmes, nous observons, à travers les données recueillies, que l'attitude des agents envers les clients peut également motiver les délinquants à cheminer vers le désistement.

C'est le cas d'Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an) qui a suivi un programme de toxicomanie dans le pénitencier où il était incarcéré. Pour lui, c'est le point tournant qui l'a amené vers un désistement du crime. :

« Ce qui a vraiment changé ma vie, c'est que j'ai fait un programme de toxico que j'avais déjà fait, mais intensité plus modérée, et là j'ai fait intensité élevée. (...) j'ai pu vraiment mettre mes tripes sur la table avec ce gars-là [agent de

programme], et ça je le dis souvent, ce gars-là ne m'a jamais jugé, et on a été au-delà du programme (...) »

Finalement, Cusson et Pinsonneault (1986) remarquent qu'une dissuasion tardive du crime peut survenir suite à une ou plusieurs condamnations. Ils estiment que quatre composantes peuvent survenir lors de la prise de décision de quitter le crime : l'estimation plus élevée des probabilités de punition, l'incarcération devient de plus en plus difficile, la peur d'avoir une sentence plus sévère suite à une récidive et le mode de vie criminelle (paranoïa, stress, peur, etc.). Nous pouvons observer que les propositions de Cusson et Pinsonneault (1986) s'appliquent chez les quatre participants pour qui l'incarcération a eu un effet dissuasif, notamment pour la peur d'avoir une sentence plus sévère s'il y a récidive.

Après s'être fait arrêter à plusieurs reprises pour bris de conditions, le juge menace Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans) d'une sentence plus longue si elle récidive :

« J'ai eu plusieurs bris de conditions pour me rendre à 9 arrestations, ce qui a fait que j'ai commencé à prendre conscience qu'il fallait qu'il se passe de quoi dans ma vie, c'est que la dernière fois que je me suis fait arrêter pour bris de conditions, quand je suis passée devant le juge, il voit qu'il y a eu deux charges, mais que le reste c'est tous des bris de conditions, alors le juge m'a dit : " Mademoiselle (nom de famille), si je vous revois ici pour un nouveau bris de conditions sur ces causes-là, on vous donne six mois fermes. " Ça, ça fait mal... non, je ne peux pas faire six mois, et ça, ç'a commencé à allumer des lumières (...) »

Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an) craint également d'obtenir une sentence plus sévère s'il récidive :

« T'sais, ça me fait chier 17 mois pour ce que j'ai fait, je trouve ça beaucoup, mais je les ai faites les 17 mois, ça ne me tente pas de refaire ça et de me repogner de quoi, pis si je me fais repogner, je ne serai pas en bas de 17 mois si je me fais repogner à vendre du *Pot*. »

Pour sa part, Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans) est échaudé par la longue sentence donnée par le juge et réalise le temps perdu derrière des barreaux :

« Ça, ç'a été ma claqué dans la face, c'est là que j'ai compris que pour l'image, j'avais tué quelqu'un et en plus j'avais pogné 25 ans. Là j'avais commencé à

réfléchir sur moi. (...) Je ne me connaissais pas, je ne savais pas qui j'étais dans le fond, je m'étais drogué toute ma vie. Je m'étais aperçu que si je ne me droguais pas, je n'étais pas un gars violent, je suis un bon gars... donc, j'ai commencé à changer en prison. (...) Quand j'ai pogné 25 ans de perpétuité, je me suis dit là, je suis rentré à 34 ans, si je suis chanceux, je vais sortir à 62 ans, là un moment donné, c'est beau être *tough*, mais un moment donné ça te réveille. Et là tu te mets à regarder ta vie en arrière et tu commences à voir que ... méchant esti de gaspillage, une fille qui grandit, que je ne connais même pas. »

En résumé, bien que l'emprisonnement puisse avoir des effets criminogènes chez certains individus, on remarque que chez les individus provenant d'une structure sociale favorable et ne s'identifiant pas comme criminel, l'incarcération peut être un point tournant dans leur trajectoire criminelle. De fait, chez les participants ayant une identité criminelle fortement ancrée, l'emprisonnement a eu comme effet d'accentuer leur carrière criminelle, tel que soulevé précédemment dans la section du parcours judiciaire.

3.5.2. Obstacles au désistement

Lorsque les participants se penchent rétrospectivement sur les facteurs qui leur ont nui dans leur processus de désistement, ils insistent sur l'injustice du système judiciaire (F.-Dufour, 2013 : 126), mais aussi sur leurs problèmes financiers. En premier lieu, la majorité des participants judiciairisés déplorent que le fait d'avoir un casier judiciaire diminue leurs possibilités d'emploi. En effet, on remarque qu'il y a plusieurs conséquences légales liées au fait d'avoir un casier judiciaire. Entre autres, l'ex-condamné pourrait se voir refuser le droit de s'assurer (p.ex. assurance habitation, etc.) et l'accès à certains pays, notamment les États-Unis. Plus encore, les personnes judiciairisées pourraient éprouver de la difficulté à se trouver un emploi. Finalement, le fait d'être stigmatisé par le casier judiciaire a un impact important sur l'image de soi et l'identité personnelle. Cette stigmatisation peut également affecter la famille et les proches de l'individu¹⁰. Cela fait en sorte que les personnes judiciairisées rencontrent plusieurs obstacles lors de leurs démarches de réinsertion sociale en raison de leur casier judiciaire. Donc, ces

¹⁰ Conséquences du casier judiciaire recueillis sur le site : www.casierjudiciaire.ca

éléments provoquent chez les délinquants un sentiment « de ne plus rien avoir à perdre » et cela favorise la continuité de leur carrière criminelle.

« Mais t'sais, ça coupe beaucoup de portes un dossier, j'ai trouvé ça tellement laid ça, ils disent de ne pas retourner là dedans, mais ils coupent tout ce que j'ai, toutes les études que je pourrais avoir, je pourrais me trouver une job quand même bonne, une banque tu fais des bons salaires, des bons ci des bons ça (...) Oui je sais que c'est moi qui a vendu [de la drogue] et qui a fait de la prison, mais... Tu veux que je fasse quoi après ça? Je ne sers plus à rien selon vous autres ? Les assurances coutent le triple. Après ça, tu dis à la personne de ne pas recommencer à faire de l'argent dans ce milieu-là? (...) Je paye le triple et je n'ai jamais rien réclamé ! Tu me donnes toutes les béquilles pour que je retourne faire de l'argent dans ce domaine-là... pis, t'sais inquiète toi pas, j'en ai pogné plein de *plug* en prison, je sais très bien comment faire de l'argent illégalement... » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

Pour Julien (Trafic de stupéfiants et vols, désisté du crime depuis 7 ans), l'absence de contacts avec l'appareil judiciaire et des conséquences qui s'y rattachent (casier judiciaire) a été un facteur clé dans son désistement. Ce dernier a justement donné son point de vue sur le système de justice québécois :

« Là ce qui arrive de plus en plus c'est que, ça je l'ai vu pis je l'ai vu beaucoup, pis c'est ça que je suis content de jamais m'avoir fait pagner, parce que si je m'étais fait pagner, on n'aurait pas cette conversation-là aujourd'hui, je serais encore dans ça [la criminalité] ... Parce que je n'aurais pas eu de deuxième chance. Pis j'aurais été étiqueté comme un criminel. Pis c'est ça qui se passe aujourd'hui... Aussitôt que les jeunes se font pognés ils font « bon, ma vie est ruinée faque je vais continuer à faire ça. (...) aussitôt que tu deviens avec un dossier criminel, tu peux pu voyager, plein de niaiseries, là faut que tu demandes un pardon pis tu es dans le même baril que tous les autres... Pis ça met des difficultés dans ta vie où est-ce que c'est plus facile pour toi de juste retourner là-dedans. (...) C'est que t'sais je pense que c'est bien de pointer qu'une fois que tu fais partie de ça [le monde criminel], aux yeux de la société, il n'y a pas vraiment d'autres choix. Je comprends l'importance de marquer, pas de marquer le monde, mais de les identifier pour faire le suivi... Mais je ne comprends pas l'importance de rabaisser la vie au complet de la personne pour ça. Parce que ce que ça fait ça, c'est que ça fait juste criminaliser le monde. »

Plus encore, tout comme les répondants de l'étude de F.-Dufour (2013), les participants de cette recherche ayant eu de longues peines d'incarcération rencontrent des difficultés qui rendent le désistement du crime moins probable. En plus de devoir renoncer à leur identité sociale de délinquant ainsi qu'aux avantages socioéconomiques que cette vie criminelle leur procure, ils doivent « réapprendre les rudiments du fonctionnement en société » (F.-Dufour, 2013 : 147).

« Ça faisait 12 ans que j'étais en prison, ils [agents du Service Correctionnel] commençaient à me faire confiance pour me laisser sortir pour travailler et faire du bénévolat. J'étais accompagné de deux gars, là ils m'amènent faire du râteau dans des parcs et nettoyer des parcs des choses comme ça. Là il me dit : "Luc, nous ici vu que c'est ta première journée, on va t'amener au restaurant. Aujourd'hui on va aller au Subway. " On arrive, là je ne commande rien, et là je commence à stresser parce que la fille l'autre bord demande la sorte de pain. Là je commence à stresser, quelle sorte de pain je vais choisir, je ne veux pas faire de choix... je ne veux pas avoir l'air fou. Là, elle est arrivée à moi et me demande et je lui réponds, comme un enfant : "comme lui", et là elle me demande ce que je mets dedans... ben là... Arrivé en dedans [en prison] je vais voir un gars que je connais [un agent correctionnel] et lui dis que ça n'a pas de bon sens, je n'étais pas capable de commander un sous-marin. Il m'a dit : "tu as perdu tes aptitudes sociales. " » - Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans)

En deuxième lieu, la plupart des participants, judiciairisés et non judiciairisés, mentionnent que leurs problèmes financiers peuvent constituer un obstacle non négligeable dans leur processus de désistement du crime. Puisque nous nous intéressons à la réussite criminelle, cet aspect fait en sorte que nous pouvons noter cet obstacle, puisque la quasi-totalité des participants rapportait vivre aisément de leurs crimes. N'ayant, pour la plupart, pas accès à des revenus légaux aussi élevés que lors de leur carrière criminelle, ceux-ci doivent se résigner à vivre une vie moins luxueuse.

« Ça ne va pas assez vite, avec de l'argent tout va plus vite, je ferais un gros projet, je me dis des fois... avec l'intelligence que tu as, avec les couilles que tu as, ça ne serait pas trop long aller chercher ton financement [aller le chercher par la criminalité] ... mais là tu te dis que non, parce que tu vas aller à l'encontre de ce que tu veux faire » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

Pour d'autres, ceci est un obstacle de taille, car ils n'ont jamais été habitués à se restreindre dans leurs envies. Pour la plupart, le mode de vie criminelle a contribué au développement d'une relation malsaine avec l'argent.

« Le choix est facile à faire, mais très dur à respecter... Très dur ... Parce que quand j'ai reçu ma première paye du [nom de la compagnie], pour 2 semaines 650\$, je me suis dit " Ben voyons donc " (...) Je n'ai pas autant d'argent, mais ça, j'ai encore de la misère avec ça. (...) Faque aujourd'hui, la valeur de l'argent c'est comme un *love-hate relationship*, c'est malade. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

Malgré tous ces obstacles, les participants de cette étude n'ont pas récidivé. Dans la prochaine section de ce chapitre, nous allons explorer les éléments qui favorisent le maintien du désistement du crime.

3.5.3. Synthèse

Comme le conclut F.-Dufour (2013), il s'avère que les relations familiales peuvent être suffisamment importantes pour entraîner l'individu vers un processus de désistement. Pour plusieurs des participants, la relation avec leur famille s'est détériorée au cours de leur carrière criminelle. C'est alors le désir de rebâtir des liens avec leurs proches qui motive le désistement du crime. De surcroît, l'usure associée au style de vie criminelle est souvent mentionnée par les participants de cette étude comme favorisant leur processus de désistement. En effet, ces derniers sont essouffés de cette vie stressante liée à leurs délits et décident alors de cesser leurs activités criminelles.

Quant au système judiciaire, seulement trois participants considèrent l'incarcération comme ayant joué un rôle déterminant dans l'arrêt de leurs activités délinquantes. Plus encore, certains d'entre eux reconnaissent que les programmes des centres de détention ainsi que les intervenants dans ces milieux ont contribué à leur désistement du crime. D'ailleurs, sans le soutien et l'aide de ces intervenants, ces derniers auraient sûrement persisté dans la criminalité.

3.6. LE MAINTIEN DU DÉSISTEMENT DU CRIME

Bien qu'il soit nécessaire d'examiner les points tournants qui engendrent des changements dans la trajectoire criminelle des délinquants, il importe également de porter attention aux éléments qui favorisent le maintien de ces changements. À cet effet, la contribution de Maruna à l'étude du processus lié au désistement est indéniable (Gadd, 2003; Terry et Presser 2002). Elle a notamment permis de distinguer les changements internes (p.ex. changement identitaire) qui influencent le désistement et son maintien.

3.6.1. Les éléments qui favorisent le maintien du désistement

Avant de présenter le processus de désistement du crime selon l'angle des changements identitaires, il semble justifié de rappeler brièvement la compréhension de ces changements selon les travaux de Maruna (2001). Pour Maruna, (2001), le changement est plus qu'une interruption des conduites indésirables. Ce dernier souligne que les désistants ont dû renoncer à leur identité délinquante pour s'en « créer » une nouvelle. Les individus sont véritablement « réformés » quand ils ou elles ont acquis de nouveaux buts, un nouveau sens à leur vie et un nouveau « rôle » satisfaisant. De surcroît, toujours selon Maruna (2001), le désistement serait mieux défini comme étant une abstinence à long terme du crime. Il rappelle alors que l'accent ne devrait pas être mis sur les transitions ou les changements, mais bien sur le maintien d'un comportement exempt de criminalité.

Concernant les changements identitaires, nous avons identifié les trois composantes suivantes au sein des récits de vie des participants : (1) un meilleur calcul des risques associés à la criminalité (2) la prise de conscience du temps limité d'une vie ainsi que (3) le développement de nouvelles aspirations et de nouveaux désirs (Shover, 1996).

1- Meilleur calcul des risques

Bien que les risques associés à la criminalité soient peu considérés par la plupart des participants de cette étude, il en est différent lors du processus de désistement. La majorité des répondants

estiment avoir trop à perdre s'ils continuent à s'adonner à leurs activités criminelles. Ces derniers évoquent plusieurs éléments ayant été considérés dans ce calcul des coûts reliés à la délinquance. L'élément qui revient le plus est la peur de perdre les relations avec leur famille (parents, enfants, conjoint(e), etc.). Certaines personnes viennent à endosser leurs rôles sociaux qui confèrent ces relations (F.-Dufour, 2013).

« Présentement [ce qui favorise mon maintien] c'est plus mes responsabilités de beau-père, de nourrir cette petite famille-là. Mais, je ne retournerais pas là-dedans [dans le crime] » - Kevin (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 1 an)

« Oui des fois j'y pense [au crime], mais je pense à mes deux enfants. (...) Mes deux enfants, qui je le sais que... t'sais mon fils de 6 ans je le vois une fin de semaine sur deux, mais j'aime mieux le voir une fin de semaine sur deux que de ne pas le voir du tout. » - Martin (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 8 ans)

« Ma vie aujourd'hui m'empêche de récidiver parce que je ne veux plus perdre ce que j'ai [parlant de la relation avec sa fille]. Je n'ai pas grand chose, mais ce que j'ai, je ne veux pas le perdre. Et ça ne me tente juste plus, ça ne me tente plus de faire de la violence. Ça ne me tente plus de faire des vols. » - Luc (Vols qualifiés, désisté depuis 8 ans)

Plus encore, quelques participants nous ont parlé de leur cheminement vers la demande de pardon. Cette demande est un élément important dans le maintien de leur désistement puisqu'ils ont l'impression que la société leur donne une seconde chance et ils désirent à tout prix la saisir.

« Une fois que le pardon va être acquis, on s'entend que le pardon c'est une fois dans une vie, ce n'est pas le temps de faire une niaiserie ou de retourner en arrière ... Je n'ai plus le goût de retourner en arrière. » - Estelle (Trafic de stupéfiants, désistée du crime depuis 6 ans)

2- Prise de conscience

Un autre élément est relevé dans le discours de la plupart des participants, c'est la prise de conscience du temps perdu dans la criminalité. Plusieurs participants se rendent compte des conséquences de la délinquance sur leur trajectoire de vie. Ce sentiment d'avoir perdu leur temps favorise le maintien de leur désistement puisqu'il y a une prise de conscience du temps limité d'une vie.

« Ce sont les conséquences, je suis tanné de faire ça [vivre de la criminalité] (...) Un dossier [criminel], les pardons et tout, un dossier c'est 10 ans après ma probation qu'il va se terminer. À 40 ans et c'est entre 18 mois un pardon, faque je vais avoir 42 ans ? Moi dans ma tête à 42 ans si je ne suis pas placé dans la vie... J'ai bousillé ma quarantaine en tabarnack ! » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

« Pis c'est après ça quand tu t'en vas en détention, quand tu arrives dans ta cellule le soir qu'il barre ta belle petite porte, là tu te dis : " j'ai tu le goût de revenir ici toute ma vie pis vivre ma vie ici ? ". Faque c'est là que j'ai fait : " ok *fuck off* , c'est terminé ce mode de vie là pour moi". » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

3- Nouvelles aspirations

Cette composante est sans contredit dominante dans les récits de vie analysés au sein de cette recherche. Nous remarquons qu'un nouveau but ou des nouvelles aspirations ont le pouvoir de changer la trajectoire criminelle d'un participant, et ce, à long terme. Chez les participants ayant maintenu jusqu'à présent leur désistement depuis de nombreuses années, nous observons le développement d'une nouvelle aspiration soit : vivre dans la légalité.

D'ailleurs, il est possible de constater, lors de la présentation du profil des participants que 13 répondants sur 15 occupent un emploi lors de la réalisation des entretiens. De ce nombre, la totalité affirme que le fait d'occuper un travail légal les maintient dans la voie de la légalité. Bien que cette majorité ne souligne pas que le fait d'avoir obtenu un emploi est lié à leur processus de désistement, ces derniers évoquent que l'employabilité est un élément clé favorisant leur maintien dans le désistement. Plus encore, il est possible de remarquer que le seul fait d'avoir un emploi favorise le maintien, mais que le fait d'avoir des projets et/ou des objectifs reliés à cet emploi solidifie davantage ce maintien.

« J'avais des objectifs que je me suis mis par moi-même, je voulais m'acheter un camion, je voulais travailler dans une bonne compagnie de maçonnerie, je voulais avoir un bon crédit, toutes ces choses-là, avoir mon appartement.... Et là ben, je viens de m'acheter un camion et il est neuf, je travaille dans une excellente compagnie, j'ai un bon crédit, je ne m'ennuie de rien [de sa vie criminelle] » - Rémi (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 2 ans)

« J'ai trop fait d'effort, là on parle de criminalité, mais je pourrais te montrer des documents que je suis en train de faire avec des terrains, des offres d'achat, des mises de fonds... Je suis en train de faire un gros projet à (nom de la ville), j'ai trouvé mon mentor légal, et un vrai mentor, pas un mentor qui souhaite faire le mal, non un vrai de vrai mentor. Il me dit que si je veux faire des choses bien, il va tout me montrer. (...). Moi je veux créer des serres agroalimentaires verticales urbaines, c'est des serres verticales sur des ponts. Moi c'est ce qui me tient... Le désistement ç'a été ça, quand je suis sortie, j'ai toujours voulu avoir mon entreprise, c'est pour ça je pense que j'étais dirigeant d'un réseau de vols à main armée... Maintenant, c'est ce que je veux faire [diriger une entreprise], mais légalement. » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

La majorité des répondants ayant du succès dans leur maintien occupent maintenant un emploi et se valorisent à travers celui-ci. Ainsi, nous remarquons que l'employabilité est fortement liée au maintien du désistement du crime. Ceci serait possiblement explicable par le fait que l'argent soit au centre de leur criminalité. Ainsi, le fait d'avoir une source de revenus légale règle une partie des « problèmes ». Autrement dit, pour ces derniers, ce n'est pas le changement identitaire qui est capital à leur processus de désistement, mais bien le désir de combler leurs besoins.

Pour d'autres (2/15), ce changement identitaire se produit parce qu'ils veulent redonner à la communauté puisqu'ils ont le sentiment d'avoir une « dette » envers la société. Le nouvel objectif n'est donc pas lié à l'employabilité comme telle, mais plutôt à l'aspiration de vouloir « faire du bien ».

« Mais il y a une raison, avec un ami j'avais parti un organisme communautaire, qui s'appelle *payons au suivant*. Le secret de ma réussite présentement c'est que je dis que j'ai tout le temps 150 ans de Karma à réparer, et à tous les jours je travaille là-dessus, à tous les jours j'y pense et je fais une action pour ça. Premièrement, ces actions je les fais dans l'anonymat, je vais aller aider quelqu'un, mais je ne lui dis pas que ça vient de moi, je ne veux pas qu'elle le sache, c'est bon pour l'estime de soi premièrement, mais c'est que je me garde toujours dans le positif et *payons au suivant* c'est ça que l'on fait. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

Les deux autres participants de notre échantillon qui n'occupent pas d'emploi sont actuellement aux études afin d'occuper, éventuellement, un emploi qui les motive à ne pas récidiver. Dans les deux cas, c'est lors de leur processus de désistement que ces derniers ont découvert ce qu'ils voulaient vraiment faire de leur vie. C'est donc en réalisant qu'une autre opportunité s'offrait à

eux que ceux-ci ont pris la décision de quitter le milieu criminel. Ce cheminement académique est donc un élément qui favorise leur maintien du désistement, puisqu'ils ont de nouveaux objectifs à réaliser, soit occuper « l'emploi de leur rêve ».

« Si je n'avais pas eu d'alternatives, ou d'autres opportunités, je serais resté [dans le crime] sans aucun problème, mais là je voyais que j'avais une opportunité dans ma vie qui faisait en sorte que je n'avais plus besoin du crime pour faire vivre ma famille. (...) Alors pourquoi je ne reprendrais pas mon rêve de 20 ans... je vais faire au moins mon BAC en sortant et je vais faire ma maîtrise (...) Ç'a joué avec le processus de désistement, d'avoir une identité d'étudiant au lieu d'avoir une identité de criminel (...) » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

3.6.2. Autres éléments qui favorisent le maintien du désistement

En plus des changements identitaires soulignés par les participants, deux autres éléments ont été mentionnés en lien avec le maintien du désistement. Premièrement, comme nous l'avons souligné antérieurement, la quasi-totalité des participants entretenait des relations avec des pairs délinquants ; que ce soit leurs co-délinquants ou encore des membres d'un groupe criminalisé. En lien avec le désistement et son maintien, tous les participants mentionnent que le fait d'avoir coupé les ponts avec leurs pairs criminalisés a été bénéfique dans leur processus. D'ailleurs, la rupture des relations avec les pairs contrevenants est le seul facteur qui a été identifié comme étant unanimement lié au processus de désistement du crime (Brent, 2001; Giordano, Cernkovich, & Holland, 2003; Graffam et al., 2005; Massoglia & Uggen, 2007; Warr, 1998, cités dans F.-Dufour, 2013). Le discours des participants de cette étude corrobore ce constat. En effet, plusieurs d'entre eux affirment également que c'est le prix à payer afin que le désistement atteigne son but ultime, soit le maintien.

« Change ton cercle d'amis... Je pense que c'est le plus beau conseil que je peux te donner c'est dans le fond... C'est sûr que c'est dur, c'est dur, c'est dur... Mais je trouve que... change ton cercle d'amis. Tu ne peux pas changer si ton chum est voleur, comme je disais, puis dans le fond si tu te tiens avec le voleur, c'est sûr que tu vas recommencer à voler. » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

« J'ai coupé les ponts avec mes amis délinquants : « Pis t'sais quand je suis sorti c'est sûr que j'ai mes amis du 5% [pairs délinquants] qui m'ont appelé : " Ah pis comment ça s'est passé ? bla, bla, bla ". J'ai dit : " bon, vous pouvez toujours aller chier vous autres " [Tu n'as plus de contacts avec eux...] Ouais c'est ça. C'est eux autres qui font leurs niaiseries, mais je ne suis plus dans leur monde. » - Vincent (Trafic de stupéfiants et vols de véhicule, désisté depuis 2 ans)

« Quand je te dis que j'ai tout brulé mes ponts avec eux, j'ai vraiment tout brulé avec le crime organisé et les gangs de rues, je leur ai tous dit, à tout le monde que c'était fini... et j'ai aussi tout dit à mon monde autour de moi, toutes mes faiblesses pour une seule raison : avec moi-même je suis un crosseur, si je veux retourner dans le crime je vais y retourner... faque si je dis à tout le monde mes faiblesses, c'est juste parce que si un moment donné j'ai le goût de m'en passer une vite, il y a quelqu'un qui va le remarquer parce qu'ils connaissent mes faiblesses, je leur ai tous dit comment je m'en passe des vites. » – Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

Deuxièmement, sans grande surprise, le fait d'être sobre et abstinente favorise le maintien du désistement chez les participants possédant de gros problèmes de consommation. De plus, l'abstinence de consommation les empêche de récidiver, car pour la plupart des usagers de drogues de notre échantillon (7/15), les crimes commis étaient reliés à leur consommation de substances illicites. Ceux-ci sont allés chercher l'aide nécessaire au sein de certains programmes, notamment Alcooliques Anonymes (AA) ou Narcotiques Anonymes (NA). Bien qu'une minorité des participants était aux prises d'un problème de consommation, nous constatons que le fait de ne plus consommer des stupéfiants favorise grandement le maintien dans le désistement du crime chez nos participants narcotiques.

« Pis aujourd'hui ce que je me rends compte c'est qu'avec les événements que je passe là [événements difficiles], je suis capable de ne pas consommer... Ça veut dire que je suis capable de ne plus consommer pour le restant de ma vie. Je ne peux pas promettre, mais je peux promettre qu'aujourd'hui... Mais tant que je vais suivre le programme, au complet, d'Alcoolique Anonymes, je vais être capable d'avoir les idées assez réveillées pour savoir les conséquences qu'il va m'arriver si je consomme (...) Mais là, j'ai Alcooliques Anonymes qui m'aide, les étapes, les étapes... Ça ça me change, ça te change une manière de penser ... (...) 17 ans de rechute, mais il y a 2 fois dans ma vie que j'ai suivi le programme, les 2 fois j'ai fait plus qu'un an d'abstinence... Alors si tu m'écoutes parler, c'est facile à comprendre : veux-tu t'en sortir ? oui ... Pogne le gros livre des Alcooliques Anonymes, il y a rien que 180 pages, dedans c'est

le programme pis suis les le programme, tu vas t'en sortir... » - Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans)

« Mon cousin fréquentait une fraternité, les Alcooliques Anonymes, que je fréquente moi aussi aujourd'hui. Faque, j'ai tout le temps suivi les mêmes traces que lui. Lui, il a pris un gâteau [pour fêter son abstinence] de 29 ans et moi de 17 ans et on l'a pris ensemble. » - Paul (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 20 ans)

3.6.3. La fragilité du maintien du désistement

Bien que tous les participants aient mentionné certains éléments qui favorisaient leur maintien du désistement du crime, tous n'ont pas le même niveau de solidité. Certains participants semblent plus fragiles quant au maintien du désistement du crime. Notamment, nous pouvons remarquer que les répondants devant faire face à des problèmes financiers ont un maintien du désistement plus instable.

« C'est dur changer (...) Pour moi, ça été la pression de la famille, pour moi ça été le plus dur, ça et l'argent.... C'est deux mondes différents, deux modes de vie : moi quand j'étais dehors pis j'étais sur le party, moi quand j'étais dehors, j'étais criminel et j'étais sur le party, faque six jours sur sept dans les *clubs* et je pouvais dépenser 1000 à 2000\$ dans les *clubs* et ça ne me dérangeait même pas, parce que ce n'était pas grave, demain je vais en avoir d'autre. Là ce n'est pas pareil, je travaille à 14\$ de l'heure. (...) ce qui arrive, c'est que quand tu as connu la facilité, et là tu veux changer et que tu trouves ça dur, c'est trop facile, j'aurais aimé mieux ne pas connaître ce milieu-là [milieu criminel], parce que c'est trop facile d'y retourner. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

De plus, on constate chez les participants ayant une identité criminelle plus ancrée que cette fragilité est encore plus présente. Ces participants mentionnent qu'il serait envisageable de revenir au crime puisque la récidive serait un moyen de subvenir à leur besoin.

« C'était le fun [en parlant du crime] ... J'avais ben du fun, ça me tente des fois de retourner, mais non, j'ai autre chose maintenant, mais c'était le fun, l'adrénaline 24h sur 24 (...) Si j'étais vraiment, mais vraiment dans la marde, c'est sûr que je retournerais au moins une ou deux journées, mais je ne suis pas assez dans la marde pour ça (...) il faudrait que j'aille mettons 6 mois de loyer

pas payé (...) Juste essayer de ne plus penser à ça [le crime], ce n'est pas évident. Tous les jours, c'est comme une drogue, ce n'est pas facile de ne plus penser à ça, c'est beaucoup d'argent facile. » - Kevin (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 1 an)

3.6.4. Synthèse

Enfin, il est important de saisir les éléments clés qui font en sorte que les participants réussissent à se maintenir dans le désistement du crime. Nous constatons notamment que les éléments favorisant un maintien du désistement sont majoritairement liés à des facteurs externes, comme le fait d'avoir un emploi, et à des facteurs internes, passant par un changement identitaire. L'employabilité permet à certains de développer de nouvelles aspirations et de nouveaux objectifs faisant en sorte qu'ils préfèrent s'impliquer dans un mode de vie légale plutôt que de continuer à consacrer leurs énergies à leur vie criminelle. Pour d'autres, le fait d'occuper un emploi permet simplement de parvenir à leurs buts, mais de manière légitime. La nouvelle identité sociale endossée par les répondants est donc rendue incompatible avec l'identité sociale de contrevenant, ce qui les pousse à quitter le milieu du crime (F.-Dufour, 2013). Plus encore, un élément reste sans contredit primordial au désistement du crime ; le fait de mettre fin à leurs relations avec les pairs délinquants. En effet, la coupure avec les pairs délinquants semble être un facilitateur du désistement.

CHAPITRE 4: DISCUSSION

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les principaux résultats de notre étude sur le processus de désistement du crime. Ces données ont été recueillies suite à la reconstruction des trajectoires criminelles des participants, permettant ainsi de mieux comprendre le processus de maintien à long terme du désistement criminel. À partir des récits de vie, nous avons été en mesure de comprendre le sens et de représenter le processus derrière le désistement de leur carrière criminelle. De plus, nous avons analysé l'influence de la carrière criminelle passée sur le processus de désistement et de réinsertion sociale.

Un bon nombre d'études menées sur le désistement tentent d'identifier les facteurs qui amènent un délinquant à quitter la criminalité. Toutefois, les recherches antérieures ne s'entendent pas sur la définition opératoire du désistement. Pour certains auteurs, le désistement s'apparente à l'absence de la commission de crimes durant une période de temps prédéterminée (Bushway, Brame et Paternoster, 2004) alors que pour d'autres, le désistement est perçu comme un événement isolé marquant la fin des activités criminelles (Cusson et Pinsonneault, 1986; Shover, 1996). Finalement, certains chercheurs identifient le désistement comme un processus à long terme durant lequel des changements identitaires s'opèrent chez l'individu (Maruna, 2001).

Ce mémoire avait comme point d'ancrage de répliquer les travaux de Maruna (2001) et F.-Dufour (2013). La première différence qui nous distingue de ces travaux est l'homogénéité de l'échantillon sélectionné, se composant exclusivement de délinquants impliqués dans une criminalité lucrative. Le second point de distinction réside dans notre intérêt pour les paramètres de la carrière criminelle passée, à savoir si les paramètres de la carrière criminelle antérieure ont une influence sur le processus de désistement. D'ailleurs, nous avons constaté que les paramètres de la carrière criminelle, en particulier le succès rencontré par les participants lors de leurs activités criminelles, ont le pouvoir de moduler la structure du désistement du crime ainsi que son maintien.

Ce mémoire s'inspire largement des travaux de Maruna (2001) et de F.-Dufour (2013). C'est pourquoi l'interprétation de nos résultats sera comparée à leurs travaux respectifs. Ce chapitre portera sur l'influence des paramètres de la carrière criminelle ainsi que sur les changements menant au désistement et, plus important encore, au maintien de celui-ci.

4.1. LES PARAMÈTRES DE LA CARRIÈRE CRIMINELLE : LE SUCCÈS CRIMINEL

Par rapport à l'influence de la carrière criminelle passée sur le désistement, les résultats de cette recherche ont un caractère novateur. En effet, aucune étude recensée n'a entrepris de faire le parallèle entre les paramètres de la carrière criminelle et le processus de désistement. Pourtant, dans le paradigme de la carrière criminelle, on reconnaît l'importance de la relation entre les activités criminelles passées et futures. Il est donc envisageable que les événements survenus dans le cadre de la carrière criminelle puissent moduler la structure du désistement et de la réinsertion sociale. Autrement dit, il nous semble probable que le désistement ne se vive pas de la même manière chez les délinquants dont la trajectoire criminelle fut ponctuée d'échecs que chez ceux ayant atteint un certain niveau de performance dans leurs activités délictueuses.

4.1.1. L'influence de la réussite sur la carrière criminelle

Dans le chapitre des résultats, nous avons présenté les données en lien avec l'analyse de la trajectoire criminelle des participants ainsi que ses paramètres (durée de la carrière criminelle, fréquence des crimes commis, diversification des délits et habitudes de co-délinquance). Puisqu'une attention particulière est accordée à la réussite criminelle, dans cette partie du chapitre, il sera question d'interpréter nos données en examinant la manière dont la performance criminelle module les paramètres de la carrière criminelle.

Les études s'intéressant à la performance criminelle mesurent celle-ci de plusieurs manières. Premièrement, la réussite criminelle est généralement mesurée par les gains soutirés par les activités criminelles (McCarthy et Hagan, 2001; Morselli et Tremblay, 2004, Tremblay et

McCarthy, 2006; Robitaille, 2004; Uggen et Thompson, 2003; Wilson et Abrahamse, 1992). D'autres études la mesurent plutôt par l'impunité ; la capacité et l'habileté à éviter les sanctions pénales (Chaiken et Chaiken, 1985; Johnson, Natarajan et Sanabria, 1993; Kazemian et LeBlanc, 2007). Plus encore, McCarthy et Hagan (2001) ont démontré l'importance du capital humain et social dans la réussite criminelle, mais aussi le capital personnel (désir de s'enrichir, la propension aux risques, le désir de coopérer et les compétences à la réussite générale. Le capital humain réfère aux compétences et aux traits de personnalité (p.ex. le manque de contrôle de soi) qui influencent la réussite criminelle (Morselli et Tremblay, 2004). Pour sa part, le capital social se rapporte à la taille des réseaux criminels (Morselli et Tremblay, 2004) et l'apport des mentors dans les carrières criminelles (Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006).

Les données recueillies démontrent que le capital social en complétion à la réussite criminelle influence les habitudes de co-délinquance des participants. Les répondants ayant un très vaste réseau criminel et/ou faisant partie d'un groupe criminalisé mentionnent ces éléments comme marque de succès dans leur carrière criminelle, puisqu'ils ont plusieurs contacts afin de performer dans le milieu criminel. Ce capital social est accompagné, dans la majorité des cas, avec la présence de co-délinquants et/ou d'un mentor. Chez les participants mentionnant le capital social en guise de réussite, six d'entre eux avaient un mentor. Nous remarquons que la présence d'un mentor a pour effet d'augmenter la réussite criminelle parce que les délinquants vont chercher certaines compétences auprès de ce dernier. Nos participants ont mis en évidence l'importance du mentor dans leur processus d'apprentissage. C'est avec leur mentor que ces derniers ont appris les rudiments du *métier*. D'ailleurs, certaines études soulignent que l'apprentissage auprès d'un mentor a pour effet d'augmenter les revenus criminels et de diminuer les risques d'arrestations (Morselli et Tremblay, 2004; Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006; Ouellet et coll., 2013) contribuant ainsi à la réussite objective d'un délinquant.

Concernant la spécialisation d'un type de crime, nous remarquons que plus les participants connaissent du succès dans un crime, plus ils auront tendance à se spécialiser dans celui-ci. C'est par le capital humain que nous pouvons observer un effet de spécialisation apparaître chez les participants. Les aptitudes et les habiletés acquises dans un crime en particulier tendent à amener le délinquant à se spécialiser dans ce type de délit. Nos participants soulignent que plus ils

développaient les compétences requises afin de performer dans un type de crime, plus ils se spécialisaient dans celui-ci. Les revenus criminels peuvent également jouer un rôle dans la spécialisation d'un type de crime. Par exemple, si le délinquant se rend compte que le trafic de drogue apporte des gains criminels importants, il pourra être tenté de se spécialiser dans ce type de crime afin d'augmenter davantage ses revenus criminels.

Les compétences (capital humain) que les délinquants ont acquises lors de leurs activités criminelles peuvent également augmenter la fréquence des crimes commis. Plus encore, ces compétences augmentent leurs revenus criminels et leurs habiletés à éviter les arrestations (Ouellet et Bouchard, 2016). Au sein de notre échantillon, plus les répondants considèrent avoir le capital humain nécessaire afin de perpétrer un crime, plus la fréquence de leurs délits tend à être élevée. De surcroît, puisque la majorité des participants s'adonnait aux délits lucratifs il serait juste de croire que la motivation principale de ce type de crimes, soit l'appât du gain, aurait le pouvoir d'augmenter la cadence des activités criminelles.

Finalement, concernant la durée de la carrière criminelle, la majorité des répondants rapporte que les gains criminels importants et/ou le fait de ne pas se faire arrêter constituent un fort incitatif à la poursuite de leur carrière. La totalité des participants de cette étude reconnaît avoir connu du succès dans le crime et ce succès pourrait très bien expliquer la longue durée des carrières examinées ; en moyenne celles-ci se sont échelonnées sur une période de 11 ans. D'ailleurs, le succès est un prédicateur de persistance dans une carrière criminelle (Morselli et coll., 2006; Shover et Thompson, 1992).

En résumé, l'interprétation des résultats démontre que le fait d'avoir du succès dans la carrière criminelle a bel et bien le pouvoir de moduler les paramètres de la carrière criminelle. Quoi qu'il en soit, comprendre le succès criminel peut aider à expliquer les paramètres des carrières criminelles comme la persistance et le désistement. Toutefois, les mêmes éléments de la réussite criminelle ayant le pouvoir d'endurcir la carrière criminelle d'un délinquant peuvent également jouer un rôle non négligeable dans le processus de désistement des participants.

4.1.2. L'influence de la réussite sur le désistement

À la lumière des résultats de cette étude, nous constatons que la réussite criminelle peut influencer positivement le processus de désistement d'un individu. Ayant tous connu du succès au fil de leur carrière criminelle, nous observons que les compétences acquises lors de leur trajectoire criminelle sont transférables à l'emploi. L'employabilité jouera un rôle primordial dans le désistement puisqu'elle offrira une alternative aux crimes et pourra contribuer au développement de nouveaux buts.

Compétences transférables à l'emploi

La quasi-totalité des participants occupait un emploi au moment de l'entretien. Nous observons alors que le capital humain nécessaire à la performance criminelle s'apparente aux compétences requises afin de réussir dans une carrière légale. Effectivement, il est souvent mentionné par les participants que leurs traits de personnalité et leurs compétences dans le milieu criminel les aident dans leur « nouvelle vie » conformiste. Par exemple, la plupart des participants mentionnent que pour réussir dans le crime, il faut être travaillant et persévérant. Il s'agit donc d'un échantillon qui s'est investi dans le crime (plusieurs heures par jour) avec une assiduité, ce qui s'apparente aux caractéristiques des entrepreneurs du monde légitime. Contrairement aux cambrioleurs et aux braqueurs rencontrés par Wright et Decker (1994, 1997), les délinquants de notre étude sont davantage adaptés au mode de vie des emplois légitimes. C'est d'ailleurs en raison de ces habiletés développées dans le crime que ces derniers évoquent se maintenir dans le désistement à l'aide de l'employabilité. Plus encore, il appert que les motivations pour s'engager dans les crimes lucratifs s'apparentent aux motivations pour se trouver un emploi légitime (Becker, 1968). Ayant comme motivation l'appât du gain et les compétences requises afin de réussir dans les milieux conventionnels, les participants de cette étude trouveront bien vite une alternative à leurs activités criminelles. Ces résultats viennent alors confirmer les constats de Maruna (2001) à l'effet que le processus de désistement du crime requiert que les délinquants trouvent des alternatives aux crimes qui leur fournissent une perception positive d'eux-mêmes, comme ils le retrouvaient dans la criminalité.

« L'important c'est de trouver ses forces et de les appliquer. Trouver ce que tu aimes faire et trouver une façon de l'appliquer de l'autre côté de la ligne [dans la voie de la légalité]. (...) C'est ça, c'est un transfert de compétences. » - Julien (Trafic de stupéfiants et vols, désisté du crime depuis 7 ans)

Les résultats de notre étude démontrent également que l'employabilité est sans contredit l'élément qui favorise le maintien du désistement chez la plus grande partie des répondants. La théorie des parcours de vie suggère que l'employabilité est essentielle afin d'expliquer la cessation des activités criminelles (Shover, 1996). D'ailleurs, une recherche menée par Uggen (2000) arrive à la conclusion que le travail semble être un point tournant dans la trajectoire criminelle des délinquants âgés de 26 ans et plus. Uggen (2000) avance que les contrevenants recevant des offres d'opportunités d'emploi, même les plus marginales, sont moins susceptibles de récidiver que ceux n'ayant pas eu de telles opportunités.

« Les gars sont relâchés dans la rue, ils vont dans une maison de transition pendant six mois, pis ils les remettent dehors. Les gars ont un casier judiciaire, ils n'ont jamais vraiment travaillé, ils retombent dans le même criss de *modèle* (...). Moi je pense que ça [le désistement et son maintien] passe par l'éducation ou la formation professionnelle. Ne prenez pas les gars en prison pis ne les lâchez pas sur la rue Ste-Catherine après six mois, pis dans les maisons de transition. À la place, prenez ces gars-là et ayez du financement pour les éduquer et les former. Un métier, pour ceux qui n'aiment pas lire et qui ne sont pas plus intellectuels, mais plus manuels... Mais formez-les... Rendez-les garagistes, plombiers » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

Les résultats de cette présente étude nous permettent d'affirmer que l'employabilité est un élément essentiel au maintien du désistement du crime. Plus encore, le fait d'avoir connu du succès dans sa trajectoire criminelle avec les compétences qui s'y rattachent peut ouvrir davantage d'opportunités à l'emploi. Les délinquants performants ont développé dans le crime une éthique de travail qui se transpose aux emplois légitimes. Autrement dit, les habiletés requises afin de réussir dans le crime sont également des caractéristiques souvent sollicitées par de nombreux employeurs.

Toutefois, le fait d'avoir un emploi n'est pas le seul facteur qui favorise le maintien dans une vie exempte de criminalité. Au sein des données recueillies dans cette recherche, nous

observons que les changements identitaires peuvent également contribuer à la préservation du désistement.

4.2. LES CHANGEMENTS IDENTITAIRES

Nous remarquons que chez la plupart des participants de cette étude, un changement identitaire survient lors du processus de désistement. Contrairement aux résultats de Maruna (2001), les répondants ne tiennent pas nécessairement à soutenir le désistement des autres. Le changement identitaire des participants se traduit plutôt, comme le soulève Shover (1996), par un meilleur calcul des risques associés à la criminalité, la prise de conscience du temps limité ainsi que par le développement de nouvelles aspirations et de nouveaux désirs. En lien avec la partie précédente de ce chapitre, c'est d'ailleurs le fait d'avoir de nouvelles ambitions qui joue le plus grand rôle dans le maintien d'un comportement sans criminalité. Autrement dit, c'est le désir de vivre sa vie dans la voie de la légalité en ayant un emploi satisfaisant à leurs yeux, mais également aux yeux de la société. Plus encore, le désir de ne pas décevoir leurs proches (parents et enfants) ainsi que les risques liés à la vie criminelle sont des facteurs qui jouent un rôle important dans le maintien de leurs comportements exempts de criminalité.

Par ailleurs, il est important de spécifier que les études portant sur le processus de désistement du crime semblent tenir compte du fait que l'ensemble des personnes contrevenantes endosse l'identité sociale de criminel (F.-Dufour, 2013). Les résultats de l'étude de F.-Dufour (2013) amènent un élément de nouveauté aux données des recherches antérieures. En effet, il semblerait que

« les répondants qui accordaient une grande importance à leur identité sociale de contrevenant plaçaient cette identité au premier plan de leur identité personnelle si bien qu'ils ne se distinguaient plus de cette identité sociale (" je suis un bandit "). À l'inverse, des personnes qui jugeaient que cette identité sociale ne convenait pas à leur identité personnelle rejetaient cette identité sociale, et ce, peu importe leur engagement réel dans la criminalité (" je ne suis pas un criminel") » (F.-Dufour, 2013 : 125).

En tenant compte de cette nouvelle réalité, nous observons que certains (10/15) commencent leur processus de désistement avec une identité sociale de délinquant tandis que d'autres ne se sont jamais considérés comme étant criminels. Le fait de ne pas endosser l'identité sociale de contrevenant se traduit de deux manières chez les participants de notre échantillon. D'abord, quelques-uns affirment tout simplement ne pas se considérer comme criminels tandis que pour d'autres, c'est en banalisant la gravité de leurs actes criminels que nous pouvons constater que ces derniers ne s'identifient pas comme délinquants. Il est également possible que ce résultat s'explique par la nature des crimes commis par les délinquants de notre échantillon. Ayant commis, pour la majorité, uniquement des crimes consensuels (n'ayant pas de victime directe), il est peut-être plus facile pour ces derniers de se déresponsabiliser face à leurs actes délinquants.

« T'sais moi je vais être honnête avec toi, je ne me considère pas comme un criminel pis les personnes qui étaient avec moi [co-délinquants] vont te dire la même chose. On était toutes des bonnes personnes pis t'sais je veux dire on a fait des niaiseries, mais t'sais il n'y a jamais personne qui a été blessé. » - Julien (Trafic de stupéfiants et vols, désisté du crime depuis 7 ans)

« Je ne vendais pas de *came* aux jeunes, je vends à mes amis et à du monde plus vieux. Je ne suis pas allé à la petite école vendre du *speed* à 5\$. J'ai tout le temps vu ça de même, je banalisais mon crime, mais la société la banalise et *check* où on s'en va aujourd'hui, ça va être légal faque... O.K. le vendre c'est criminel, mais comme je te dis je n'ai jamais vendu de *speed*, *coke*, *crack*... » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

Concernant le processus de désistement du crime, nous observons que son maintien sera plus facile chez les personnes n'assumant pas leur identité sociale de délinquant. En effet, les participants se considérant comme « d'honnêtes citoyens ayant glissé dans la délinquance » auront plus de facilité à reprendre leur statut que ceux qui endossent l'identité de délinquant depuis toujours (F.-Dufour, 2013). Selon F.-Dufour (2013), l'analyse du processus de désistement doit tenir compte de cette nouvelle réalité. Dans notre cas, quatre participants ne se considèrent pas comme délinquants et nous observons que cela est favorable à leur processus de désistement. Ces derniers n'ont pas à modifier leur identité personnelle, ils doivent plutôt la redécouvrir afin de redéfinir de nouvelles aspirations.

4.3. LE MAINTIEN DU DÉSISTEMENT DU CRIME

Dans le cadre de cette étude, il est possible de classifier le maintien du désistement criminel selon deux types. La différence entre ces types est liée aux changements identitaires associés au processus de désistement ainsi qu'au degré de fragilité du maintien du désistement. On retrouve ainsi le repentir et l'imprévisible.

4.3.1. Le repentir

La majorité des participants rencontrés entrent dans la catégorie des repentis (9/15). Cette catégorie s'apparente énormément au groupe de repentants décrit par F.-Dufour (2013) dans sa recherche sur le désistement du crime des sursitaires québécois. Comme mentionné précédemment dans ce chapitre, la plupart des membres de ce groupe (5/9) ne se sont jamais considérés comme criminels. Tout comme l'étude de F.-Dufour, on remarque plutôt qu'il y a une fracture de leur identité personnelle au moment où ils commettent des délits. Alors, ces derniers n'auront pas à enclencher de gros changements identitaires lors de leur désistement, mais devront plutôt « réparer » cette fracture (F.-Dufour, 2013). Ainsi, ils redeviennent les individus qu'ils étaient avant de commettre des délits. Étant entrés tardivement dans la délinquance, nous remarquons que les membres de ce groupe bénéficient d'une « position involontaire favorable dans la structure sociale » (F.-Dufour, 2013 : 217). Pour ces cinq participants, le processus de désistement se démarque par le support de leur famille et des membres de leur entourage. Il importe de préciser qu'il s'agit, pour la plupart, de répondants plus instruits et dont la criminalité est arrivée tardivement dans leur histoire de vie.

Concernant les trois autres participants, bien qu'ils soient issus de milieux un peu plus défavorables et qu'ils aient endossé à un moment de leur carrière criminelle une identité délinquante, ces derniers ont bénéficié de formation académique leur permettant de réintégrer plus facilement la société, et ce, par l'employabilité. D'ailleurs, ces éléments jouent un grand rôle de facilitateur dans le processus de désistement du crime ainsi que son maintien. En raison de leurs caractéristiques, le changement des repentis est plus facile puisqu'ils ont ainsi accès à

des alternatives légitimes. Certes, ces facteurs font en sorte que de nouvelles aspirations s'offriront à eux comme alternatives à la délinquance.

Shover (1996) insiste sur le fait que malgré le ton individualiste des explications fournies afin d'expliquer le désistement, le processus de changement est un processus d'implication social qui est interactionnel. Autrement dit, non seulement une personne doit accepter la société conventionnelle afin de la réintégrer, mais cette société doit également accepter cette personne (Meisenhelder, 1982). Puisque les membres de ce groupe ne semblent jamais avoir abandonné les valeurs de la société conventionnelle, la réinsertion sociale sera plus facile puisqu'ils sont bien outillés afin de se faire accepter par la société. De fait, ils sont tous assez instruits pour occuper des postes respectables aux yeux de la société et ainsi avoir une expérience positive au sein d'une vie légale.

Il n'en reste pas moins que pour la totalité des participants, c'est en arrivant à (re)trouver leur identité personnelle prosociale et en ayant de nouvelles ambitions qu'ils parviennent à se maintenir dans la voie de la légalité (F.-Dufour, 2013). Pour la plupart, ces aspirations ne passent pas seulement par l'employabilité, mais aussi par le désir de vivre une vie « plus tranquille ». Ce désir est intimement lié à l'épuisement de la vie criminelle ainsi qu'aux risques du « métier » de délinquant ; arrestations, victimisation, etc.

« J'ai toujours voulu avoir une entreprise. J'ai commencé à lire des livres en dedans et à m'informer. Quand je suis sorti, je suis allé suivre mon cours de gestionnaire de construction, après l'université et etc. Ben t'sais j'avais déjà fait des choix avant. Je pense que le désistement se fait à force de voir le succès que tu peux avoir en tant que personne citoyenne. » - Patrick (Vols qualifiés, désisté depuis 4 ans)

« Je suis en train de bâtir de quoi que j'achève [diplôme d'études supérieures à l'université afin de travailler dans la relation d'aide]... Pis logiquement je regarde le portrait pis je me dis qu'est-ce que je fou encore là [dans le milieu criminel]?" Je vais gagner ma vie et je vais gagner ma vie comme il le faut. D'une manière rationnelle, je lâche [désistement du crime], trop à perdre et j'y arrive là [à son objectif] (...). Exactement pour ce que tu veux montrer dans ta maîtrise finalement, c'est que j'avais quelque chose d'autre qui s'en venait,

j'avais un emploi qui s'en venait, qui aurait été quand même payant, que j'aurais pu bien vivre ... » - Pierre (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 5 ans)

« Cette journée-là, on [lui et un pair prosocial] parlait pas mal d'affaires de compagnie et des affaires qui se font [projet de se partir une entreprise]... et il [son ami] me dit que j'ai l'air à parler pas mal de ça [la criminalité] et que d'après lui je vais recommencer. Je lui ai dit qu'il était malade. Je le sais moi que c'est fini, pas de revente de *pot*. Tant qu'à faire de quoi, je me lancerais dans une compagnie que je parlais avec un de mes chums, on en parle des fois... Une idée légale, plus de choses illégales. J'ai de l'ambition pour faire de l'argent légalement » - Hugo (Trafic de stupéfiants, désisté du crime depuis 1 an)

Plus encore, en substituant les bénéfices engendrés par le crime par des alternatives légales, ces participants n'ont pas l'impression de devoir retourner dans la voie de la criminalité afin de retrouver les éléments tant convoités par le crime (p.ex. un bon revenu, le défi, etc.).

« C'était pas une question d'argent [la raison pour laquelle il s'est initié au crime]... L'argent tu en as, tu en n'as pas, tant que tu en as assez c'est pas grave. Mais moi c'est parce que j'aime le défi faque c'est vraiment principalement pour le défi [qu'il a commencé à commettre des délits] pis là, j'ai un nouvel emploi [alors il va chercher le défi ailleurs] (...). Mais il y a aussi quelque chose de valorisant. Je veux dire, c'est important d'aimer ce que tu fais pis c'est important que ça te valorise. Pas nécessairement ce que les autres trouvent *cool* ... C'est juste que toi, tu penses que ce que tu fais fait une différence que ce soit pour toi ou pour quelqu'un d'autre. Faque ouais, valorisation et le défi... » - Julien (Trafic de stupéfiants et vols, désisté du crime depuis 7 ans)

Dans le cas des participants repentis, il n'est pas difficile de se départir de l'identité criminelle puisque pour certains, ils ne se sont jamais identifiés comme délinquant et pour les autres, une nouvelle identité sociale est acquise par l'emploi. Ce désir de devenir de « meilleurs citoyens » est alors un point d'ancrage important au maintien du désistement. Bien que nous ne puissions prédire l'avenir, nous croyons que les chances de récidives des participants ayant abandonné leur identité criminelle et s'étant investis corps et âme à l'emploi semblent être moindres.

4.3.2. L'imprévisible

Le groupe des imprévisibles compte les six participants restants de notre échantillon. Quatre de ces participants correspondent davantage au groupe des convertis, tel qu'illustré par F.-Dufour (2013), tandis que deux autres font partie d'un sous-groupe appelé « le mercantile ». Quatre de ces répondants viennent d'un milieu où le contexte familial fut défavorable à un développement conventionnel. Tout comme les convertis, les imprévisibles nomment que les difficultés liées à leur environnement familial ainsi que leurs relations avec des pairs délinquants les ont conduits à une trajectoire criminelle. Plus encore, l'entrée dans la délinquance s'est produite précocement au sein des membres de ce présent groupe.

Dû aux difficultés rencontrées dans leur trajectoire de vie (familiales, scolaires, socioéconomiques, etc.), nous observons que l'identité de délinquant est rapidement endossée par les imprévisibles. La criminalité devient une alternative intéressante afin de pallier aux accès limités des ressources disponibles dans la société (F.-Dufour, 2013). Par exemple, trois individus ont connu des problèmes de dépendance à la drogue. C'est notamment en raison de leur consommation de substances illicites que la plupart d'entre eux ont été conduit sur le chemin de la délinquance. L'identité sociale de contrevenant a donc été rapidement endossée puisque leurs activités criminelles permettaient de subvenir à leur consommation de drogues. Ces derniers ont donc commencé à s'adonner au trafic de stupéfiants afin de s'assurer un certain revenu. La structure sociale dans laquelle ils se retrouvent est donc propice à l'acceptation d'une identité sociale de criminel (F.-Dufour, 2013).

En outre, tout comme dans le groupe des convertis, nous observons, parmi les imprévisibles, que l'identité de délinquant qu'ils se sont forgée les amène à se distancer de leurs familles. C'est alors qu'en abandonnant leur identité criminelle pour endosser une nouvelle identité sociale, que ces derniers réalisent qu'il y a une amélioration dans leurs relations avec leur entourage. Ainsi, c'est pour leurs parents et/ou pour leurs enfants que le maintien du désistement s'opère. Pour ce groupe d'individus, il apparaît alors que le processus de désistement du crime, ainsi que son maintien, est induit par des composantes extérieures comme le proposent Laub et Sampson (2001, 2003; Sampson et Laub, 1993, 2003).

Toutefois leurs lourds antécédents judiciaires et leurs difficultés, notamment en lien avec la toxicomanie, rendent ce maintien au désistement plutôt fragile. Lors de l'entretien, certains mentionnent que le fait d'être abstinent est la principale source de leur maintien. Tandis que d'autres stipulent que les éléments qui favorisent leur maintien sont la relation développée avec leurs enfants. Néanmoins, les extraits suivants montrent que le maintien de leur désistement ne tient qu'à un fil puisque leur identité sociale de contrevenant n'est pas loin derrière eux.

« Il me reste un affaire... Ça me fait sourire là... Mais il me reste une affaire, j'ai de la misère à être *legit* avec mes déclarations du gouvernement là t'sais. Je paye des amendes là... V'là une couple d'années j'ai payé une amende de 7 000 pis là je paye une amende de 5 000 au provincial, là il me reste encore 4 200 à leur donner... Pis je les fraude encore là t'sais là... Dans mes déclarations là, mais... C'est vraiment la seule chose que je fais. Là je ne vole même pas un paquet de gomme, une barre de chocolat... » - Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans)

Dans cet extrait, il est possible de croire que Maurice n'est pas un désisteur puisqu'il prétend frauder le gouvernement. Toutefois, selon la définition du désistement de Maruna (2001), que nous avons utilisé pour ce mémoire, l'individu doit s'identifier comme ayant mis fin à sa carrière criminelle. Selon nous, Maurice s'est désisté du crime puisqu'en comparaison avec ses comportements criminels passés, celui-ci considère ne plus vivre de sa criminalité. Ceci est une question de filtre moral (Wikström, 2014). Pour le participant, le fait de frauder le gouvernement est un acte moralement acceptable. Par définition, le filtre moral est « the moral rule-induced selective perception of action alternatives on relation to a particular motivation » (Wikström, 2014 : 80). Toutefois, il est possible de se questionner sur le désistement des membres de ce groupe, c'est pourquoi nous les appelons « les imprévisibles ».

Nous remarquons alors que les membres de ce groupe doivent fournir plus d'efforts que les membres du groupe des repentis en raison de leur identité criminelle préalablement bien endossée. C'est pourquoi nous les avons appelés les imprévisibles, parce qu'il ne suffirait que d'une rechute ou d'un moment de faiblesse pour que ces derniers retombent dans leurs anciens modèles de délinquance. D'ailleurs, leur trajectoire criminelle a souvent été interrompue par de

courts moments de désistement avant de récidiver. Autrement dit, ces participants comptent plus d'une récidive à leur actif.

Maurice (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 3 ans) a souvent tenté de se désister du crime et d'arrêter de consommer. Ces nombreuses tentatives de désistement se sont souvent traduites par des échecs.

« On s'en va en Floride là je dis : "nous on arrête toute [nom de sa femme]". Ell dit : "Ok, c'est correct". Je dis : "*Anyway*, il y a la police après moi pis toute". On n'a pas fait 2 jours en Floride, j'ai acheté de la *coke* là-bas. On a passé 1 mois quand même là-bas. Et puis là-bas, je me suis fait une nouvelle *plug* en plus (...) Pis à toutes les fois que je déménage, ben souvent je dis : "Ok là je me reprends en main, là on prend un *break* de consommation"... Ça ne marche pas, Ça ne marche jamais... C'est rare que ça marche plus que 48h. »

Enfin, comme les convertis, les imprévisibles doivent accepter que la transition vers une vie droite et rangée soit « parsemée d'embûches » et ils doivent redoubler d'efforts afin de ne pas chavirer dans la voie qu'ils ont toujours connue : la criminalité (F.-Dufour, 2013 : 207).

4.3.2.1. Le mercantile

Les membres de ce sous-groupe ne vivent que pour l'appât du gain et ont ainsi développé au fil de leur trajectoire criminelle une relation malsaine avec l'argent. Ces derniers ont pris goût au style de vie qui accompagnait leur trajectoire criminelle ; un rythme de vie luxueux. Par exemple, ces derniers mangeaient toujours au restaurant, s'offraient des automobiles haut de gamme, sortaient souvent dans les débits de boissons et les discothèques avec peu d'égards pour les coûts engendrés par ces activités. Le maintien du désistement du crime est donc plus fragile que le groupe des repentis puisqu'il est conditionnel à une vie financièrement confortable.

« Si tu commets des crimes, c'est pour l'adrénaline, le *power* et l'argent. C'est fort l'argent. Tu crées une dépendance à ça (...). Aujourd'hui, je fais beaucoup moins d'argent... avant je roulais en *Mercedes* et là je me promène en *Kia Forte*, une petite 2011 (...). Je n'ai pas autant d'argent, mais... ça j'ai encore de la misère avec ça. » - Olivier (Trafic de stupéfiants et vols, désisté depuis 1 an)

« Présentement, je n'y pense pas [à retourner dans le crime], mais j'ai encore des amis là-dedans et moi j'ai toujours été là-dedans. (...) Si mettons du jour au lendemain je tombe dans la rue... Écoute là je peux te dire que je travaillerais, mais qu'il y aurait peut-être des à côté [revenus criminels]. Mais je n'y ai jamais pensé encore... mais t'sais ça serait envisageable. Tu n'es jamais guéri de ça. (...) C'est une drogue [l'appât du gain]. Moi, je sais que je ne serai jamais pauvre dans ma vie parce qu'il y a toujours des solutions. Mais c'est sûre que c'est comme un drogué, il va toujours rechuter ... T'sais je me croise les doigts, mais c'est envisageable (rire) (...). Si mettons je n'ai plus rien, c'est pas ça [les conséquences du crime par exemple, l'incarcération] qui me ferait arrêter. C'est pas ça qui me ferait dire : "non, non, non, je veux pas aller là [en détention], j'aime mieux manger du gazon". » - Mathieu (Trafic de stupéfiants, désisté depuis 4 ans)

Finalement, ce sous-groupe se distingue des typologies déjà existantes dans la littérature (p.ex. F.-Dufour, 2013) puisque peu d'études se sont intéressées à la notion de succès criminel. La différence du groupe des mercantiles réside alors dans le fait que ce sont des individus ayant connu des revenus criminels significatifs au fil de leur carrière délinquante et plus encore, les membres de ce sous-groupe semblent obnubilés par l'argent. Bien que la moyenne brute de leurs revenus criminels n'est pas nécessairement plus élevée que les autres participants, nous remarquons, dans leur discours, qu'ils sont obsédés par l'argent. Leur désistement semble donc dû au fait qu'il ait trouvé une alternative économique au crime soit le travail légal. Nous remarquons alors que bien que ces participants ont de nouvelles aspirations (Mathieu et Olivier ont mis sur pied des compagnies légales) et un emploi qu'ils apprécient, l'identité criminelle n'est pas tout à fait disparue. La criminalité restera toujours une porte de sortie à leurs problèmes financiers. Le succès criminel peut également jouer un rôle non négligeable sur le maintien des individus faisant partie de ce groupe. Les délinquants ayant connu de bons revenus criminels ainsi que des expériences d'impunité seront peut-être plus tentés par un retour dans leur mode de vie criminel. Ayant de la difficulté à se détacher de ce mode de vie où l'opulence est omniprésente, le maintien du désistement est alors plutôt fragile chez ces individus.

4.4. SYNTHÈSE

En lien avec les résultats de cette étude, nous pouvons affirmer que la réussite criminelle est un élément novateur dans les recherches sur le désistement. Ce qui nous différencie des travaux de Maruna (2001) est que le caractère homogène, sur le plan de la délinquance acquisitive des participants amène un élément nouveau dans l'étude du désistement. La majorité des désistants identifiés dans la littérature ont de lourds passés de délinquance et proviennent majoritairement de milieux appauvris (Barry, 2006; Farrall, 2002; Giordano et coll., 2002; Laub et Sampson, 1993; Maruna, 2001; Shover, 1996, cités dans F.-Dufour, 2013). Puisque nous nous intéressons à la notion de succès dans le crime, nous observons que les répondants de cette étude se distinguent des recherches antérieures. Lorsque les délinquants de notre étude se désistent, ils laissent tomber quelque chose dans lequel ils étaient bons et performants ; une activité dans laquelle ils se sentaient valorisés. Alors, le désistement des délinquants ayant été performants lors de leur carrière criminelle ne s'opère pas de la même façon que les délinquants ayant connu moins de succès. Les compétences requises au succès criminel peuvent avoir un effet positif sur la cessation des activités criminelles. La réussite criminelle a donc non seulement le pouvoir d'influencer le processus de désistement du crime ainsi que son maintien, mais elle peut également moduler les paramètres de la carrière criminelle d'un individu. Donc, la performance criminelle est un paramètre central à la compréhension des trajectoires criminelles.

Pour Maruna (2001), le désistement est un processus de maintien à long terme se traduisant dans la plupart des cas par un changement identitaire. Dans son étude, celui-ci parle du script de « rédemption » afin d'illustrer le changement identitaire de ses participants ayant cessé leurs activités criminelles. Le script de « rédemption » se traduit par l'intention des désistants à « donner quelque chose en retour à la société » en guise de reconnaissance. Par exemple, certains voudront s'impliquer dans le désistement des autres en leur offrant leur aide. Au sein de notre étude, nous n'avons pas observé ce genre de changement identitaire dans le processus de désistement des participants (à l'exception d'Olivier). Au contraire, les changements identitaires des répondants s'apparentent plutôt à ceux soulevés par Shover (1996), notamment le développement de nouvelles aspirations. Plus encore, tout comme les travaux de F.-Dufour (2013), ce mémoire permet de saisir dans quelles situations le désistement est induit « de

l'extérieur » ou « de l'intérieur ». De fait, nous remarquons que chez certains participants, l'obtention d'un emploi ou encore le désir de ne pas décevoir leur famille (parents et enfants) joue un rôle dans le processus de désistement, mais aussi dans l'abstention des activités criminelles. Pour d'autres, ce sont les changements identitaires se caractérisant par la création de nouveaux buts qui permettent ce maintien du désistement. D'ailleurs, le développement de nouvelles aspirations passe, pour la majorité, par l'employabilité.

Bien que la réussite criminelle ait pour effet de prolonger la carrière criminelle, le capital humain acquis au sein des activités criminelles peut également faciliter la transition vers une vie dans la légalité. C'est alors que le succès vécu lors de la trajectoire criminelle joue un rôle important dans le processus de désistement du crime et son maintien. Les compétences et traits de personnalité acquis au fil de la carrière criminelle performante jouent un rôle positif sur le désistement. Dès lors, certaines compétences criminelles peuvent être transférables à l'emploi telles que l'entrepreneuriat et le fait d'être travaillant. En lien avec l'employabilité, nous avons observé que c'est un élément non négligeable afin d'assurer un maintien du désistement du crime. D'ailleurs, la quasi-totalité des participants occupe un emploi au moment de l'entretien et la majorité d'entre eux affirme que c'est un élément qui favorise ce maintien. Ceci dit, un changement identitaire est survenu chez les délinquants, faisant en sorte que de nouvelles aspirations ainsi que de nouveaux objectifs de vie sont survenus. Ayant trop à perdre s'ils continuent dans la voie de la criminalité (nouvelle vie, nouvel emploi, nouveaux liens positifs avec leur entourage), ces derniers ont pris la décision de cesser leurs activités délinquantes.

CONCLUSION

Bien qu'à ce jour l'intérêt des chercheurs envers le processus de désistement du crime soit grandissant, il demeure difficile d'assimiler l'ensemble des connaissances acquises sur ce sujet. En effet, à travers le premier chapitre de ce mémoire, il a été possible de percevoir le manque de consensus au sein de la communauté scientifique quant à la définition du désistement. L'existence de multiples définitions pour décrire ce phénomène a complexifié la tâche de synthèse des connaissances. Afin de pallier cette limite, ce mémoire s'est orienté sur les travaux de Maruna qui avancent que les recherches sur le désistement devraient être axées sur les facteurs qui aideraient les individus à maintenir une stabilité dans le désistement, ce qu'il qualifiait sous le nom de « *going straight* » (Maruna, 1998).

Le paradigme de la carrière criminelle rallie les études portant sur cette même thématique. La carrière criminelle d'un individu est définie comme une séquence longitudinale durant laquelle des crimes sont commis; elle comporte un début et une fin (Blumstein et coll., 1986). Le crime n'est alors pas considéré comme un acte isolé, mais plutôt comme un événement qui s'inscrit dans une séquence et dans un contexte de vie (Smith et coll., 1984). Plus encore, ces études ont démontré que le parcours criminel de la plupart des contrevenants n'est pas linéaire (Gotlib et Wheaton, 1997) et que la compréhension de toute « trajectoire » passe par l'étude de la continuité ou des transitions ainsi que des facteurs dynamiques qui y sont liés (Bushway, Thornberry et Krohn, 2003). Toutefois, les auteurs du paradigme Piquero, Farrington et Blumstein (2003, 2007) prétendent que la fin d'une carrière criminelle, soit le désistement, demeure l'élément le moins bien compris. D'ailleurs, bien que le lien entre les comportements criminels passés et futurs soit bien établi en criminologie, peu d'études se sont penchées sur le lien entre la carrière criminelle et le désistement. L'un des défis de ce mémoire était alors de tenir compte des événements et des circonstances qui ont caractérisé le mode de vie criminelle et qui auraient le pouvoir d'influencer la décision de se désister, mais surtout le processus de maintien de l'abstinence criminelle. Nous désirions porter une attention particulière au sens et à la dynamique du processus de désistement et observer les liens potentiels avec les paramètres

de la carrière criminelle passée, en particulier en lien avec les succès rencontrés au sein des activités criminelles.

À partir de ces informations, nous avons élaboré l'objectif général de cette recherche qui était de reconstruire les trajectoires criminelles des personnes ayant poursuivi une carrière criminelle soutenue afin de mieux saisir le processus de maintien à long terme du désistement. Plus spécifiquement, ce mémoire visait à comprendre le sens et à représenter le processus conduisant au désistement d'une carrière criminelle ainsi que d'examiner l'influence potentielle de la carrière criminelle antérieure sur le processus de désistement (en portant une attention sur la performance dans le crime). Nous avons adopté la perspective du parcours de vie comme cadre théorique puisqu'elle accorde de l'importance au processus décisionnel et aux événements survenant au fil de la vie. Cette théorie repose sur deux concepts centraux qui sont les trajectoires et les transitions. Selon Elder (1985), ce sont les trajectoires et les transitions qui engendrent les points tournants ou les changements au fil de la vie d'un individu. Ce cadre théorique permet donc d'étudier et de comprendre le processus du désistement, puisqu'il met en évidence les points tournants survenant dans la vie d'un contrevenant pouvant résulter à un arrêt de la carrière criminelle.

Concernant les points tournants, les auteurs s'intéressant au désistement ne s'entendent pas sur les facteurs qui incitent au désistement du crime. En se référant aux travaux de F.-Dufour (2013), dans la recension des écrits, nous avons soulevé les différentes perspectives desquelles les auteurs établissent leurs angles d'appréhension de ce phénomène : ontogénique, structuraliste et l'acteur rationnel. La perspective ontogénique renvoie à la notion de maturation afin d'expliquer les facteurs qui amènent au désistement. Quant à elle, la perspective structuraliste s'intéresse aux facteurs externes afin d'expliquer l'arrêt de la criminalité ; le mariage, l'obtention d'un emploi, l'éducation et l'entrée au sein de l'armée seraient des points tournants qui conduiraient au désistement (Sampson et Laub, 1993). Finalement, le paradigme de l'acteur rationnel s'intéresse aux facteurs internes qui amènent à la cessation des délits, soit les changements internes (p.ex. changements identitaires).

La première contribution de ce mémoire réside dans le fait que le désistement du crime est un processus, et non un moment précis de la carrière criminelle. Autrement dit, comme le mentionne Maruna (2001), l'attention des recherches sur le désistement devrait être mise sur le maintien d'un comportement exempt de criminalité plutôt que sur les transitions ou les changements. Il ressort de nos entretiens que plusieurs individus avaient de la difficulté ou étaient simplement incapables d'identifier un point tournant les ayant menés à la cessation de leurs activités criminelles.

Les résultats de notre recherche démontrent que les facteurs menant au désistement s'accompagnent de plusieurs nuances importantes. Nos données valident, jusqu'à un certain point, la perspective structuraliste et le paradigme de l'acteur rationnel. Tout comme les travaux de F.-Dufour (2013), au sein des récits de vie des participants, il nous est possible de constater que, pour certains, le désistement est induit par des facteurs externes (p.ex. le fait de ne pas vouloir décevoir les membres de la famille, l'obtention d'un emploi, etc.) tandis que pour d'autres, ce phénomène est induit par des facteurs internes (p.ex. développement de nouvelles aspirations, l'épuisement face à leur carrière criminelle). Plus encore, dans la plupart des cas, l'un ne va pas sans l'autre. Bien que les changements identitaires soient au cœur du processus de désistement du crime, nous avons constaté que ceux-ci surviennent parfois à la suite de points tournants externes (p.ex. l'emploi).

Par exemple, les individus peuvent obtenir un emploi qui jouera un rôle de point tournant dans leur processus de désistement et ce travail amènera les contrevenants à se développer de nouvelles ambitions afin de se maintenir dans la voie de la légalité (p.ex. de nouveaux projets, le désir de se lancer en affaire, etc.). À cet effet, le fait d'expérimenter des alternatives aux crimes qui amènent l'individu à entrevoir des perceptions positives de lui-même est un élément important dans le processus de désistement de la criminalité (Maruna, 2001). À l'inverse, chez certaines personnes nous remarquons que ce sont de nouvelles aspirations qui déclenchent le processus de désistement. Souvent, le développement de nouveaux buts vient du fait que l'individu est épuisé de son mode de vie criminel et désire vivre dans la légalité. Alors, l'obtention d'un emploi, par exemple, aura le pouvoir de maintenir les personnes dans le désistement. Ceci étant dit, parmi les récits de vie nous observons que le maintien du désistement

du crime n'a pas la même fermeté chez tous les participants. D'ailleurs, chez les participants ayant un maintien du désistement plus ferme, nous remarquons que le désistement est induit par de facteurs externes ainsi que de facteurs internes. À la lumière de nos résultats, il nous a été possible de créer deux groupes distincts de désistants selon le niveau de stabilité de leur maintien.

Premièrement, le groupe des repentis se caractérise par une position favorable dans la structure sociale puisque la plupart des participants proviennent d'une famille fonctionnelle et que la totalité a été instruite dans le but d'occuper un emploi qui les motive à rester dans le chemin de la légalité. Plus encore, nous remarquons que la majorité des membres de ce groupe n'a jamais accepté l'identité sociale de criminel. Alors, ces derniers n'auront qu'à réparer la fracture de leur identité personnelle afin que le processus de désistement s'enclenche (F.-Dufour, 2013). Pour les autres, bien qu'ils aient endossé l'identité sociale de délinquant, leur position favorable au sein de la société facilite leur réinsertion sociale (bon niveau de scolarité, étude allant au-delà du secondaire ce qui permet de bonnes opportunités d'emploi). Dans ce groupe, nous remarquons un changement identitaire se traduisant par de nouvelles aspirations de vie, soit « être un bon citoyen » (F.-Dufour, 2013). Disposant d'alternatives légales aux crimes et ayant le support de leur famille, ce groupe d'individus aspirant à une « vie rangée » a un solide maintien au désistement du crime.

Deuxièmement, le groupe des imprévisibles est caractérisé par une situation défavorable dans la structure sociale. En effet, ces derniers proviennent de familles dysfonctionnelles et n'ont pas eu la chance d'avoir un développement conventionnel. Plus encore, ces derniers ont connu plusieurs difficultés au fil de leur trajectoire de vie ; consommation, abandon scolaire, etc. En ce qui a trait à leur parcours criminel, ceux-ci se sont forgé une identité sociale de délinquant très tôt et nous constatons qu'il est difficile pour eux de s'en départir. Le processus de désistement est principalement induit par des facteurs externes, tel que renouer les liens avec leur famille (F.-Dufour, 2013). En contraste avec le groupe précédent, les imprévisibles doivent redoubler d'efforts afin de se maintenir dans le désistement. De fait, ayant connu plus de récidives, la fragilité de ce maintien vient du fait qu'un seul moment de faiblesse peut les

conduire à la criminalité de nouveau. Le nom de ce groupe vient alors du fait que leur avenir dans le maintien du désistement est imprévisible.

Finalement, les membres du sous-groupe des mercantiles (appartenant au groupe des imprévisibles) ne vivent que pour l'appât du gain. D'ailleurs, c'est la motivation à « faire de l'argent » qui a poussé ces derniers à s'initier à la criminalité. Alors, dans leur processus de désistement, ces derniers recherchent un emploi dans lequel ils auront un revenu considérable, voire comparable à leurs profits criminels. Il ne va sans dire que leur maintien est plus fragile que celui du groupe précédent puisqu'il dépend du salaire qu'ils iront chercher via un emploi légal.

En somme, nous remarquons que les changements identitaires sont au cœur du processus de désistement. Contrairement à l'échantillon de Maruna (2001), les répondants de cette étude ne ressentent pas l'obligation de redonner aux autres et/ou de s'impliquer auprès des ex-détenus. Le changement identitaire des participants de cette recherche passe davantage, pour la majorité, par le développement de nouvelles aspirations ainsi que l'obtention d'un emploi. Autrement dit, les changements identitaires des participants ne se traduisent pas nécessairement par un changement complet de leur identité, mais plutôt par une transformation des buts poursuivis. Nous remarquons chez nos répondants que l'apparition de nouvelles ambitions est souvent reliée à l'épuisement de leur carrière criminelle ou encore au fait de ne plus vouloir décevoir leur entourage.

La deuxième contribution de ce mémoire est de souligner les deux côtés de la médaille de la réussite criminelle ; elle a le pouvoir d'allonger la carrière criminelle, mais elle facilite également la réinsertion sociale des participants. À la lumière de nos résultats, nous remarquons que le succès criminel a la capacité de moduler les paramètres d'une carrière criminelle ainsi que le processus de désistement et son maintien.

Pour ce qui est de la trajectoire délinquante, il ressort de nos entretiens que le fait d'avoir du succès dans les activités criminelles influence la durée, la fréquence, la diversité et les habitudes de co-délinquance. Les participants ont révélé que leur réussite criminelle avait augmenté la

durée de leur carrière criminelle et la fréquence de leurs crimes en plus de privilégier une spécialisation dans un type de crime (soit le crime auquel le délinquant expérimente du succès). En ce qui concerne les habitudes de co-délinquance, nous remarquons que la plupart des participants considéraient la grande taille de leur réseau criminel dans l'évaluation de leur succès. Par exemple, plus le réseau criminel est important, plus le délinquant aura la perception d'avoir réussi criminellement.

Concernant la fin de la trajectoire criminelle, nous remarquons que le fait d'avoir été performant lors de la carrière criminelle a une influence sur le processus de désistement. Premièrement, puisque le succès tend à prolonger et à endurcir la carrière criminelle des participants, nous constatons que, vers la fin de leur carrière, un épuisement amène le délinquant à reconsidérer sa continuation. Comme leurs activités criminelles sont, pour la plupart des répondants, un « travail à temps plein » (avec le stress du mode de vie délinquant qui s'y rattache), certains mentionnent que cette fatigue les a amenés vers le processus du désistement. Deuxièmement, nous avons noté que les compétences nécessaires à cette réussite criminelle sont souvent transférables à l'employabilité. D'ailleurs, le thème de l'employabilité, perçu comme un élément qui favorise le maintien du désistement, revient énormément au fil des entretiens. Dans la théorie des parcours de vie, l'emploi est considéré comme un point tournant pouvant mener à la cessation des activités criminelles (Shover, 1996). En effet, le capital humain essentiel à la réussite criminelle ressemble de près aux compétences nécessaires afin de réussir dans un milieu légal. Ainsi, il sera plus facile pour un délinquant performant de vivre une expérience positive dans un milieu de travail puisqu'il a acquis au fil de sa carrière criminelle les aptitudes requises à la réussite professionnelle. Nous remarquons que cette expérience positive amène l'individu à développer de nouvelles aspirations et de nouvelles ambitions dans une voie légale. Dans le même ordre d'idées, Maruna (2001) prétend que le processus de désistement du crime requiert que les délinquants trouvent des alternatives aux crimes leur fournissant des perceptions positives d'eux-mêmes comme ils y étaient exposés dans le crime. Par conséquent, les criminels ayant connu du succès dans le crime pourraient aller rechercher certains éléments de similitudes dans leur emploi. Par exemple, mettre à profit leurs habiletés ou leurs compétences, obtenir un revenu acceptable, relever de nouveaux défis, vivre l'acceptation des pairs prosociaux, etc..

Enfin, la troisième contribution de ce mémoire est qu'il montre l'importance de tenir compte de la réussite criminelle comme un paramètre de la carrière criminelle. Suite aux données recueillies, nous croyons fortement que la performance criminelle est un élément central dans la compréhension des trajectoires criminelles. Dans le paradigme de la carrière criminelle, on ignore ce paramètre et pourtant nous avons démontré que les revenus ainsi que les expériences d'impunité ont une forte incidence sur les autres paramètres officiels et ultimement sur le dénouement des carrières criminelles.

La dernière contribution de ce mémoire réside dans le fait d'avoir un échantillon homogène sur le plan des activités criminelles. En guise de rappel, nous avons sélectionné des participants ayant commis majoritairement des crimes lucratifs. Ce critère de sélection a amené une richesse à nos données puisque nous avons été en mesure d'observer comment la performance peut influencer la trajectoire délinquante d'un individu. En lien avec le succès criminel, il serait intéressant de reproduire cette recherche avec un groupe de délinquant n'ayant jamais été en contact avec le système de justice et qui décide de mettre fin à leur carrière criminelle. Une infime minorité de l'échantillon de cette recherche compte des participants de cette catégorie. Les études sur le désistement du crime ne font pas état de ce type de délinquants et pourtant ces derniers mériteraient d'être étudiés plus en profondeur puisqu'ils constituent une catégorie distincte. Conséquemment, le processus de désistement du crime pourrait s'articuler d'une tout autre manière chez les participants n'ayant jamais fait face à la justice.

Cette recherche, comme plusieurs autres, n'est pas dénuée de limites. La nature de la collecte des informations qui se base essentiellement sur les récits de vie pourrait comporter une limite non négligeable. Un effet de vantardise ou des problèmes de mémoire peuvent venir affecter la qualité et la véridicité des données. Plus encore, les participants pourraient manipuler la vérité afin de se donner une quelconque image face à l'intervieweur. Par contre, Nagin, Farrington et Moffitt (1995) mentionnent que les chercheurs se basant uniquement sur les données officielles lors des études sur le désistement pourraient être dupés. En effet, certains chercheurs se basent exclusivement sur les données officielles des dossiers criminels pourtant, certains délinquants peuvent avoir commis des actes criminels n'ayant jamais été sanctionnés. Alors, les récits de vie peuvent fournir des informations auxquelles nous ne pouvons avoir accès en analysant

uniquement les dossiers criminels des participants. Une autre limite vient du fait que cette recherche se base sur un petit nombre de délinquants. En raison du nombre restreint d'entretiens, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que le seuil de saturation empirique et théorique ait été atteint. Toutefois, il nous a été possible d'observer que certains éléments revenaient fréquemment d'un participant à l'autre. Notamment, le fait de se développer de nouvelles aspirations ainsi que d'avoir un nouvel emploi. Toutefois, certains résultats de cette étude semblent ne pas être perceptibles dans les recherches sur le désistement utilisant une vaste base de données. C'est pourquoi, malgré les limites qu'elle comporte, la méthodologie qualitative est primordiale dans l'étude portant sur le processus de désistement du crime, puisqu'elle permet de saisir ce phénomène dans son intégralité.

Finalement, à la lumière des données recueillies, nous sommes en mesure de souligner les implications pratiques de notre recherche. Comme l'obtention d'un emploi et/ou le développement de nouvelles aspirations sont des éléments clés au maintien du désistement, nous suggérons que les programmes de réinsertion sociale soient orientés vers l'employabilité. Ainsi, des programmes de réinsertion sociale qui miseraient sur l'employabilité et/ou des programmes de formations académiques pour apprendre un métier pourraient créer, chez le délinquant, des alternatives aux crimes.

Pour conclure, peu importe la méthode de collecte de données utilisée, il ne va sans dire que les recherches sur le désistement du crime sont indispensables afin d'orienter le développement de programmes visant la réinsertion sociale. Afin de diminuer les risques de récidive, il est nécessaire de connaître les facteurs qui maintiennent les personnes contrevenantes dans le désistement. D'ailleurs, ce projet a été en mesure de favoriser la compréhension des points tournants dans les carrières criminelles ainsi que des processus qui expliquent la continuité et le désistement du crime. Comme le mentionne F.-Dufour (2013), depuis des années, il y a un intérêt grandissant pour cet objet d'étude tant de la part des chercheurs que des gestionnaires des peines (Maguire, 2007). McNeill, Bracken et Clarke (2009) parlent même de « *the promise of desistance* ».

« Less as providers of correctional treatment and more as supporters of desistance processes. It follows that choices about intervention should be based on an understanding of individual change processes and how practitioners can best support these processes, rather than offenders fitting in with pre-designed interventions prescribed for "type" of offenders (McNeill et coll., 2009) » (cité dans F.-Dufour, 2013: 248)

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, A. (2009). À propos du concept de Turning Point. *Recherches*, 187-211.
- Anderson, E. (1999). *Code of the Street. Devency, violence and the moral life of the inner city*.
New York, NY: Norton & Company, Inc.
- Archer, M. S. (1995). *Realist social theory: The morphogenetic approach*. Cambridge, UK:
Cambridge University Press.
- Axinn, W. G., Pearce, L. D. et Ghimire, D. (1999). Innovations in life history calendar applications. *Social Science Research*, 28(3), 243-264.
- Bales, W. D. et Piquero, A. R. (2012). Assessing the impact of imprisonment on recidivism. *Journal of Experimental Criminology*, 8, 71-101.
- Bandura, A. (1977). Self-efficacy: Toward a unifying theory of behavioral change. *Psychological Review*, 84, 191-215.
- Bandura, A. et Adams, N. E. (1977). Analysis of self-efficacy theory of behavioral change. *Cognitive therapy and research*, 1(4), 287-310.
- Barnett, A., Blumstein, A. et Farrington, D. P. (1987). Probabilistic models of youthful criminal careers. *Criminology*, 25(1), 83-108.
- Barnett, A., Blumstein, A. et Farrington, D. P. (1989). A prospective test of a criminal career model. *Criminology*, 27(2), 373-388.
- Barry, M. (2006). *Youth offending in transition: The search for social recognition*. Abington: Routledge.
- Becker, G. S. (1968). Crime and punishment: An economic approach. *Journal of political economy*, 76, 169-217.
- Belli, R. F. (1998). The structure of autobiographical memory and the event history calendar: Potential improvements in the quality of retrospective reports in surveys. *Memory*, 6(4), 383-406.
- Belli, R. F., Shay, W. L. et Stafford, F. P. (2001). Event history calendars and question list surveys: A direct comparison of interviewing methods. *Public opinion quarterly*, 65(1), 45-74.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (1992). *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*. Nathan Université:

Paris.

- Blomberg, T. G., Bales, W. D., Mann, K., Piquero, A. R. et Berk, R. A. (2011). Incarceration, education and transition from delinquency. *Journal of Criminal Justice*, 39(4), 355-365.
- Blumstein, A. et Cohen, J. (1979). Estimation of individual crime rates from arrest records. *Journal of Criminal law and Criminology*, 70, 561-585.
- Blumstein, A. et Cohen, J. (1982). *Duration of Adult Criminal Careers*. Pittsburgh: Final Report to the National Institute of Justice.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Farrington, D. P. (1988). Criminal career research: Its value for criminology. *Criminology*, 26(1), 1-35.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Hsieh, P. (1982). *Duration of Adult Criminal Careers. Final report submitted to National Institute of Justice, August 1982*. Pittsburgh: School of Urban and Public Affairs, Carnegie Mellon University.
- Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J. A. et Visher, C. A. (1986). *Criminal Careers and «Career Criminals»*. Washington, D.C.: National Academy Press.
- Bouchard, M. et Nguyen, H. (2010). Is It Who You Know, or How Many That Counts? Criminal Networks and Cost Avoidance in a Sample of Young Offenders. *Justice Quarterly*, 27(1), 130-158.
- Bourgeois, P. (1995). *In search of respect: Selling Crack in El Barrio*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Boutin, G. (1997). *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Brame, R., Paternoster, R. et Bushway, S. D. (2004). Criminal offending frequency and offense switching. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(2), 201-214.
- Brent, B. B. (2001). Factors that discriminate between recidivists, parole violators, and nonrecidivists in a 3-year follow-up of boot camp graduates. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 45(6), 711-729.
- Brezina, T. et Topalli, V. (2012). Criminal Self-Efficacy Exploring the Correlates and Consequences of a “Successful Criminal” Identity. *Criminal Justice and Behavior*, 39(8), 1042-1062.
- Bushway, S., Brame, R. et Paternoster, R. (1999). Assessing stability and change in criminal offending: A comparison of random effects, semiparametric, and fixed effects modeling

- strategies. *Journal of Quantitative Criminology*, 15(1), 23-61.
- Bushway, S. D., Brame, R. et Paternoster, R. (2004). Connecting desistance and recidivism: measuring changes in criminality over the lifespan. Dans S. Maruna & R. Immarigeons (dir.), *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (p. 102-125). New South Wales: Federation Press.
- Bushway, S. D., Piquero, A. R., Broidy, L. M., Cauffman, E. et Mazerolle, P. (2001). An empirical framework for studying desistance as a process. *Criminology*, 39(2), 491-516.
- Bushway, S. D., Thornberry, T. P. et Krohn, M. D. (2003). Desistance as a developmental process: A comparison of static and dynamic approaches. *Journal of Quantitative Criminology*, 19(2), 129-153.
- Caspi, A., Moffitt, T. E., Thornton, A., Freedman, D., Amell, J. W., Harrington, H. et Silva, P. A. (1996). The life history calendar: a research and clinical assessment method for collecting retrospective event-history data. *International Journal of Methods in Psychiatric Research*, 6, 101-114.
- Chaiken, M. R., Chaiken, J. M. et Rabinovitz, F. F. (1985). *Who gets caught doing crime?* US Department of Justice, Bureau of Justice Statistics Washington, DC.
- Charest, M. (2004). Peut-on se fier aux délinquants pour estimer leurs gains criminels? *Criminologie*, 37(2), 63-88.
- Charmaz, K. (2003). Qualitative interviewing and grounded theory analysis. Dans J. A. Holstein & J. F. Gubrium (dir.), *Inside interviewing: new lenses, new concerns* (p. 311-330). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Charmaz, K. (2006). *Constructing grounded theory: A practical guide through qualitative research*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Clemmer, D. (1940). *The Prison Community* New York: Holt.
- Cohen, J. (1986). Research on criminal careers: Individual frequency rates and offense seriousness. Dans A. Blumstein, J. Cohen, J. A. Roth & C. A. Visher (dir.), *Criminal careers and "career criminals"* (Vol. 1, p. 292-418). Washington, D.C.: National Academy Press.
- Cusson, M. et Pinsonneault, P. (1986). The decision to give up crime Dans D. B. Cornish & R. V. Clarke (dir.), *The reasoning Criminal* (p. 72-82): New York: Springer Verlag.
- Denzin, N. K. et Lincoln, Y. S. (1994). *Handbook of qualitative research*. Newbery Park: Sage.

- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique*. Montréal: McGraw-Hill.
- Dulac, G. (2003). Masculinité et intimité. *Sociologie et sociétés*, 35(2), 9-34.
- Elder Jr, G. H. (1985). Perspectives on the life course. Dans G. H. Elder Jr (dir.), *Life Course Dynamics*. Ithaca, NY: Cornell University Press.
- F.-Dufour, I. (2013). *Réalisme critique et désistement du crime chez les sursitaires québécois: Appréhension des facteurs structurels, institutionnels et identitaires*. (Québec: Université Laval).
- F.-Dufour, I., Brassard, R., Martel, J. (2016). Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois. *Revue de psychoéducation*, 45 (2), 371-404.
- Fagan, J. et Piquero, A. R. (2007). Rational choice and developmental influences on recidivism among adolescent felony offenders. *Journal of Empirical Legal Studies*, 4(4), 715-748.
- Farrall, S. (2002). *Rethinking what works with offenders: Probation, social context and desistance from crime*. Cullompton: Willan Cullompton.
- Farrall, S. (2004). Social capital and offender reintegration: Making probation desistance focused. Dans S. Maruna & R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (p. 57-82). Cullompton: Willan Publishing.
- Farrington, D. P. (1986). Age and crime, Dans M. Tonry et N. Morris (dir.), *Crime and Justice*. Chicago: University of Chicago Press.
- Farrington, D. P., Gallagher, B., Morley, L., St Ledger, R. et West, D. J. (1990). Minimising attrition in longitudinal research: methods in tracing and securing cooperation in a 24-year follow-up study. Dans D. Magnusson & L. R. Bergman (dir.), *Data quality in longitudinal research*. Cambridge Cambridge University Press.
- Farrington, D. P. (2003). Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues. *Criminology*, 21, 221-225.
- Farrington, D. P., Langan, P. A. et Wikstrom, P. (1994). Changes in crime and punishment in America, England and Sweden between the 1980s and the 1990s. *Studies on Crime and Crime Prevention*, 3, 104-131.
- Farrington, D. P., Snyder, H. N. et Finnegan, T. A. (1988). Specialization in juvenile court careers. *Criminology*, 26(3), 461-488.
- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi, QC.: Gaëtan

Morin.

- Freedman, D., Thornton, A., Camburn, D., Alwin, D. et Young-DeMarco, L. (1988). The life history calendar: A technique for collecting retrospective data. *Sociological Methodology, 18*, 37-68.
- Gadd, D. (2003). Review essay: making criminology good: a response to Shadd Maruna. *The Howard Journal of Criminal Justice, 42*(3), 316-322.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A. et Holland, D. D. (2003). Changes in friendship relations over the life course: Implications for desistance from crime. *Criminology, 41*(2), 293-328.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A. et Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation¹. *American Journal of Sociology, 107*(4), 990-1064.
- Glueck, S. et Glueck, E. (1950). *Unraveling juvenile delinquency*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Gotlib, I. H. et Wheaton, B. (1997). *Stress and adversity over the life course: Trajectories and turning points*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Gottfredson, M. R. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford: Stanford University Press.
- Graffam, J., Shinkfield, A., Lavelle, B. et Mcpherson, W. (2005). Variables affecting successful reintegration as perceived by offenders and professionals. *Journal of Offender Rehabilitation, 40*(1-2), 147-171.
- Greenberg, D. F. (1991). Modeling criminal careers. *Criminology, 29*, 17-46.
- Groulx, L.-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 55-82). Boucherville: Gaetan Morin.
- Haggard, U. A., Gumpert, C. H. et Grann, M. (2001). Against All Odds A Qualitative Follow-Up Study of High-Risk Violent Offenders Who Were Not Reconvicted. *Journal of interpersonal violence, 16*(10), 1048-1065.
- Hamparian, D. M., Schuster, R., Dinitz, S. et Conrad, J. P. (1978). *The violent few: a study of dangerous juvenile offenders*. Lexington, Mass.: Lexington Books.

- Healy, D. (2010). Betwixt and Between: The Role of Psychosocial Factors in the Early Stages of Desistance. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 47(4), 419-438.
- Henry, B., Moffitt, T. E., Caspi, A., Langley, J. et Silva, P. A. (1994). On the "remembrance of things past": a longitudinal evaluation of the retrospective method. *Psychological assessment*, 6, 92-101.
- Horney, J., Osgood, D. W. et Marshall, I. H. (1995). Criminal careers in the short-term: Intra-individual variability in crime and its relation to local life circumstances. *American sociological review*, 655-673.
- Irwin, J. (1970). *The Felcon*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Jacques, S., & Wright, R. (2008). The victimization-termination link. *Criminology*, 46(4), 1009-1037.
- Johnson, B. D., Natarajan, M. et Sanabria, H. (1993). Successful criminal careers: towards an ethnography within the rational choice perspective. Dans R. V. Clarke & M. Felson (dir.), *Routine Activity and Rational Choice* (p. 201-221). New Brunswick, NJ: Transaction
- Josselson, R. et Lieblich, A. E. (1993). *The narrative study of lives*. Thousand Oaks: Sage Publications Inc.
- Juglar, C. (1862). *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis*. Paris: Guillaumin.
- Kazemian, L. (2006). Desistance from crime: Theoretical, empirical, methodological, and policy considerations. Dans L. Kazemian & D. P. Farrington (dir.), *Special Issue on desistance* (p. 3-45). Washington D.C.: Workshop on desistance.
- Kazemian, L. et LeBlanc, M. (2007). Differential Cost Avoidance and Successful Criminal Careers Random or Rational? *Crime & Delinquency*, 53(1), 38-63.
- Kazemian, L. et Maruna, S. (2009). Desistance from crime. Dans M. D. Krohn, A. J. Lizotte & G. P. Hall (dir.), *Handbook on crime and deivance* (p. 279-296). New York: Springer.
- Kemppainen, L., Jokelainen, J., Järvelin, M.-R., Isohanni, M. et Räsänen, P. (2001). The one-child family and violent criminality: a 31-year follow-up study of the Northern Finland 1966 Birth Cohort. *American Journal of Psychiatry*, 158(6), 960-962.
- King, S. (2013). Early desistance narratives: A qualitative analysis of probationers' transitions towards desistance. *Punishment & Society*, 15(2), 147-165.

- Krohn, M. D., Thornberry, T. P., Rivera, C. et LeBlanc, M. (2001). Later delinquency careers. Dans R. Loeber & D. P. Farrington (dir.), *Child delinquents: Development, intervention, and service needs* (p. 67-93). Thousand Oaks, Californie: Sage.
- Kruttschnitt, C., Uggen, C. et Shelton, K. (2000). Predictors of desistance among sex offenders: The interaction of formal and informal social controls. *Justice Quarterly*, 17(1), 61-87.
- Kruttschnitt, C., Ward, D. et Sheble, M. A. (1987). Abuse-resistant youth: Some factors that may inhibit violent criminal behavior. *Social Forces*, 66(2), 501-519.
- Laferrière, D. (2013). *Criminal achievement and offender self-efficacy* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal).
- Laub, J. H., Nagin, D. S. et Sampson, R. J. (1998). Trajectories of change in criminal offending: Good marriages and the desistance process. *American Sociological Review*, 63(3), 225-238.
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31, 301-325.
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and justice*, 28, 1-69.
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- LeBlanc, M. et Fréchette, M. (1989). *Male Criminal Activity from Childhood Through Youth: Multilevel and Developmental Perspectives*. New York: Springer.
- LeBlanc, M. et Loeber, R. (1998). Developmental Criminology Updated. Dans M. Tonry (dir.), *Crime and Justice: An annual Review of Research* (Vol. 23). Chicago: University of Chicago Press.
- Lent, R. W., Brown, S. D. et Hackett, G. (1994). Toward a unifying social cognitive theory of career and academic interest, choice, and performance. *Journal of vocational behavior*, 45, 79-122.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G. et Boutin, G. (1995). *La recherche qualitative: fondements et pratiques*. Montréal: Éditions Nouvelles.
- Levitt, S. D. et Venkatesh, S. A. (2000). An economic analysis of a drug-selling gang's finances. *Quarterly journal of economics*, 115(3), 755-789.
- Loughran, T. A., Mulvey, E. P., Schubert, C. A., Fagan, J., Piquero, A. R. et Losoya, S. H.

- (2009). Estimating a dose-response relationship between length of stay and future recidivism in serious juvenile offenders. *Criminology*, 47, 699-740.
- Lussier, P., LeBlanc, M. et Proulx, J. (2005). The generality of criminal behavior: A confirmatory factor analysis of the criminal activity of sex offenders in adulthood. *Journal of Criminal Justice*, 33(2), 177-189.
- Maguire, M. (1982). *Burglary in a dwelling*. London: Heinemann.
- Maguire, M. (2007). The resettlement of ex-prisoners. Dans L. Gesthorpe & R. Morgan (dir.), *Handbook of probation* (p. 398-424). Cullompton, UK: Willian Publishing.
- Maruna, S. (1998). *Redeeming one's self: How reformed ex-offenders make sense of their lives*. (Northwestern, Evanston).
- Maruna, S. (2001). *Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington, D.C.: American Psychological Association.
- Maruna S., Immarigeon R. et LeBel T.P. (2004) Ex-offender reintegration: Theory and practice. Dans: S. Maruna et R. Immarigeon R (dir.) *After Crime and Punishment: Pahways to Offender Reintegration*. Cullompton: Willan.
- Maruna, S., Porter, L. et Carvalho, I. (2004). The Liverpool Desistance Study and probation practice: Opening the dialogue. *Probation Journal*, 51(3), 221-232.
- Massoglia, M. et Uggen, C. (2007). Subjective desistance and the transition to adulthood. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(1), 90-103.
- Mayer, R. et Saint-Jacques, M.-C. (2000). Le questionnaire. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte & Collaborateurs (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 91-106). Montréal: Gaëtan Morin.
- Mazerolle, P., Brame, R., Paternoster, R., Piquero, A. et Dean, C. (2000). Onset age, persistence, and offending versatility: comparisons across gender. *Criminology*, 38(4), 1143-1172.
- McAdams, D. P. (1985). *Power, intimacy, and the life story: personological inquiries into identity*. New York: Guilford Press.
- McCarthy, B. et Hagan, J. (2001). When crime pays: Capital, competence, and criminal success. *Social forces*, 79(3), 1035-1060.
- McGloin, J. M., Sullivan, C. J., Piquero, A. R. et Pratt, T. C. (2007). Explaining qualitative change in offending: revisiting specialization in the short-term. *Journal of Research in*

- Crime and Delinquency*, 44, 321-346.
- McNeill, F., Bracken, D. et Clarke, A. (2009). Social work in criminal justice. Dans I. Shaw, K. Briar-Lawson, J. Orme & R. Ruckdeschel (dir.), *The SAGE handbook of Social Work* (p. 447-463). Thousand Oaks, USA: SAGE publications
- McPherson, J. M., Popielarz, P. A. et Drobnic, S. (1992). Social networks and organizational dynamics. *American sociological review*, 57(2), 153-170.
- Meisenhelder, T. (1977). An exploratory study of exiting from criminal careers. *Criminology*, 15(3), 319-334.
- Meisenhelder, T. (1982). Becoming normal: Certification as a stage in exiting from crime. *Deviant Behavior*, 3(2), 137-153.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16(2), 229-247.
- Moffitt, T. E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: a developmental taxonomy. *Psychological review*, 100(4), 674.
- Morselli, C. et Tremblay, P. (2004). Délinquance, performance et capital social: une théorie sociologique des carrières criminelles. *Criminologie*, 37(2), 89-122.
- Morselli, C., Tremblay, P. et McCarthy, B. (2006). Mentors and criminal achievement. *Criminology*, 44(1), 17-43.
- Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris: Armand Colin.
- Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138.
- Nagin, D. et Paternoster, R. (2000). Population heterogeneity and state dependence: State of the evidence and directions for future research. *Journal of Quantitative Criminology*, 16(2), 117-144.
- Nagin, D. S., Cullen, F. T. et Jonson, C. L. (2009). Imprisonment and reoffending. *Crime and justice*, 38, 115-200.
- Nagin, D. S., Farrington, D. P. et Moffitt, T. E. (1995). Life-course trajectories of different types of offenders. *Criminology*, 33(1), 111-139.
- Nagin, D. S. et Land, K. C. (1993). Age, criminal careers, and population heterogeneity:

- Specification and estimation of a nonparametric, mixed Poisson model. *Criminology*, 31, 327-362.
- Nieuwbeerta, P., Nagin, D. S. et Blokland, A. A. (2009). Assessing the impact of first-time imprisonment on offenders' subsequent criminal career development: a matched samples comparison. *Journal of Quantitative Criminology*, 25, 227-257.
- Ouellet, F. (2011). *La dynamique de la déviance: comparaison entre les trajectoires de vie de délinquants et de joueurs excessifs*. (Thèse de doctorat, Université de Montréal).
- Ouellet, F., Boivin, R., Leclerc, C. et Morselli, C. (2013). Friends with (out) benefits: co-offending and re-arrest. *Global Crime*, 14(2-3), 141-154.
- Ouellet, F. et Bouchard, M. (2016). Only a Matter of Time? The Role of Criminal Competence in Avoiding Arrest. *Justice Quarterly*. doi: 10.1080/07418825.2016.1219761
- Ouellet, F. et Laferrière, D. (2016). L'impact des réseaux criminels sur les trajectoires de diversification des activités illicites. Dans R. Boivin & C. Morselli (dir.), *Les réseaux criminels* (p. 239-260). Montréal, QC: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Ouellet, F. et Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 527-562.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Ouimet, M. et LeBlanc, M. (1996). The role of life experiences in the continuation of the adult criminal career. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 6(1), 73-97.
- Paillé, P. (1996). De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier. *Recherches qualitatives*, 15, 179-194.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Paternoster, R. et Bushway, S. (2009). Desistance and the "feared self": Toward an identity theory of criminal desistance. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 1103-1156.
- Paternoster, R., Dean, C. W., Piquero, A., Mazerolle, P. et Brame, R. (1997). Generality, continuity, and change in offending. *Journal of Quantitative Criminology*, 13(3), 231-266.

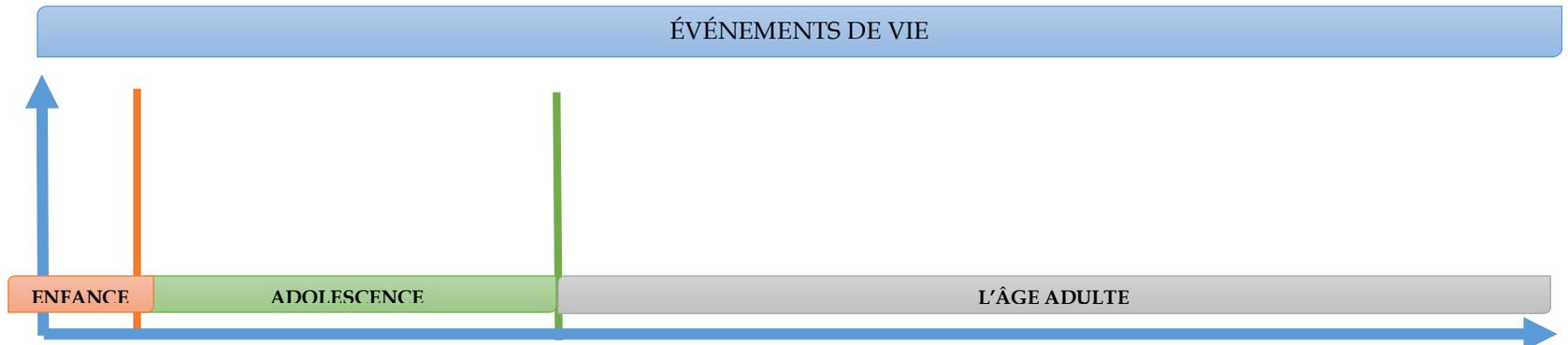
- Patterson, G. R. (1982). *Coercive family process*. Eugene, OR: Castalia.
- Piquero, A. et Mazerolle, P. (2001). *Life-course criminology: Contemporary and classic readings*. Australie: Wadsworth.
- Piquero, A., Paternoster, R., Mazerolle, P., Brame, R. et Dean, C. W. (1999). Onset age and offense specialization. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36(3), 275-299.
- Piquero, A. R. (2004). Somewhere between Persistence and Desistance: The Intermittency of Criminal Careers. Dans S. Maruna & R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (p. 102-129). New South Wales: Federation Press.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P. et Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. Dans M. Tonry (dir.), *Crime and justice: A review of research* (Vol. 30, p. 359-506). Chicago: University of Chicago Press.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P. et Blumstein, A. (2007). *Key issues in criminal career research: New analyses of the Cambridge study in delinquent development*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Piquero, A. R., Paternoster, R., Pogarsky, G. et Loughran, T. (2011). Elaborating the individual difference component in deterrence theory. *Annual Review of Law and Social Science*, 7, 335-360.
- Piquero, A. R. et Pogarsky, G. (2002). Beyond Stafford and Warr's reconceptualization of deterrence: Personal and vicarious experiences, impulsivity, and offending behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 39(2), 153-186.
- Pirès, A.P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, P. Mayer & A.P. Pirès. *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.113-172). Boucherville: G. Morin.
- Polich, S., Peterson, M. A. et Braiker, H. B. (1980). *Doing crime: A survey of California prison inmates*. Santa Monica, CA: Rand Corporation.
- Reiss Jr, A. J. et Farrington, D. P. (1991). Advancing knowledge about co-offending: Results from a prospective longitudinal survey of London males. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 82, 360-395.
- Robitaille, C. (2004). À qui profite le crime? Les facteurs individuels de la réussite criminelle. *Criminologie*, 37(2), 33-62.

- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1993). *Crime in the Making Pathways and Turning Points Through Life*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2003). Life-Course Desisters? Trajectories Of Crime Among Delinquent Boys Followed To Age 70. *Criminology*, 41(3), 301-339.
- Sampson, R. J., Laub, J. H. et Wimer, C. (2006). Does marriage reduce crime? A counterfactual approach to within-individual causal effects. *Criminology*, 44(3), 465-508.
- Savoie-Zajc, L. (2000). La recherche qualitative/interprétative en éducation. Dans T. Karsenti & L. Savoie-Zajc (dir.), *Introduction à la recherche en éducation* (Vol. 2, p. 171-198). Sherbrooke: Éditions du CRP.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche en sciences sociales: de la problématique à la collecte des données* (5^e éd., p. 337-360). Québec: Les Presses de l'Université du Québec.
- Sherman, L. W. (1993). Defiance, deterrence, and irrelevance: A theory of the criminal sanction. *Journal of research in Crime and Delinquency*, 30(4), 445-473.
- Shoham, S. G. et Seis, M. C. (1993). *A Primer in the Psychology of Crime*. Guilderland, NY: Harrow & Heston.
- Shover, N. (1983). The later stages of ordinary property offender careers. *Social problems*, 31(2), 208-218.
- Shover, N. (1996). *Great pretenders: Pursuits and careers of persistent thieves*. Boulder, CO: Westview Press.
- Shover, N. et Thompson, C. Y. (1992). Age, differential expectations, and crime desistance. *Criminology*, 30, 89-104.
- Simons, R. L., WU, C. I., Conger, R. D. et Lorenz, F. O. (1994). Two routes to delinquency: Differences between early and late starters in the impact of parenting and deviant peers. *Criminology*, 32(2), 247-276.
- Skiba, R. J., Peterson, R. L. et Williams, T. (1997). Office referrals and suspension: Disciplinary intervention in middle schools. *Education and treatment of children*, 20(3), 295-315.
- Smith, D. R., Smith, W. R. et Noma, E. (1984). Delinquent Career-Lines: A Conceptual Link Between Theory and Juvenile Offenses. *The Sociological Quarterly*, 25(2), 155-172.
- Sprague, J., Walker, H. M., Stieber, S., Simonsen, B., Nishioka, V. et Wagner, L. (2001).

- Exploring the relationship between school discipline referrals and delinquency. *Psychology in the Schools*, 38(2), 197-206.
- Stafford, M. C. et Warr, M. (1993). A reconceptualization of general and specific deterrence. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30(2), 123-135.
- Steffensmeier, D. J. et Ulmer, J. T. (2005). *Confessions of a Dying Thief: Understanding Criminal Careers and Illegal Enterprise*. New Brunswick: AldineTransaction.
- Sullivan, C. J., McGloin, J., Pratt, T. C. et Piquero, A. R. (2006). Rethinking the “norm” of offender generality: Investigating specialization in the short-term. *Criminology*, 44, 199-233.
- Sutherland, E. H. (1947). *Principles of Criminology*. (2^e éd.). New York, NY: Lippincott.
- Sutherland, E. H. et Cressey, D. R. (1960). *Principles of Criminology*. (6^e éd.). Chicago, IL: Lippincott.
- Sutton, J. E., Bellair, P. E., Kowalski, B. R., Light, R. et Hutcherson, D. T. (2011). Reliability and validity of prisoner self-reports gathered using the life event calendar method. *Journal of quantitative criminology*, 27(2), 151-171.
- Terry, C. M. et Presser, L. (2002). Book Review: Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild their Lives. *Theoretical Criminology*, 6(2), 227-234.
- Thornberry, T. P. (1997). *Developmental theories of crime and delinquency*. New Brunswick, N.J: Transaction Publishers.
- Toch, H. (1969). *Violent men: An inquiry into the psychology of violence*. Chicago: Aldine.
- Tremblay, P. et Morselli, C. (2000). Patterns in criminal achievement: Wilson and Abrahamse revisited. *Criminology*, 38(2), 633-657.
- Tremblay, R. E., Pihl, R. O., Vitaro, F. et Dobkin, P. L. (1994). Predicting early onset of male antisocial behavior from preschool behavior. *Archives of general psychiatry*, 51, 732-739.
- Uggen, C. (2000). Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age, employment, and recidivism. *American sociological review*, 65(4), 529-546.
- Uggen, C. et Kruttschnitt, C. (1998). Crime in the breaking: Gender differences in desistance. *Law and Society Review*, 32, 339-366.
- Uggen, C. et Thompson, M. (2003). The socioeconomic determinants of ill-gotten gains: within-person changes in drug use and illegal earnings. *American Journal of Sociology*

- American Journal of Sociology*, 109(1), 146-185.
- Vacheret, M. et Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal, Qc. : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Wadsworth, T. (2006). The meaning of work: Conceptualizing the deterrent effect of employment on crime among young adults. *Sociological Perspectives*, 49(3), 343-368.
- Walker, H. M., Ramsey, E. et Gresham, F. M. (1995). *Antisocial behavior in school: Strategies and best practices*. Pacific Grove, CA.: Brooks/Cole Publishing Company.
- Warr, M. (1998). Life-course transitions and desistance from crime. *Criminology*, 36(2), 183-215.
- Wikström, P.-O. H. (2014). Why crime happens: A situational action theory. Dans G. Manzo (dir.), *Analytical Sociology* (p. 74-94). UK: John Wiley & Sons, Ltd.
- Wilson, H. (1980). Parental supervision: A neglected aspect of delinquency. *The British Journal of Criminology*, 20(3), 203-235.
- Wilson, J. Q. (1975). *Thinking about crime*. New York: Basic Books.
- Wilson, J. Q. et Abrahamse, A. (1992). Does crime pay? *Justice Quarterly*, 9(3), 359-377.
- Wright, R. et Decker, S. (1997). *Creating the Illusion of Impending Death--Armed Robbers in Action*. Communication présentée Roxbury.
- Wright, R. T. et Decker, S. (1994). *Burglars on the Job*. Northeastern University Press Boston, MA.

ANNEXE I – Calendrier d’histoire de vie



	0 à 11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Année																				
Trajectoire conventionnelle																				
Emploi																				
Revenu légal (\$)																				
Relation conjugale																				
Trajectoire criminelle																				
Crime																				
Revenu criminel (\$)																				
Parcours judiciaire																				
Arrestation																				
Incarcération																				
Probation / libération cond.																				

Trajectoire de vie - SUITE



	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Année																				
Trajectoire conventionnelle																				
Emploi																				
Revenu légal (\$)																				
Relation conjugale																				
Trajectoire criminelle																				
Crime																				
Revenu criminel (\$)																				
Parcours judiciaire																				
Arrestation																				
Incarcération																				
Probation / libération cond.																				

Trajectoire de vie - SUITE



	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Année																				
Trajectoire conventionnelle																				
Emploi																				
Revenu légal (\$)																				
Relation conjugale																				
Trajectoire criminelle																				
Crime																				
Revenu criminel (\$)																				
Parcours judiciaire																				
Arrestation																				
Incarcération																				
Probation / libération cond.																				

1. Évènements de vie

- a. Indiquez directement sur la ligne du temps les évènements de vie que vous considérez comme marquants dans votre parcours de vie (trajectoire conventionnelle ou criminelle).
- i. Exemple : naissance d'un enfant, hospitalisation, obtention d'un diplôme, décès d'un proche parent ou d'un ami intime, perte d'un emploi auquel vous étiez très attaché, thérapie, épisode de victimisation, séparation/divorce, épisode d'incarcération, arrestation, etc.

2. Trajectoire professionnelle

- a. Avez-vous travaillé à l'âge adulte (travail légal) ? Oui Non

Énumérez les activités et leur durée approximative :

1. _____ (âge : _____) durée : _____ m/a temps plein temps partiel
2. _____ (âge : _____) durée : _____ m/a temps plein temps partiel
3. _____ (âge : _____) durée : _____ m/a temps plein temps partiel
4. _____ (âge : _____) durée : _____ m/a temps plein temps partiel
5. _____ (âge : _____) durée : _____ m/a temps plein temps partiel
6. _____ (âge : _____) durée : _____ m/a temps plein temps partiel

- b. Votre revenu annuel durant ces années?

3. Relation conjugale

- a. Avez-vous entretenu des relations conjugales stables durant à l'âge adulte?

Oui Non

Énumérez les relations et leur durée approximative :

- Relation 1.votre âge à son début : _____ durée : _____ m/a (encore en couple avec cette personne Oui)
- Relation 2.votre âge à son début : _____ durée : _____ m/a (encore en couple avec cette personne Oui)
- Relation 3.votre âge à son début : _____ durée : _____ m/a (encore en couple avec cette personne Oui)
- Relation 4.votre âge à son début : _____ durée : _____ m/a (encore en couple avec cette personne Oui)
- Relation 5.votre âge à son début : _____ durée : _____ m/a (encore en couple avec cette personne Oui)

4. Trajectoire criminelle

- a. À quel âge avez-vous commis votre premier vrai délit? _____ ans
- b. À quel âge avez-vous commencé à faire de l'argent sur une base régulière avec le crime? _____ ans
- c. Type de crime commis à l'âge adulte (y compris les crimes violents)
1. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
2. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
3. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
4. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
5. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
6. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
7. _____ (âge début : _____ âge fin : _____ revenu moyen par crime : _____ \$)
- d. Votre revenu (uniquement légal) annuel durant ces années?

5. Parcours judiciaire

- a. Avez-vous déjà été arrêté ? Non Oui, si oui, combien de fois : _____
- b. Pour chaque arrestation, spécifiez le crime pour lequel vous avez été interpellé :

A1	A2	A3	A4	A5
A6	A7	A8	A9	A10
A11	A12	A13	A14	A15
A16	A17	A18	A19	A20

c. Avez-vous déjà été incarcéré ?

Non

Oui, spécifiez la durée de chaque sentence, le temps fait (en mois), le crime principal (accusation) et votre âge à chacune des condamnations :

	Durée de la sentence	Temps fait (mois)	Crime principal	Âge à la condamnation
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

d. Avez-vous déjà été en probation ? **Non** **Oui, si oui indiquez sur la ligne du temps**

e. Avez-vous déjà été en libération conditionnelle ? **Non** **Oui, si oui indiquez sur la ligne du temps**

ANNEXE II – Formulaire de consentement

Titre de la recherche : Les paramètres de la carrière criminelle ont-ils un impact sur le désistement et sur la réinsertion sociale?

Chercheur

Frédéric Ouellet
Professeur adjoint, École de criminologie
frederic.ouellet.1@umontreal.ca
Téléphone : (514) 343-6111, poste 3651

Objectifs de la recherche

L'objectif général de ce projet est de reconstituer, avec les participants, leur parcours de vie et plus spécifiquement de leur carrière criminelle. Le projet vise plus spécifiquement à décrire les différentes trajectoires possibles, à comprendre par quoi elles s'expliquent et par quoi elles sont influencées et finalement à saisir le processus derrière le désistement de la carrière criminelle.

Participation à la recherche

Votre participation consiste à participer à un entretien. Cet entretien inclut un questionnaire sur les différents paramètres de la carrière criminelle passé, ainsi qu'un léger questionnaire sur vos caractéristiques individuelles, familiales et sociales. L'objectif principal de ces entretiens consiste essentiellement à vous laisser « raconter votre histoire ». L'entretien (réalisé par un assistant de recherche) devrait prendre entre 2 et 3 heures et une compensation financière de 40\$ vous sera remise.

Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur principal et/ou la personne mandatée à cet effet auront la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur le désistement criminel. La compréhension des différentes trajectoires est fondamentale à l'élaboration de programmes de prévention efficaces. Les connaissances acquises dans ce projet pourraient permettre de formuler des réponses plus adaptées à la diversité des problématiques et favoriser la réinsertion sociale.

Avant d'accepter de participer, vous devez prendre conscience que de partager certaines expériences de vie pourrait raviver des émotions désagréables (tristesse, anxiété, etc.). Dans le cas échéant, vous êtes invité à parler de ce malaise avec la personne responsable de l'entrevue, qui sera en mesure de vous écouter et de vous guider vers des ressources appropriées. Notez aussi que vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante et que vous pouvez en tout temps vous retirer du projet sans avoir à vous justifier.

Un retour sur les émotions vécues lors de l'entrevue est prévu après chaque entrevue. De plus, des ressources d'aide appropriées vous seront proposées si vous souhaitez discuter de votre situation après l'entrevue.

Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec :

Frédéric Ouellet

Professeur adjoint, École de criminologie

frederic.ouellet.1@umontreal.ca

Téléphone : (514) 343-6111, poste 3651

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant

ANNEXE III – Fiche signalétique

Participant numéro : _____

Le but de ce questionnaire est de recueillir des informations descriptives générales qui demeureront confidentielles.

Sexe : Masculin Féminin

Âge : _____

Langue Maternelle

Français

Anglais

Autre, spécifiez : _____

Nationalité

Êtes-vous né au Canada ? Oui Non

Si non, quel est votre pays de naissance ? _____ et vous aviez quel âge lors de votre arrivée : _____

À quel groupe ethnique appartenez-vous ? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

Blanc/Caucasien

Asiatique (ex : Chinois, Japonais, etc.)

Noir (ex : Haïtien, Africain, etc.)

Moyen Orient

Latino / Hispanique

Natif / Première nation / Métis

Autre, spécifiez : _____

État Matrimoniale

Célibataire

Divorcé(e)

Marié(e)

Séparé(e)

Conjoint(e) de fait

Veuf(ve)

Autre, spécifiez : _____

Avez-vous des enfants ? Oui Non

Si oui, combien ? _____

Âge de vos enfants : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Formation académique complétée

Aucune

Diplôme d'études professionnelles

Diplôme d'études collégiales

Diplôme d'études universitaires

Autre, spécifiez : _____

Diplôme d'études secondaires

Précisez : _____

Précisez : _____

Précisez : _____

Situation actuelle

Sans Emploi

Autre, Spécifiez : _____

Emploi, Précisez : _____

Quel est votre revenu personnel avant déduction d'impôts ?

Moins de 5 000\$

5 000\$ à 9 999\$

10 000\$ à 14 999\$

15 000\$ à 19 999\$

20 000\$ à 24 999\$

25 000\$ à 29 999\$

30 000\$ à 34 999\$

35 000\$ à 39 999\$

40 000\$ à 44 999\$

45 000\$ à 49 999\$

50 000\$ à 54 999\$

55 000\$ à 59 999\$

60 000\$ à 64 999\$

65 000\$ à 69 999\$

70 000\$ à 74 999\$

75 000\$ à 79 999\$

80 000\$ à 84 999\$

85 000\$ à 89 999\$

90 000\$ à 94 999\$

95 000\$ à 99 999\$

100 000\$ à 119 999\$

120 000\$ à 139 999\$

140 000\$ à 159 999\$

160 000\$ à 179 999\$

180 000\$ à 199 999\$

200 000\$ et plus

ANNEXE IV – Grille d’entretien

Thèmes explorés	Consignes de départ	Questions complémentaires
Trajectoire de vie	Pouvez-vous me parler de votre vie jusqu’au moment où vous avez cessé vos activités criminelles ?	<ul style="list-style-type: none"> - Quels ont été les évènements marquants de votre vie ? - Comment avez-vous vécu ou interprété les différentes circonstances de vie auxquelles vous avez été confrontées ? - Est-ce que ces évènements marquants ont eu une influence sur votre trajectoire ?
Parcours criminel	Pouvez-vous me parler de votre parcours criminel ?	<ul style="list-style-type: none"> -À quel âge avez-vous commencé à commettre des délits ? -À quelle fréquence commettiez-vous vos délits ? -Quel type de délit faisiez-vous ? -Avez-vous des partenaires lors de la perpétration de vos délits ? -Est-ce que vous considéré avoir eu un mentor dans vos activités criminelles ? -Votre parcours criminel fut-il souvent « interrompu » ?
Succès criminel	Pouvez-vous me parler de votre succès criminel ?	<ul style="list-style-type: none"> -Comment évaluez-vous votre succès criminel ? -En moyenne, combien d’argent vous rapportait vos délits ? -Quel était votre mode de vie en lien avec votre succès criminel/vos revenus ? -En quoi les bénéfices de votre parcours criminel influençaient votre calcul des risques associés à votre délinquance ? -Avez-vous eu des périodes plus difficiles financièrement ?

<p>Désistement du crime</p>	<p>Pouvez-vous me parler des évènements/ points tournants qui vous ont mené à cesser vos activités criminelles ?</p>	<p>-Est-ce que la décision de cesser vos activités criminelles s'associe à un ou des évènements particuliers ? -Avez-vous rencontré de nouvelles personnes significatives / personnes-clés qui ont joué un rôle dans votre désistement ? - Est-ce que vous pouvez décrire comment s'est passé pour vous le processus de désistement ? Comment êtes-vous arrivé à ce choix ?</p>
<p>Maintien du désistement</p>	<p>Pouvez-vous me parler de votre vie depuis votre désistement ?</p>	<p>- Quels sont les éléments qui favorisent/soutiennent le désistement du crime ? - Quels sont les obstacles rencontrés dans le processus de désistement ? -Est-ce qu'il vous arrive de vouloir récidiver ? -Qu'est-ce qui a changé dans votre vie depuis que vous vous êtes désisté ? -Quels conseils donneriez-vous à une personne qui souhaiterait désister du crime et se maintenir dans la voie de la légalité ?</p>
<p>Changement identitaire (Si mentionné au fil de l'entretien)</p>	<p>Votre processus de désistement a-t-il changé quelque chose chez vous ? Si oui, quoi ?</p>	<p>-Quelles sont la ou les plus grandes différences entre la personne que vous êtes aujourd'hui et celle que vous étiez avant ? -Comment est-ce que vous caractériseriez ce ou ces changements ?</p>

